



Bulletin Officiel

N°7631 Lundi 15 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE	19
EURO-CYCLES	20
SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE	21
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR	22

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

EURO-CYCLES	23
COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE	25
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT »	27
UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS-UNIMED	29
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR	32
SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE	35

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	38
DELICE HOLDING	39
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.T.E.TEL »	40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON –SOTIPAPIER
- COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 18 Juin 2026 à 10 h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents
8. Nomination d'un administrateur
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publications légales et autres.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURO-CYCLES.SA

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A à l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2025 le jeudi 18 juin 2026 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ainsi que sur la gestion du groupe.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution des bénéfices.
- Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint pour la gestion de l'exercice 2025.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.
- Renouvellement du mandat des administrateurs M. PATRICE GARANDEAU, M. MOURAD GHAZI, M. MONDHER ACHOUR ,M. ABDERAZEK LOUATI et M. NADER GHAZOUANI.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéoreport

Les actionnaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de 40 937 600 Dinars, sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 30 juin 2026 à onze heures (11H00) au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Érable, Les Berges du Lac 2, Tunis et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025,
- Examen et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et répartition des Bénéfices,
- Ratification des conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Renouvellement de mandats des administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Co-commissaires aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
STAR**

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mardi 23 juin 2026 à 9.30 Heures** au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025,
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions règlementées,
- 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2025,
- 6- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028,
- 10- Information relative à la désignation du Directeur Général de la STAR en tant qu'administrateur au conseil d'administration de la Lyre Immobilière ;
- 11- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**EURO-CYCLES.SA****Siège social:** Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La société EuroCycles publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 18 Juin 2026.

Projet de la Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, approuve lesdits rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 8 430 546 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 7 753 482 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Deuxième Résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte purement et simplement et approuve, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2025 avec sa filiale « TUNINDUSTRIES-SARL » et les sociétés apparentées à la société « EURO-CYCLES SA ».

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes au titre de l'exercice 2024 et d'affecter par conséquent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2025	:	8 430 546 DT
+ Résultats reportés	:	45 204 664 DT

Résultat Distribuible	:	53 635 210 DT
------------------------------	----------	----------------------

- Dividendes à distribuer en Dinars Tunisie	:	(6 860 700 DT)
---	---	----------------

(Soit la distribution de 0.700 TND par action)

Résultats reportés après affectation	:	46 774 510 DT
--------------------------------------	---	---------------

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2026.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) le montant Brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur)

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur PATRICE GARANDEAU
- Monsieur MOURAD GHAZI
- Monsieur MONDHER ACHOUR (Administrateur indépendant)
- Monsieur ABDERAZEK LOUATI (Administrateur indépendant)
- Monsieur NADER GHAZOUANI (Administrateur représentant les actionnaires minoritaires)

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2026-2027 et 2028 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Septième Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE**

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La COTUNACE publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 18 Juin 2026.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2025 fait ressortir un bénéfice net de 4.231.119,873 dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

En Dinar	
Bénéfice de l'exercice 2025	4.231.119,873
Report à nouveau	725,465
Total	4.231.845,338
Réserve légale	-
Réserve facultative	2.921.000,000
Dividende à distribuer (4 % de la valeur nominale)	1.060.000,000
Réserve pour fonds social	250.000,000
Report à nouveau	845,338

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 4,000 dt, soit un total de 1.060.000,000 dt à servir à partir du 2026.

Cette résolution est adoptée

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 6 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2025 en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la désignation de **Monsieur Riadh DRID de la Société Tunisienne des Banques** en remplacement de **Monsieur Sadok JELASSI**, pour le reste du mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT », publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 17 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises bulletin n° en date du, et au JORT N° du

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est deactions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels de l'exercice 2025 et les états financiers consolidés de l'exercice 2025, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du conseil d'administration, les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2025, faisant ressortir pour l'exercice 2025 :

- Au niveau de la SNMVT individuel : un total bilan de 341.552.059 dinars et un résultat net après impôt de 10.361.362,352 dinars,
- Au niveau SNMVT consolidé : un total bilan de 418.564.791 dinars et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de 14.037.927 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 qui s'élève à 10.361.362,352 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	10.361.362,352
Résultats reportés	3.641.285,772
Premier reliquat	14.002.648,124
- Réserve légale	489.426,518
Résultat distribuable	13.513.221,606
- Réserve pour Fonds social	50.000,000
- Dividendes à distribuer	5.069.147,200
Report à Nouveau	8.394.074,406

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende en numéraire de 0,200 dinars par action, au titre de l'exercice 2025.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Cette résolution mise au vote est adoptée à la

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2025 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de cent quatorze mille dinars bruts (114.000 DT) au titre de jetons de présence pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quarante mille dinars bruts (40.000 DT) au titre de rémunération pour les membres du comité permanent d'audit.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre les membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Nabil CHETTAOUI de ses fonctions d'administrateur ainsi que celle de Président du Conseil d'Administration, à compter du 30 avril 2026, constate que cette démission n'appelle aucune réserve et donne tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir les formalités légales requises.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur indépendant de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Cette désignation intervient à la suite des appels à candidatures lancés par la société.

Conformément au processus de sélection des candidats défini préalablement, un comité de dépouillement mis en place par le conseil d'administration a retenu la candidature de pour le poste d'administrateur indépendant et l'a proposée au conseil d'administration qui a décidé de la soumettre pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette candidature a également recueilli l'avis favorable du Conseil du Marché Financier.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Unimed publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 17 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent • (•%) du capital social de la Société, ratifie en conséquence le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2025 et l'approuve dans toutes ces parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice social 2025.

Aucune décision n'est prise

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice social 2025, faisant un total Bilan de Cent Quatre Vingt Quinze millions Cent soixante-trois mille cinquante Sept Dinars Tunisien (195.163.057 TND) et un résultat net de Seize millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quatorze Dinars Tunisiens (16.835.414 TND), des capitaux propres de Cent Onze millions Deux cent Quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-dix Dinars Tunisiens

(111.293.490 TND), et les états financiers consolidés faisant ressortir un total Bilan Deux Cent millions cinq cent Soixante-seize mille huit cent soixante et onze Dinars Tunisien (200.576.871 TND) et un résultat net bénéficiaire de Dix-huit millions Six Cent mille neuf cent Quatre-vingt Dinars Tunisiens (18.600.980 TND).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 qui s'élève à 16.835.414 TND comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montants</u>
Résultat de l'exercice 2025	16 835 414
<u>Résultats reportés Antérieurs</u>	<u>14 306 657</u>
<u>Sous Total</u>	<u>31 142 071</u>
Dividendes	20 000 000
<u>Résultats reportés (à nouveau)</u>	<u>11 142 071</u>

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un dividende de 0.625 TND par action correspondant à la somme globale de 20.000.000 Dinars. La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de leur activité au cours de l'exercice 2025, des jetons de présence par administrateur de vingt-cinq mille Dinars Tunisiens Brut (25.000 TND) de toute charge.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer quitus ferme, entier, définitif et irrévocable à tous les membres du Conseil d'Administration pour la gestion et l'administration de la Société au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Sur la base de la liste des candidats retenues par le comité de nomination des administrateurs indépendants et de l'avis communiqué par le CMF en date de, l'assemblée décide de nommer :

-M/Mme.....

- M/Mme

En qualité des administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la société pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2028.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société « GENERAL AUDIT » représentée par Monsieur Ahmed AYADI en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour une nouvelle durée qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Ahmed AYADI représentant de la société « GENERAL AUDIT » déclare accepter la fonction qui vient de lui être confiée et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
STAR**

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE**

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances Star publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 juin 2026.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, approuve (tels qu'ils ont été présentés) :

- Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 ;
- Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat 2025	39 891 011,681
Résultats reportés 2013 et antérieurs	1 040,696
Résultats reportés 2014 et postérieurs	184 999 171,263
Total	224 891 223,640
Réserves pour Fonds Social	1 000 000,000
Dividendes prélevés sur les résultats reportés 2014 et postérieurs	25 930 007,779
Résultats reportés 2013 et antérieurs	1 040,696
Report à nouveau	197 960 175,165
Total report à nouveau 2025	197 961 215,861

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **2,593dinars** par action, soit un montant global de **25 930 007,779dinars** à prélever sur les résultats reportés postérieurs au 01/01/2014.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du **15 juillet 2026** auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Mohamed Amine ACHOUR en tant qu'administrateur représentant la présidence du Gouvernement en remplacement de Madame Aida KRAEIM.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Mohamed Amine ACHOUR en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien pour la durée restante du mandat de son prédécesseur soit l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025, et ce sous réserve de validation de leurs nominations par le Comité Général des Assurances conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 :

- Membres désignés représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques

- * Monsieur Adnene GALLAS
- * Madame Ibtissem BEN ALGIA
- * Monsieur Mohamed Amine ACHOUR
- * Monsieur Rachid BATITA

- Membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations :

- * Madame Catherine GRANGER
- * Madame Yvette BAUDRON
- * Monsieur Habib KARAOULI
- * Monsieur Vincent FALANTIN

- Membre représentant les privés :

- * Monsieur Ezzeddine EL KADHI

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à **10 000 dinars** le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration en rémunération de leurs activités pendant l'exercice **2025**. Le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit, du comité financier de pilotage, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à **24 000 dinars** le montant brut annuel des jetons de présence à allouer au président du comité technique de réflexion stratégique de son activité pendant l'exercice **2025**.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « ECC MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Hedi KAMMOUN comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans 2026, 2027 et 2028 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la désignation de Monsieur Laurent THUILLIER "Directeur Général" en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances au sein du Conseil d'Administration de société « la Lyre Immobilière ».

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à Monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéoreport

La société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2026.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 29 833 265 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2025.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Année	2025
Bénéfice de l'exercice	29 833 265
Résultats reportés	44 960 873

Total à répartir	74 794 138
Répartition	
Réseves légales	
Sous-total 1	74 794 138
Sous-total 2	74 794 138
Réserve pour réinvestissement	
Fonds Social	<500 000>
Dividendes	<14 574 000>
Report à nouveau	59 720 138

Nous vous proposons de fixer en conséquence le dividende à 8,9DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 17/08/2026.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d' administrateurs)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Ali AL MOUSSAWI en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Mathilde Godard ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 30 juin 2025.

Monsieur Ali AL MOUSSAWI assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Madame Mathilde Godard soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2026.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Lucile Jacquet en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Mathieu Cornillac, qui a démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 27 avril 2026.

Madame Lucile Jacquet assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Mathieu Cornillac soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2025.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement des mandats d' administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de la Banque de Tunisie, de Madame Rima Eid, de Madame Lucile Jacquet et de Monsieur Lasad Jaouani.

Le mandat de la Banque de Tunisie, de Madame Rima Eid, de Madame Lucile Jacquet et de Monsieur Lasad Jaouani prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat du co-commissaire aux Comptes)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société KPMG, représentée par Monsieur Mohamed Hzami, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028. La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de 73 333 Dinars par an, dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Atelier du Meuble intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société Atelier du Meuble intérieurs, informe ses actionnaires et le public qu'à la suite de l'intégration de sa nouvelle filiale en France, les états financiers consolidés de l'année 2025 font ressortir les informations suivantes qui annulent et remplacent celles publiées au bulletin officiel N° 7616 du 21 mai 2026.

- Un chiffre d'affaires consolidé de 27 337 366 DT en 2025 contre 29 224 574 DT à la clôture de l'exercice 2024 enregistrant ainsi une baisse de 6.5 %.
- Un résultat net consolidé Groupe de 2 627 319 DT, contre un résultat net de 2 816 465 DT à la clôture de l'exercice 2024 soit une diminution de 6.7 %.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis

La Société Délice Holding « DH » porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 11 juin 2026 a décidé la distribution d'un dividende de 0,550 DT par action soit un montant global de 60 397 988,200 DT de dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2025. La date de détachement est fixée pour le 13 Juillet 2026 et le paiement sera effectué le 15 Juillet 2026. Ce communiqué annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF n° 76 30 en date du 12 Juin 2026.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »**

Siège Social : Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12 juin 2026 a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2025, un dividende de 0,600 DT par action pour un montant total de dividendes à distribuer de 2 742 493 DT et s'appliquant pour 4 570 821 actions. La date de détachement est fixée pour le 09 septembre 2026 et le paiement sera effectué le 11 septembre 2026.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,121	135,183
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,997	190,080
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,621	155,690
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,738	170,823
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,057	160,118
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,978	168,056
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,901	151,963
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,989	63,020
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,344	46,365
10 POSTE OBLIGATAIRESICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,697	157,774
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,786	137,848
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	138,012	138,077
13 TUNISO-EMIRATIESICAV	AUTO GERE	07/05/07	115,794	119,473	119,535
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,239	110,291
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,318	111,369
16 ATTJARI PREMIUMSICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,234	104,273
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,063	24,073
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,684	167,749
19 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,569	158,644
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,201	15,206
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,368	233,480
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,254	130,308
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,588	136,654
24 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,112	19,121
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,788	117,845
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,611	2,615
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,787	89,870
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,747	190,937
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,666	153,896
30 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,309	143,370
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	254,268	254,476
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	858,563	859,134
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	281,830	281,149
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	156,281	156,312
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	211,365	211,728
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	260,348	259,925
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	239,864	239,566
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,880	45,020
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,550	127,722
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,602	1,605
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,901	1,900
42 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	137,925	138,089
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
43 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 507,448	3 516,247
44 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	466,860	465,086
45 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,314	5,381
46 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,418	4,457
47 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	64,511	65,092
48 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,620	1,624
49 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,902	1,920
50 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,119	2,136
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	26,219	26,135
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,830	21,906
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	27,382	27,458
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 535,734	7 562,706
55 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	168,918	170,894
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
56 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,733	100,776
SICAV ACTIONS					
57 UBCH-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,876	160,842
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,521	2,546

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,501	112,544
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,490	99,536
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,155	106,212
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,018	104,060
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,393	110,439
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,815	104,865
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,119	102,163
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,777	106,819
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,906	105,956
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,478	104,519
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,643	104,703
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,857	102,908
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,010	108,061
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,924	102,972
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,123	109,196
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,356	107,404
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,048	102,096
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,361	113,410
77 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,963	107,010
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,575	109,623
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,832	105,879
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 039,052	1 039,561
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 573,865	10 578,782
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,620	105,665
83 FCP AFC AMANET	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,062	115,114
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,086	107,276
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,597	104,780
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,404	98,482
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,162	191,209
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,504	19,543
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	452,555	452,737
90 STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2 891,070	3 359,713	3 354,864
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,708	76,742
92 SICAV Avenir	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,208	57,177
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,804	115,879
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,250	29,281
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,957	29,054
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,063	23,121
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,361	127,357
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	130,837	130,398
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	131,052	130,753
100 TUNSIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,535	118,515
101 UB CI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,831	151,009
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,895	18,877
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	151,822	151,765
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,811	127,145
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	158,129	157,264
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	238,003	237,156
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	247,463	246,425
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	276,267	276,991
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	240,473	239,507
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	232,550	233,084
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,725	46,882
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 231,463	15 224,240
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	164,796	166,307
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 924,562	8 072,908
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,404	16,295
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	233,210	234,176
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 045,741	18 074,270
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 967,735	16 147,840
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 567,024	13 607,663
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 172,004	15 174,321
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 751,763	13 819,697
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,901	18,727
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,545	156,538
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,311	192,907
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	158,964	159,195
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	167,158	167,337
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 685,654	1 688,728

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Owest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035
Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

		Au 31 décembre	
	Notes	2025	2024
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	2 469 669	2 456 176
Moins: amortissements		<2 408 115>	<2 376 306>
Total immobilisations incorporelles		61 554	79 870
Immobilisations corporelles	(1)	164 388 133	145 560 292
Moins: amortissements		<117 601 176>	<114 711 883>
Total immobilisations corporelles		46 786 957	30 848 409
Immobilisations financières	(2)	1 957 790	1 936 355
Moins: provisions		<138 822>	<138 822>
Total immobilisations financières		1 818 968	1 797 533
Total des Actifs immobilisés		48 667 479	32 725 812
Total des actifs non courants		48 667 479	32 725 812
Actifs courants			
Stocks	(3)	7 231 721	6 133 269
Moins: provisions		<1 108 897>	<868 897>
Stocks nets		6 122 824	5 264 372
Clients et comptes rattachés	(4)	52 921 651	46 653 186
Moins: provisions		<1 741 637>	<1 833 435>
Clients et comptes rattachés nets		51 180 014	44 819 751
Autres actifs courants (*)		16 079 390	12 674 591
Moins: provisions		<3 125 238>	<2 769 247>
Autres actifs courants nets	(5)	12 954 152	9 905 344
Placements et autres actifs financiers	(6)	58 002 178	54 006 171
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	3 667 827	2 737 515
Total des actifs courants		131 926 995	116 733 153
TOTAL DES ACTIFS		180 594 474	149 458 965

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2025	2024
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760
Subvention d'investissement		590	29 624
Fond Social		335 540	189 671
Résultats reportés		44 960 873	37 336 482
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 328 363	82 587 137
Résultat de l'exercice		29 833 264	20 405 671
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	120 161 627	102 992 808
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		1 172 143	476 025
Autres passifs financiers	(9)	9 899 230	9 726 141
Provisions		-	79 735
Total des passifs non courants		11 071 373	10 281 901
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	(10)	30 941 446	22 263 487
Autres passifs courants	(11)	18 215 858	13 565 475
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	204 170	355 294
Total des passifs courants		49 361 474	36 184 256
Total des passifs		60 432 847	46 466 157
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		180 594 474	149 458 965

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2025	2024
Revenus	(13)	37 602 711	36 808 536
Coût des ventes	(14)	<31 561 749>	<32 150 794>
Marge brute		6 040 962	4 657 742
Autres produits d'exploitation	(15)	1 281 717	2 004 929
Frais de distribution	(16)	<1 649 948>	<1 408 828>
Frais d'administration	(17)	<3 755 890>	<3 558 977>
Autres charges d'exploitation	(18)	<608 350>	<520 025>
Résultat d'exploitation		1 308 491	1 174 841
Produits financiers nets	(19)	2 092 352	2 320 989
Produits des placements		4 322 570	3 911 712
Produits des participations	(20)	21 748 260	14 998 800
Autres gains ordinaires		3 196 632	724 383
Autres pertes ordinaires		<13 827>	<310 262>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		32 654 478	22 820 463
Impôt sur les sociétés	(21)	<2 821 214>	<2 414 792>
Résultat net de l'exercice		29 833 264	20 405 671

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)
Au 31 décembre

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		59 029 599	85 175 098
Intérêts reçus		4 190 768	3 657 361
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<50 949 699>	<48 588 457>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<7 990 991>	<9 970 480>
Intérêts payés	(23)	<217 162>	<171 124>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 062 515	30 102 398
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<10 715 296>	<6 081 994>
Encaissements sur cession d'immobilisations		40 870	194 235
Remboursement des sinistres		2 644 471	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<8 029 955>	<5 887 759>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<12 283 520>	<10 316 275>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	21 748 260	14 998 800
Remboursement d'emprunts	(27)	<494 191>	<296 558>
Décaissement Certificat de dépôt	(28)	<4 000 000>	<26 000 000>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		4 970 549	<21 614 033>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	<72 796>	22 914
Variation de trésorerie		930 313	2 623 520
Trésorerie au début de l'exercice		2 737 515	113 995
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	3 667 828	2 737 515

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION au 31 décembre 2025

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 décembre 2025		31/12/2024
Revenus et autres produits	37 602 711	Déstockage de production	162 125			
Total	37 602 711	Total	162 125	Production	37 440 586	35 846 721
Production	37 440 586	Achats consommés	20 666 255	Marge sur coût matières	16 774 331	15 749 578
Marge sur coût matières	16 774 331	Autres charges externes	4 701 125			
Total	16 774 331	Total	4 701 125	Valeur Ajoutée Brute	12 073 206	11 215 898
Valeur Ajoutée Brute	12 073 206	Impôts et taxes	114 699			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	7 748 495			
Total	12 073 206	Total	7 863 194	Excédent brut d'exploitation	4 210 012	3 376 530
Excédent brut d'exploitation	4 210 012	Autres charges ordinaires	7 223 963			
Autres produits d'exploitation	1 281 717	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	4 082 229			
Produits des participations	21 748 260	Charges Diverses	101 009			
Produits des placement	-	Autres Pertes	13 827			
Produits Financiers	6 620 606	Charges Financières	205 684			
Reprise de provision pour risque	-	I. S.	2 821 214			
Autres gains	3 196 632		7 223 963			
Total	37 057 227	Total	7 223 963	Résultat des activités ordinaires	29 833 264	20 405 671
Résultat positif des activités ordinaires	29 833 264	Effet négatif des modifications comptables	-	Résultat net après modifications comptables	29 833 264	20 405 671

Notes aux États Financiers

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en Dinars tunisiens (DT) et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

I. Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

II. Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

a) **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Mise en rebut	Reclassement IEC	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	2 456 176	-	-	13 493	-	2 469 669
Logiciels	2 436 176	-	-	13 493	-	2 449 669
Fond de commerce	20 000	-	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	145 560 292	20 847 270	<210 917>	<13 493>	<1 795 019>	164 388 133
Terrains	907 294	-	-	-	-	907 294
Constructions	4 636 421	-	-	45 556	-	4 681 977
M.M.B & A.A.I	22 824 415	-	<210 917>	3 159 704	-	25 773 202
Matériel et outillage	52 218 246	-	-	1 131 444	<89 303>	53 260 387
Emballages	53 149 583	-	-	3 090 096	<335 212>	55 904 467
Matériel de transport	5 118 579	517 845	-	536 841	<1 351 004>	4 822 261
Immobilisations encours	6 705 754	20 329 425	-	<7 977 134>	<19 500>	19 038 545
Total	148 016 468	20 847 270	<210 917>	-	<1 795 019>	166 857 802

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs amortissements au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Cession	Mise en rebut	Valeurs amortissements au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	<2 376 306>	<31 809>	-	-	<2 408 115>
Logiciels	<2 376 306>	<31 809>	-	-	<2 408 115>
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	<114 711 883>	<4 605 974>	1 508 056	208 625	<117 601 176>
Constructions	<3 658 531>	<150 851>	-	-	<3 809 382>
M.M.B & A.A.I	<17 751 028>	<1 189 051>	-	208 625	<18 731 454>
Matériel et outillage	<45 829 448>	<1 214 809>	89 302	-	<46 954 955>
Emballages	<43 438 977>	<1 697 587>	335 214	-	<44 801 350>
Matériel de transport	<4 033 899>	<353 676>	1 083 540	-	<3 304 035>
Total	<117 088 189>	<4 637 783>	1 508 056	208 625	<120 009 291>

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 138 928	1 117 493
Total brut	1 957 790	1 936 355
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<138 822>	<138 822>
Total net	1 818 968	1 797 533

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel qui sont totalement provisionnés.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Matières premières & Produits Chimiques	270 519	451 342
Matières consommables	5 629 024	4 245 069
Gaz fabriqués	988 440	1 112 671
Marchandises en transit	343 738	324 187
Total brut	7 231 721	6 133 269
Provision pour dépréciation des stocks	<1 108 897>	<868 897>
Total net	6 122 824	5 264 372

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Air Liquide Tunisie Services	47 188 181	43 536 075
Autres clients	5 733 470	3 117 110
Total brut	52 921 651	46 653 185
Provision pour dépréciation des clients	<1 741 637>	<1 833 434>
Total net	51 180 014	44 819 751

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 650	68 865
Sociétés du Groupe (a)	7 453 445	5 769 048
Consignations en douane	111 067	110 703
Produits à recevoir	292 915	212 785
Fournisseurs débiteurs	2 964 587	1 736 769
Report d'IS	1 864 051	2 276 113
Autres comptes d'actifs courants	3 391 675	2 500 308
Total brut	16 079 390	12 674 591
Provision pour dépréciation des autres actifs	<3 125 238>	<2 769 247>
Total	12 954 152	9 905 344

(a) Ce poste enregistre les soldes débiteurs envers les sociétés de groupe dont principalement les refacturations avec la société Air Liquide IT, ALMEIH et Air Liquide Maroc

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	-	3 993
Titres de placement	48 002 178	44 002 178
Billets de Trésorerie	10 000 000	10 000 000
Total brut	58 002 178	54 006 171

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
La Banque de Tunisie	3 631 946	2 701 951
UBCI	29 608	29 603
Autres établissements bancaires	2 011	2 047
Caisses	4 262	3 914
Total	3 667 827	2 737 515

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 Décembre 2024	Affectation du résultat 2024 (b)	Autres variations	Au 31 Décembre 2025
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Report à nouveau	37 336 482	7 624 391	-	44 960 873
Fond Social	189 671	500 000	<354 131>	335 540
Subvention d'investissement	29 624	-	<29 034>	590
Résultat de l'exercice	20 405 671	<20 405 671>	29 833 264	29 833 264
Total	102 992 808	<12 281 280>	29 450 099	120 161 627

(a) Le capital est divisé en 1.637.504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2024.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	328 104	20,04%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	160 320	9,79%
Total	1 637 504	100%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	12 391 696	8 944 429
Fournisseurs d'immobilisation	2 240 571	3 183 457
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	7 268 900	8 549 466
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	9 040 279	1 586 135
Total	30 941 446	22 263 487

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer (a)	11 397 403	6 713 515
C.N.S.S.	834 444	1 214 215
Compte courant actionnaires (b)	92 634	94 873
Produits constatés d'avance	60 405	127 554
TVA	814 217	-
Société du Groupe (c)	201 018	140 888
Personnel - rémunérations dues	240 105	-
Impôts et taxes	658 486	1 789 846
Autres créditeurs	3 917 146	3 484 584
Total	18 215 858	13 565 475

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA.

(b) Ce poste enregistre les dividendes à payer.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts non échus courus	12 040	26 025
Echéance Emprunts à moins d'un an	192 130	329 269
Total	204 170	355 294

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS (en DT)

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2025 pour 37.602.711 DT et pour 36.808.536 DT en 2024.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2025	2024
Achats consommés	20 755 808	20 980 647
Frais de personnel	5 388 732	5 060 162
Services extérieurs	2 227 826	3 618 768
Amortissements et provisions	3 189 383	2 491 217
Total	31 561 749	32 150 794

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2025	2024
Location	56 416	54 776
Produits divers d'exploitation (a)	1 196 267	1 921 119
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 034
Total	1 281 717	2 004 929

(a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2025	2024
Achats non stockés	31 057	54 796
Frais de personnel	863 090	769 256
Services extérieurs	699 980	539 486
Amortissements et provisions	55 821	45 290
Total	1 649 948	1 408 828

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2025	2024
Frais du personnel administratif	1 496 673	1 980 652
Services extérieurs	1 380 677	1 091 248
Achats non stockés	41 515	23 513
Amortissements et provisions	837 025	463 564
Total	3 755 890	3 558 977

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste se rattache à la redevance à Air Liquide SA pour 608.350 DT en 2025 contre 520.025 DT en 2024.

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2025	2024
<i>Charges financières</i>	<205 684>	<262 090>
Intérêts des emprunts	<177 305>	<192 700>
Pertes de change	<28 379>	<69 390>
<i>Produits financiers</i>	2 298 036	2 583 079
Intérêts de retard	2 165 891	2 418 090
Intérêts créditeurs des comptes courants	73 190	35 779
Gain de change	58 955	129 210
Produits financiers nets	2 092 352	2 320 989

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2024.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels et les droits et taxes mensuels.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2025.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre des exercices antérieurs.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2024.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2025	2024
La Banque de Tunisie	3 631 946	2 701 951
UBCI	29 608	29 603
Autres établissements bancaires	2 011	2 047
Caisses	4 262	3 914
Total	3 667 827	2 737 515

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objets de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA (ALTS)	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALBES)	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide Large Industries South Africa	Société du groupe
Air Liquide MENA	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe
Mahmoud Raboudi	Ancien DG

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Une convention a été conclue le 16 décembre 2025, entre la société Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et la société Air Liquide Large Industries South Africa « ALLISA » avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, portant sur les prestations de supervision, de monitoring et d'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie. Cette convention s'inscrit dans la continuité du contrat initial conclu le 10 juin 2019 avec la société ALMENA, lequel avait été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 novembre 2019.

En effet, ALLISA a récemment été désignée comme le centre de services partagés responsable de la supervision et de l'exécution de diverses activités opérationnelles. Parmi ces responsabilités, figure la gestion des opérations industrielles de production des gaz de l'air pour les différentes entités du groupe Air Liquide. Dans ce cadre, ALMEIH a envisagé le transfert du contrat à ALLISA. En plus de la prestation de service technique déjà en place, ALLISA assurera également une prestation de technologie industrielle pour la société Air Liquide Tunisie SA « ALT ». Le changement de l'entité facturante de ce contrat n'affectera pas les coûts d'exécution de la prestation. La facturation sera désormais effectuée en dollars américains plutôt qu'en Euros. Conformément à cette convention, la société Air Liquide Large Industries South Africa a facturé à la société Air Liquide Tunisie S.A. un montant de 77 mille Dollars.

Par ailleurs, cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable à son exécution par le conseil d'Administration. Pour couvrir sa nullité, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration entend de soumettre cette convention à votre approbation. Il convient également de préciser que cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2025, réuni le 27 avril 2026.

- Au cours de l'exercice 2025, la société Air Liquide Tunisie a réalisé des opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour un montant de 112.919 DT HT. Il convient de préciser que la société Air Liquide Tunisie S.A a dû acquérir ces consommables afin d'assurer l'entretien des cadres de gaz. La direction estime que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés. En conséquence, aucun rapport spécial n'a été émis à ce sujet.

- En date du 28 octobre 2025, la société Air Liquide Tunisie a procédé à la cession d'un véhicule de marque Mercedes à Monsieur Mahmoud Raboudi, ancien Directeur Général, pour un montant de 96.830 dinars. Au 31 décembre 2025, ce montant a été entièrement réglé.

Il est à noter que cette opération n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par votre Conseil d'Administration à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47.

- La société Air Liquide Tunisie a réalisé une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie services. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objet de l'opération de vente s'élève à 1.872.844 DT.

La convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Au 30 juin 2025, la partie des actifs transférés dans le cadre de cette convention a une valeur brute de 1.510.128 DT, avec des amortissements cumulés de 1.235.241 DT, soit une valeur comptable nette de 274.887 DT. Ce transfert a été effectué sur la base d'un prix estimé par la société, s'élevant à 690.000 DT. Il est à noter que la société Air Liquide Tunisie SA a mandaté un spécialiste pour obtenir une estimation précise de la valeur réelle des actifs concernés.

- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan au titre de cette opération s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.506.723 DT. Il est à rappeler qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation au titre de ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients. La direction a estimé que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2025 au titre de cette convention incluant les coûts d'implémentation s'élève à 421.796 € soit 1.438.945 DT. Ces factures sont non encore réglées au 31 décembre 2025 et figurent parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de

l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.399.128 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 2.963.765 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 10 novembre 2022. Elle a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.
- Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 462.203 DT. Cette créance demeure non encore encaissée au 31 décembre 2025. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.584.813 DT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec « AL SA » et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2025, il a été constaté en produit un montant de 834.070 DT. Le montant global non encore encaissé au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.830.489 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide IT des conventions qui se présentent comme suit :

Un avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Geode est une des briques clés du programme SIO (Smart Innovation Operations) pour les sites de production primaires et permet d'automatiser un processus qui était auparavant manuel et peu fiable. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.

Un avenant portant sur le projet ALERT IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. AlertIT est

un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. AlertIT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. AlertIT est un produit de la société française Micromedia International (MMI). AlertIT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.

Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le conseil d'administration du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « ALIT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc.). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023.

Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « ALIT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

La société Air Liquide IT facturera un montant global de 2.316.663 TND au titre de l'ensemble de ces conventions et opérations. Cette dette demeure non encore réglée jusqu'au 31 décembre 2025.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2025 au titre de cette convention s'est élevé à 56.416 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 433.475 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fourniture et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 21 mai 2003, 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre conseil d'Administration du 17 décembre 1993, du 31 mai 2003, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020.

Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique.

Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 13.864.750 DT HT. Le montant non encore réglé relatif à cet exercice s'élève à 16.499.052 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 novembre 2020.

Le montant total facturé en 2025 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 159.749 DT HT. Le montant non encore réglé relatif à cet exercice s'élève à 190.102 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative à l'exercice 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 3.919.327 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% sur chiffre d'affaires consolidé du groupe de soudage et gaz. La charge relative à l'exercice 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 367.437 DT.

Le montant restant dû au titre de cet exercice pour ces deux conventions à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 4.286.764 DT HT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous-licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le conseil d'Administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA «

ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.

- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondant au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2025 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 3.678.414 DT HTVA. Le montant non encore encaissé au titre de cet exercice s'élève à 4.377.313 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, dont le seul et unique souscripteur est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 avril 2020.

En 2025, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 805.383 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1er décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2025 au titre de cette convention s'est élevé à 2.083.806 DT HT. Cette créance demeure non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société Air Liquide SPECNA des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 82.085 DT HT. Cette créance demeure non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1er avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1er juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2025 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 157.126 Euro, soit 526.830 DT.

- Au 31 décembre 2025, un montant de 146.868 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 31 décembre 2025, un montant de 122.975 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».
- Au 31 décembre 2025, un solde de 178.949 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie Services».
- Au 31 décembre 2025, un solde de 22.069 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide SPECNA.
- Au 31 décembre 2025, un solde de 1.713.820 DT figure parmi les autres actifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie Services» pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie SA ».

NOTE 32 INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

SECTION 1 : GOUVERNANCE

Air Liquide Tunisie s'appuie sur un dispositif de gouvernance ESG équilibré et structuré, visant à assurer la protection des actionnaires et une supervision efficace des enjeux de durabilité. Cette gouvernance repose sur une organisation en quatre niveaux couvrant l'ensemble du cycle de gestion : définition stratégique, conception des politiques, mise en œuvre opérationnelle et dispositifs de contrôle.

Au niveau stratégique, le Conseil d'Administration, appuyé par le Comité d'Audit et la Direction Générale, assure la supervision des risques et opportunités ESG ainsi que la fiabilité des informations extra-financières. Le cadre éthique et de conformité est ensuite décliné au niveau de la conception par des instances spécialisées, qui élaborent et actualisent les référentiels et outils de gouvernance.

Sur le plan opérationnel, les exigences en matière de sécurité, d'environnement et de respect des droits humains sont intégrées dans les activités industrielles, avec un accompagnement de proximité assuré notamment par les correspondants éthiques. Le dispositif est complété par des mécanismes de contrôle interne et d'audit, ainsi qu'un système d'alerte éthique sécurisé garantissant la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte.

Par ailleurs, la société applique des principes stricts d'intégrité des affaires, incluant une tolérance zéro en matière de corruption, la gestion des conflits d'intérêts et le respect du principe de primauté de la règle la plus stricte entre la réglementation locale et les standards du Groupe. Enfin, la solidité du dispositif de conformité est corroborée par le maintien des certifications internationales et l'absence de non-conformités majeures.

SECTION 2 : STRATÉGIE ESG

Air Liquide Tunisie intègre les enjeux ESG au cœur de sa stratégie de développement afin de concilier performance économique et impact positif, dans le cadre d'une transformation

engagée depuis 2019. Cette stratégie repose sur une mission centrée sur l'amélioration de la qualité de vie des patients et le soutien aux professionnels de santé à travers la fourniture de gaz médicaux et de solutions innovantes.

Dans le domaine environnemental, la société s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de décarbonation alignée avec les engagements de l'Accord de Paris, visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et une réduction significative des émissions de CO₂ d'ici 2035. L'optimisation de l'efficacité énergétique des installations industrielles constitue un axe clé, permettant d'améliorer la performance opérationnelle tout en générant des gains financiers mesurables et en réduisant l'empreinte carbone.

Par ailleurs, Air Liquide Tunisie met en œuvre des initiatives en matière de logistique durable et de gestion responsable des ressources, notamment à travers l'optimisation des transports et le développement de pratiques d'économie circulaire, incluant la gestion de l'eau, le recyclage et le reconditionnement des équipements.

Enfin, la stratégie ESG de l'entreprise accorde une place centrale au capital humain et à l'engagement sociétal. Elle repose sur une priorité absolue accordée à la santé et à la sécurité des collaborateurs, la promotion de la diversité et de l'inclusion, ainsi que la mise en place de dispositifs de protection sociale et de soutien aux communautés, notamment via des actions en faveur de la recherche médicale et environnementale.

SECTION 3 : GESTION DES RISQUES

La gestion des risques et opportunités ESG d'Air Liquide Tunisie s'inscrit dans une démarche d'alignement progressif avec les standards internationaux IFRS S1 et S2, conformément au principe « Comply or Explain ». Au titre de l'exercice 2025, l'évaluation réalisée n'a identifié aucun risque ESG susceptible d'avoir un impact financier significatif à court terme, les risques environnementaux étant maîtrisés grâce à des dispositifs de contrôle interne et à des certifications appropriées.

Toutefois, la société adopte une approche progressive d'amélioration de ses outils d'analyse, en tenant compte des incertitudes liées aux enjeux de durabilité à moyen et long terme. Dans ce cadre, des travaux sont en cours pour développer des modèles de scénarisation climatique, bien qu'à ce stade, les données disponibles ne permettent pas une quantification fiable des impacts financiers futurs. Par ailleurs, aucune incidence comptable immédiate n'a été constatée, mais les hypothèses financières feront l'objet de réévaluations périodiques à mesure de la maturité des systèmes d'information extra-financiers.

Enfin, les initiatives mises en œuvre, notamment en matière d'efficacité énergétique, illustrent l'intégration des enjeux climatiques comme vecteur de performance économique, contribuant ainsi à renforcer la résilience financière de la société face aux évolutions futures du marché.

SECTION 4 : INDICATEURS & CIBLES

Conformément aux recommandations du CMF, la publication des indicateurs ESG d'Air Liquide Tunisie repose sur une approche progressive. Les résultats de l'exercice 2025 reflètent un niveau élevé de performance opérationnelle et de conformité, notamment à travers des gains financiers liés à l'efficacité énergétique, une gouvernance structurée et en amélioration continue, ainsi qu'un fort taux de conformité aux référentiels internes.

La société confirme également la solidité de ses systèmes de management, attestée par l'absence de non-conformités majeures et le maintien des certifications internationales. Elle s'inscrit par ailleurs dans une trajectoire climatique alignée sur les objectifs du Groupe, tout en renforçant sa culture d'éthique et de probité, notamment grâce à la formation généralisée des collaborateurs et au déploiement de dispositifs de signalement dédiés.

NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent des cautions douanières s'élevant à 1.100 DT pour les années 2024 et 2025, ainsi qu'une caution de marché d'un montant de 4.333 DT pour l'exercice 2025.

NOTE 34 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 27 avril 2026. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2025

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	31 561 749	20 755 808	5 388 732	3 189 383	2 227 826
Frais de distribution	1 649 948	31 057	863 090	55 821	699 980
Frais d'administration	3 755 890	41 515	1 496 673	837 025	1 380 677
Autres charges d'exploitation	608 350	-	-	-	608 350
I/S	2 821 214	-	-	-	2 821 214
	40 397 151	20 828 380	7 748 495	4 082 229	7 738 047

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Tunis, le 08 juin 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie S.A
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 120.161.627 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 29.833.264 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 52.921.651 DT et provisionnées à hauteur de 1.741.637 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 47.188.181 DT.

La créance envers la société du groupe est composée essentiellement par le solde provenant des ventes de gaz, services et équipements destinés au secteur hospitalier.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et à apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la Direction avec les normes comptables tunisiennes en vigueur, notamment au regard du risque de non-recouvrement des créances, compte tenu de leur importance et de leur nature.

Nos procédures d'audit ont consisté principalement à :

- Revoir l'ancienneté des créances clients ainsi que l'historique des règlements, y compris les encaissements intervenus postérieurement à la clôture, afin d'identifier les indicateurs de risque de non-recouvrement ;
- Effectuer des tests substantifs sur les créances clients dont l'étendu a été défini selon notre évaluation du système de contrôle interne et notre appréciation du risque d'erreur ;
- Apprécier la qualité du suivi des créances en tenant compte de leur nature et des spécificités opérationnelles du Groupe, notamment la récurrence des transactions, la concentration sur certaines contreparties et les conditions contractuelles applicables ;
- Revoir les jugements exercés par la Direction dans l'identification des créances douteuses, ainsi que le caractère raisonnable des estimations retenues pour le calcul des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination de la politique de provision, notamment au regard des taux de recouvrement historiques et des caractéristiques du portefeuille ;
- Apprécier le caractère adéquat des informations présentées en annexe relatives à ces créances et aux risques de non-recouvrement associés.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z

Abir Matmti

Mohamed Hzami

Rapport Spécial

Tunis, le 08 juin 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie S.A
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions réglementées en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales

I. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

1- Convention de supervision et optimisation à distance de la production des usines

Une convention a été conclue le 16 décembre 2025, entre la société Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et la société Air Liquide Large Industries South Africa « ALLISA » avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, portant sur les prestations de supervision, de monitoring et

d'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie. Cette convention s'inscrit dans la continuité du contrat initial conclu le 10 juin 2019 avec la société ALMENA, lequel avait été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 novembre 2019.

En effet, ALLISA a récemment été désignée comme le centre de services partagés responsable de la supervision et de l'exécution de diverses activités opérationnelles. Parmi ces responsabilités, figure la gestion des opérations industrielles de production des gaz de l'air pour les différentes entités du groupe Air Liquide. Dans ce cadre, ALMEIH a envisagé le transfert du contrat à ALLISA. En plus de la prestation de service technique déjà en place, ALLISA assurera également une prestation de technologie industrielle pour la société Air Liquide Tunisie SA « ALT ». Le changement de l'entité facturante de ce contrat n'affectera pas les coûts d'exécution de la prestation. La facturation sera désormais effectuée en dollars américains plutôt qu'en Euros. Conformément à cette convention, la société Air Liquide Large Industries South Africa a facturé à la société Air Liquide Tunisie S.A. un montant de 77 mille dollars.

Par ailleurs, cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable à son exécution par le conseil d'Administration. Pour couvrir sa nullité, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, le conseil d'Administration entend de soumettre cette convention à votre approbation. Il convient également de préciser que cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2025, réuni le 27 avril 2026.

2- Opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services

Au cours de l'exercice 2025, la société Air Liquide Tunisie a réalisé des opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour un montant de 112.919 DT HT.

Il convient de préciser que la société Air Liquide Tunisie S.A a dû acquérir ces consommables afin d'assurer l'entretien des cadres de gaz. La direction estime que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés. En conséquence, aucun rapport spécial n'a été émis à ce sujet.

3- Opération de cession d'un véhicule à l'ancien DG

En date du 28 octobre 2025, la société Air Liquide Tunisie a procédé à la cession d'un véhicule de marque Mercedes à Monsieur Mahmoud Raboudi, ancien Directeur Général, pour un montant de 96.830 dinars. Au 31 décembre 2025, ce montant a été entièrement réglé.

Il est à noter que cette opération n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par votre Conseil d'Administration à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les opérations réalisées en 2025 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- La société Air Liquide Tunisie a réalisé une opération de vente avec la société Air Liquide

Tunisie services. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objets de l'opération de vente s'élève à 1.872.844 DT.

La convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Au 30 juin 2025, la partie des actifs transférés dans le cadre de cette convention a une valeur brute de 1.510.128 DT, avec des amortissements cumulés de 1.235.241 DT, soit une valeur comptable nette de 274.887 DT. Ce transfert a été effectué sur la base d'un prix estimé par la société, s'élevant à 690.000 DT. Il est à noter que la société Air Liquide Tunisie SA a mandaté un spécialiste pour obtenir une estimation précise de la valeur réelle des actifs concernés.

- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan au titre de cette opération s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.506.723 DT. Il est à rappeler qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation au titre de ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients. La direction a estimé que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2025 au titre de cette convention incluant les coûts d'implémentation s'élève à 421.796 €, soit 1.438.945 DT. Ces factures sont non encore réglées au 31 décembre 2025 et figurent parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de

5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.399.128 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 2.963.765 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 10 novembre 2022. Elle a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.
- Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 462.203 DT. Cette créance demeure non encore encaissée au 31 décembre 2025. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.584.813 DT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec « AL SA » et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2025, il a été constaté en produit un montant de 834.070 DT. Le montant global non encore encaissé au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.830.489 DT.

- société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide IT des conventions qui se présentent comme suit :

Un avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Geode est une des briques clés du programme SIO (Smart Innovation Operations) pour les sites de production primaires et permet d'automatiser un processus qui était auparavant manuel et peu fiable. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.

Un avenant portant sur le projet ALERT IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à

la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Alert IT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. Alert IT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. Alert IT est un produit de la société française Micromedia International (MMI). Alert IT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.

Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le conseil d'Administration du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc.). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023.

Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 31 mars 2022.

Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022.

La société Air Liquide IT facturera un montant global de 2.316.663 TND au titre de l'ensemble de ces conventions et opérations. Cette dette demeure non encore réglée jusqu'au 31 décembre 2025.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 15 avril 2021.
- Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2025 au titre de cette convention s'est élevé à 56.416 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 433.475 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fourniture et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 21 mai 2003, 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre conseil d'Administration du 17 décembre 1993, du 31 mai 2003, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020.

Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de

la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique.

Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

- Le montant total facturé en 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 13.864.750 DT HT. Le montant non encore réglé relatif à cet exercice s'élève à 16.499.052 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'Administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 novembre 2020.

Le montant total facturé en 2025 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 159.749 DT HT. Le montant non encore réglé relatif à cet exercice s'élève à 190.102 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative à l'exercice 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 3.919.327 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% sur chiffre d'affaires consolidé du groupe de soudage et gaz. La charge relative à l'exercice 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 367.437 DT.
- Le montant restant dû au titre de cet exercice pour ces deux conventions, à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 4.286.764 DT HT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous-licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air

Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le conseil d'Administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :

- Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE ».
- Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondant au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2025 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 3.678.414 DT HTVA. Le montant non encore encaissé au titre de cet exercice s'élève à 4.377.313 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, dont le seul et unique souscripteur est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 avril 2020.

En 2025, le montant des billets de trésorerie souscrits par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 805.383 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2025 au titre de cette convention s'est élevé à 2.083.806 DT HT. Cette créance demeure non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société Air Liquide SPECNA des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 82.085 DT HT. Cette créance demeure non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration

du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2025 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 157.126 Euro, soit 526.830 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Au titre de l'exercice 2025, la rémunération de l'ancien Directeur Général, Monsieur Mahmoud Raboudi, nommé par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2021 et ayant exercé ses fonctions jusqu'au 19 mai 2025, s'élève à un montant brut annuel de 415.531 dinars. Ce montant inclut une indemnité de solde de tout compte d'un montant brut de 115.932 dinars, correspondant à un montant net de 59.291 dinars, conformément à la décision du Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2025.

Par ailleurs, Monsieur Mahmoud Raboudi a bénéficié d'une voiture de fonction, avec prise en charge des frais y afférents, ainsi que de la prise en charge de ses frais de télécommunication.

- Le Conseil d'Administration, réuni le 19 mai 2025, a décidé de nommer Monsieur Gabriel Constantin en qualité de Directeur Général de la société à compter de cette même date, suite à la démission de Monsieur Mahmoud Raboudi, ancien Directeur Général.

Monsieur Gabriel Constantin a, par la suite, présenté sa démission au Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2025. Il est à noter qu'aucune rémunération ne lui a été versée au titre des fonctions exercées durant son mandat.

- Le Conseil d'Administration, réuni le 30 juin 2026, a décidé de nommer Madame Mouna Lakhal de Directeur Général Adjoint de la société à compter de cette même date. Il est à noter qu'aucune rémunération ne lui a été versée au titre des fonctions exercées durant son mandat.
- Le Conseil d'Administration, réuni le 30 septembre 2025, a décidé de nommer Monsieur Antoine Mazas en qualité de Directeur Général de la société à compter de cette même date, suite à la démission de Monsieur Gabriel Constantin.

Au titre de l'exercice 2025, la rémunération brute annuelle de Monsieur Antoine Mazas, Directeur Général en fonction, s'élève à 246.417 dinars. Par ailleurs, il bénéficie de la prise en charge de ses frais d'hébergement en Tunisie, ainsi que de la prise en charge de ses frais de télécommunication.

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration la somme brute de 70.000 dinars à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025 a décidé d'allouer aux membres du Comité permanent d'audit la somme brute de 15.000 dinars à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	<u>D.G de 01/01/2025 au 19/05/2025</u>		<u>D.G de 30/09/2025 au 31/12/2025</u>		<u>Président de conseil d'Administration</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31 /12/2025
Salaires	292 749	-	246 417	246 417	-	-	-	-
Avantages à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages	122 782	-	16 049	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	20 000	20 000	65 000	65 000
Total	415 531	-	262 466	246 417	20 000	20 000	65 000	65 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Abir Matmti

Mohamed Hzami

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Monsieur Karim DEROUCHE (FINOR).

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>			<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>			<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés				Capital social		6 085 083	5 561 635
Immobilisations incorporelles		326 167	326 167	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(272 649)	(248 724)	Réserves		1 356 163	1 356 163
	4	<u>53 518</u>	<u>77 443</u>	Subventions d'investissement		29 765	40 491
Immobilisations corporelles		13 380 998	12 991 854	Résultats reportés		4 325 016	4 679 988
Moins : amortissements		(6 350 575)	(5 789 233)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>13 249 067</u>	<u>13 091 317</u>
	4	<u>7 030 423</u>	<u>7 202 621</u>	Résultat net de l'exercice		<u>2 556 051</u>	<u>2 671 212</u>
Immobilisations financières		2 500 856	2 543 637	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	<u>15 805 118</u>	<u>15 762 529</u>
Moins : provisions		(692 817)	(678 350)				
	5	<u>1 808 039</u>	<u>1 865 287</u>	PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		<u>8 891 980</u>	<u>9 145 351</u>	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>8 891 980</u>	<u>9 145 351</u>	Emprunts et dettes assimilées	11	194 363	449 723
ACTIFS COURANTS				Provisions pour risques et charges		319 528	298 528
Stocks	6	6 508 952	6 726 125	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>513 891</u>	<u>748 251</u>
Clients et comptes rattachés		10 294 170	11 949 772	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(444 281)	(490 124)	Fournisseurs et comptes rattachés	12	7 247 258	9 554 272
	7	<u>9 849 889</u>	<u>11 459 648</u>	Autres passifs courants	13	2 394 535	2 509 686
Autres actifs courants	8	1 187 224	1 194 997	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	952 320	275 360
Liquidités et équivalents de liquidités	9	475 077	323 977	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>10 594 113</u>	<u>12 339 318</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>18 021 142</u>	<u>19 704 747</u>	TOTAL DES PASSIFS		<u>11 108 004</u>	<u>13 087 569</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>26 913 122</u>	<u>28 850 098</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>26 913 122</u>	<u>28 850 098</u>

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	23 211 853	25 281 766
Autres produits d'exploitation	16	84 674	86 516
Production immobilisée		16 018	60 592
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>23 312 545</u>	<u>25 428 874</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	541 948	(353 532)
Achats consommés	17	12 936 318	15 367 105
Charges de personnel	18	3 577 861	2 990 913
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	736 333	1 058 887
Autres charges d'exploitation	20	2 115 301	2 529 164
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>19 907 761</u>	<u>21 592 537</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 404 784</u>	<u>3 836 337</u>
Charges financières nettes	21	(160 130)	(154 146)
Produits des placements	22	34 799	44 253
Autres gains ordinaires	23	67 253	62 257
Autres pertes ordinaires	24	(4 961)	(52 679)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 341 745</u>	<u>3 736 022</u>
Impôt sur les sociétés	25	(683 212)	(851 848)
Contribution sociale de solidarité	25	(102 482)	(127 777)
Contribution conjoncturelle		-	(85 185)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>2 556 051</u>	<u>2 671 212</u>
Résultat par action	10	0.420	0.480

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	29 444 941	29 796 086
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(21 606 652)	(21 084 595)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 716 079)	(3 672 647)
Intérêts payés	29	(160 130)	(159 060)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(1 219 399)	(903 284)
Encaissements au titre des activités de placements	31	618	7 256
		2 743 299	3 983 756
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(504 034)	(687 616)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	56 132	45 490
Dividendes reçus	22	34 181	36 997
		(413 721)	(605 129)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	34	(2 502 701)	(2 780 818)
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(340 276)	(551 902)
Encaissements provenant des crédits à court terme	14	2 145 000	-
Remboursements des crédits à court terme	14	(1 643 502)	-
		(2 341 479)	(3 332 720)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			
Variation de trésorerie		(11 902)	45 907
Trésorerie au début de l'exercice	35	323 977	278 070
Trésorerie à la fin de l'exercice	35	312 075	323 977

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2025	2024		2025	2024		2025	2024
Produits d'exploitation	23 296 527	25 368 282	Coût des matières consommées	12 936 318	15 367 105			
Production stockée		353 532	Déstockage de production	541 948				
Production immobilisée	16 018	60 592						
<u>Production</u>	23 312 545	25 782 406	<u>Achats consommés</u>	13 478 266	15 367 105	<u>Marge sur coût matières</u>	9 834 279	10 415 301
Marge sur coût matières	9 834 279	10 415 301	Autres charges externes	1 938 442	2 358 801			
<u>Sous total</u>	9 834 279	10 415 301	<u>Sous total</u>	1 938 442	2 358 801	<u>Valeur ajoutée brute</u>	7 895 837	8 056 500
Valeur ajoutée brute	7 895 837	8 056 500	Impôts et taxes	176 859	170 363			
			Charges de personnel	3 577 861	2 990 913			
<u>Sous total</u>	7 895 837	8 056 500	<u>Sous total</u>	3 754 720	3 161 276	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	4 141 117	4 895 224
Excédent brut d'exploitation	4 141 117	4 895 224	Charges financières nettes	160 130	154 146			
Produits des placements	34 799	44 253	Dotations aux amortissements et aux provisions	736 333	1 058 887			
Autres gains ordinaires	67 253	62 257	Autres pertes ordinaires	4 961	52 679			
			Impôt sur les sociétés	683 212	851 848			
			Contribution sociale de solidarité	102 482	127 777			
			Contribution conjoncturelle		85 185			
<u>Sous total</u>	4 243 169	5 001 734	<u>Sous total</u>	1 687 118	2 330 522	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	2 556 051	2 671 212
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	2 556 051	2 671 212

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 6.085.083 dinars divisé en 6.085.083 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

La société est la mère de quatre filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 66,22% par la société SAM.
- La société « INTERIEURS France SAS » est une société par actions simplifiée de droit français constituée en 2024 et détenue à concurrence de 99,89% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale.

La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Site web	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique ; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur,

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2025, un montant net de D : 7 083 940.887 contre D : 7 280 064 au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur Nette 2025</u>	<u>Valeur Nette 2024</u>
- Immobilisations incorporelles	326 167	272 649	53 518	77 443
- Immobilisations corporelles	13 380 998	6 350 575	7 030 423	7 202 621
<u>Total</u>	<u>13 707 165</u>	<u>6 623 224</u>	<u>7 083 941</u>	<u>7 280 064</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissements	Valeurs brutes					Amortissements					Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Reclassements	Cessions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Reclassements	Cessions	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	326 167	-	-	-	326 167	248 724	23 925	-	-	272 649	53 518
Logiciels	33%	247 779	-	-	-	247 779	234 039	6 256	-	-	240 295	7 484
Concessions	33%	17 206	-	-	-	17 206	14 685	1 682	-	-	16 367	839
Site Web	33%	-	-	61 182	-	61 182	-	15 987	-	-	15 987	45 195
Immobilisations incorporelles encours		61 182	-	(61 182)	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 991 854	572 598	-	(183 454)	13 380 998	5 789 233	744 796	-	(183 454)	6 350 575	7 030 423
Terrain		4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	1 626 163	-	-	-	1 626 163	1 031 632	61 308	-	-	1 092 940	533 223
Agencements et aménagements	15%	2 214 099	102 386	-	-	2 316 485	1 654 709	156 926	-	-	1 811 635	504 850
Equipements industriels	15%	455 485	98 472	93 457	-	647 414	397 845	28 689	-	-	426 534	220 880
Installations techniques	15%	13 867	-	-	-	13 867	13 867	-	-	-	13 867	-
Installations générales	15%	196 571	-	-	-	196 571	194 217	783	-	-	195 000	1 571
AAI généraux	15%	209 638	20 020	-	-	229 658	155 656	19 438	-	-	175 094	54 564
Outillage industriel	15%	96 928	408	-	-	97 336	73 443	6 728	-	-	80 171	17 165
Matériel de transport	20%	841 102	195 950	231 801	(183 454)	1 085 399	824 538	36 738	231 801	(183 454)	909 623	175 776
Mobilier, matériel de bureau	20%	385 570	17 847	-	-	403 417	276 537	33 860	-	-	310 397	93 020
Matériel informatique	33%	450 979	40 139	-	-	491 118	345 137	42 461	-	-	387 598	103 520
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	1 675 793	97 376	(231 801)	-	1 541 368	821 652	357 865	(231 801)	-	947 716	593 652
Immobilisations corporelles en cours		620 808	-	(93 457)	-	527 351	-	-	-	-	-	527 351
Avances, fournisseurs d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		13 318 021	572 598	-	(183 454)	13 707 165	6 037 957	768 721	-	(183 454)	6 623 224	7 083 941

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 1 808 039 contre D : 1 865 287 au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Titres de participation	(A)	2 443 360	2 443 360
- Prêts au personnel		56 084	98 865
- Dépôts et cautionnements		1 412	1 412
		<u>2 500 856</u>	<u>2 543 637</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation		(678 350)	(678 350)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel		(14 467)	-
		<u>1 808 039</u>	<u>1 865 287</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nbre de parts</u>	<u>Coût d'acquisition / Souscription</u>	<u>Montant total de la participation</u>	<u>% de détention</u>	<u>Provisions</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99.99%	-
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99.95%	-
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35.36%	380 350
- Société TALOS	2 980	100	298 000	66.22%	298 000
- Société Intérieurs France	89 900	3	305 210	99.89%	-
			<u>2 443 360</u>		<u>678 350</u>

Note 6 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2025 un montant de D : 6 508 952 contre D : 6 726 125 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Matières premières	443 786	425 045
- Emballages	8 167	7 416
- Produits intermédiaires	4 375 624	3 937 145
- Marchandises	133 142	55 337
- Stocks en transit	647 249	858 250
	<u>5 607 968</u>	<u>5 283 193</u>
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>		
- Produits finis	900 984	1 442 932
	<u>900 984</u>	<u>1 442 932</u>
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>		
<u>Total général</u>	<u>6 508 952</u>	<u>6 726 125</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2025 un solde, net de provisions, de D : 9 849 889, contre D : 11 459 648 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Clients ordinaires	7-1	9 358 650	11 846 789
- Clients, effets à recevoir		411 584	190 577
- Clients, retenues de garantie		710	710
- Clients, factures à établir		675 115	262 025
- Clients, avoirs à établir		(300 427)	(498 867)
- Clients douteux		148 538	148 538
		<u>10 294 170</u>	<u>11 949 772</u>
- Total brut			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(444 281)	(490 124)
		<u>9 849 889</u>	<u>11 459 648</u>

7-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Clients, sociétés du groupe		6 109 949	7 632 557
- Clients, hors groupe		3 248 701	4 214 232
		<u>9 358 650</u>	<u>11 846 789</u>

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		215 087	210 101
- Personnel, avances et prêts		177 028	188 850
- Etat, impôts et taxes	8-1	258 294	155 805
- Comptes courants associés		25 899	40 526
- Prêts aux sociétés du groupe		120 000	137 500
- Charges constatées d'avance		41 718	72 243
- Charges à récupérer	8-2	409 782	470 332
- Produits à recevoir		10 631	12 867
		<u>1 258 439</u>	<u>1 288 224</u>
- Total brut			
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(71 215)	(93 227)
		<u>1 187 224</u>	<u>1 194 997</u>

8-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 25)	102 489	-
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
		<u>258 294</u>	<u>155 805</u>

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13 519 à D : 39 114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30 077 à D : 2 282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154 651 dont D : 36 231 de pénalités. L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110 346. En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop-perçu, soit D : 43 675.

8-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC".

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 475077., contre D : 323977. à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
- Banques en dinars	470 846	287 819
- Banques en devises	-	252
- Caisses	19	179
- Régies d'avance et accreditifs	4 212	35 727
<u>Total</u>	<u>475 077</u>	<u>323 977</u>

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
- Capital social		6 085 083	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Subventions d'investissement		29 765	40 491
- Résultats reportés		4 325 016	4 679 988
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(A)	<u>13 249 067</u>	<u>13 091 317</u>
Résultat net de l'exercice (1)		<u>2 556 051</u>	<u>2 671 212</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>15 805 118</u>	<u>15 762 529</u>
- Nombre d'actions (2)		6 085 083	5 561 635
Résultat par action (1)/(2)	(B)	0.420	0.480

(A) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2023	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	35 798	-	3 035 254	4 389 754	-	15 831 644
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2024					(35 798)		1 644 734	(4 389 754)	2 780 818	-
Distribution de dividendes									(2 780 818)	(2 780 818)
Subventions d'investissement						40 491				40 491
Résultat net de l'exercice 2024								2 671 212		2 671 212
Soldes au 31 Décembre 2024	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	-	40 491	4 679 988	2 671 212	-	15 762 529
Affectation approuvée par l'AGO du 24/06/2025							168 476	(2 671 212)	2 502 736	-
Distribution de dividendes									(2 502 736)	(2 502 736)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 02/09/2025	523 448						(523 448)			-
Subventions d'investissement						(10 726)				(10 726)
Résultat net de l'exercice 2025								2 556 051		2 556 051
Soldes au 31 Décembre 2025	6 085 083	1 453 040	556 163	800 000	-	29 765	4 325 016	2 556 051	-	15 805 118

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

Note 11 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 194 363 Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2024		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2025	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	21 457	33 686	-	(21 457)	(33 686)	-	21 457
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	7 612	11 956	-	(7 612)	(11 956)	-	7 612
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	14 223	15 142	-	(14 223)	(15 142)	-	14 223
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	21 087	16 988	-	(19 357)	(16 988)	1 730	19 357
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	24 801	16 783	-	(18 321)	(16 783)	6 480	18 321
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	32 461	15 934	-	(17 783)	(15 934)	14 678	17 783
AL BARAKA BANK	68 867	Mensuellement (2023-2026)	1 172	13 205	-	(1 172)	(13 205)	-	1 172
AL BARAKA BANK	130 172	Mensuellement (2023-2028)	55 627	20 401	-	(22 358)	(20 401)	33 269	22 358
UBCI	222 427	Mensuellement (2023-2028)	98 721	34 599	-	(38 050)	(34 599)	60 671	38 050
AL BARAKA BANK	102 386	Mensuellement (2023-2026)	20 839	28 942	-	(20 839)	(28 942)	-	20 839
AL BARAKA BANK	52 904	Mensuellement (2024-2027)	15 109	12 412	-	(13 881)	(12 412)	1 228	13 881
TUNISIE LEASING & FACTORING	90 376	Mensuellement (2024-2027)	35 447	24 151	-	(26 218)	(24 151)	9 229	26 218
AL WIFAK BANK	109 172	Mensuellement (2024-2029)	68 417	15 525	-	(16 931)	(15 525)	51 486	16 931
AL WIFAK BANK	68 440	Mensuellement (2024-2027)	32 750	15 636	-	(17 158)	(15 636)	15 592	17 158
TUNISIE LEASING & FACTORING	97 377	Mensuellement (2025-2026)	-	-	97 376	(32 460)	(64 916)	-	32 460
Total			449 723	275 360	97 376	(287 820)	(340 276)	194 363	287 820

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 7 247 258, contre D : 9 554 272 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	4 620 811	4 963 691
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		1 189 430	1 429 188
- Fournisseurs, effets à payer		1 306 898	2 265 674
- Fournisseurs, retenues de garantie		6 631	60 860
- Fournisseurs, factures non parvenues		112 891	832 111
- Fournisseurs d'immobilisations		10 597	2 748
<u>Total</u>		<u>7 247 258</u>	<u>9 554 272</u>

12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe		3 859 849	4 172 110
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe		760 962	791 581
<u>Total</u>		<u>4 620 811</u>	<u>4 963 691</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Clients, avances et acomptes		84 823	75 495
- Etat, impôt sur les sociétés à payer		-	221 254
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	(voir note 25)	102 482	127 259
- Etat, Contribution conjoncturelle à payer		-	85 185
- Etat, divers impôts et taxes à payer		474 891	490 517
- Sociétés du groupe		600 000	600 000
- Actionnaires dividendes à payer		94	59
- CNSS		297 644	227 604
- Crédoeurs divers		6 532	50 427
- Charges à payer		634 184	453 144
- Produits constatés d'avance		173 078	169 394
- Compte d'attente		20 807	9 348
<u>Total</u>		<u>2 394 535</u>	<u>2 509 686</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées	(note 11)	287 820	275 360
- Crédit à court terme		501 498	-
- Banques créditrices		163 002	-
<u>Total</u>		<u>952 320</u>	<u>275 360</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 23 211 853, contre D : 25 281 766 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Ventes de marchandises taxables	20 208 589	21 244 442
- Ventes en suspension de taxes	2 208 008	2 152 203
- Ventes à l'exportation	791 528	1 881 889
- Prestations de services	3 638	3 232
- Prestations de services à l'export	90	-
<u>Total</u>	<u>23 211 853</u>	<u>25 281 766</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2025 à D : 84 674, contre D : 86 516 au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Ristournes perçues	39 494	52 988
- Subvention d'exploitation	15 000	15 000
- Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat de l'exercice	10 726	-
- Produits locatifs	19 454	18 528
<u>Total</u>	<u>84 674</u>	<u>86 516</u>

Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2025 à D : 12 936 318, contre D : 15 367 105 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Bois et dérivés	3 202 864	4 388 749
- Articles de quincaillerie	599 192	681 957
- Accessoires bureaux	155 582	634 957
- Accessoires de chaises	3 923 944	3 880 497
- Produits semi-finis	1 350 083	1 444 083
- Tissu mousse et cuire	501 017	429 972
- Marbres et verrerie	160 859	214 615
- Emballages	134 507	151 082
- Produits chimiques	74 332	67 588
- Frais sur import	1 571 284	1 567 126
- Sous-traitance	211 065	398 015
- Achats de marchandises	1 003 562	1 901 469
- Carburant	222 216	229 479
- Eau électricité et gaz	71 253	75 570
- Fournitures de bureau	18 263	37 079
- Autres	61 070	51 337
<u>Total</u>	<u>13 261 093</u>	<u>16 153 575</u>
- Variation des stocks de matières	(324 775)	(786 470)
<u>Total achats consommés</u>	<u>12 936 318</u>	<u>15 367 105</u>

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

Note 18 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 3 577 861, contre D : 2 990 913 au 31 Décembre 2024 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Salaires et compléments de salaires	3 208 622	3 018 447
- Charges sociales	600 835	591 768
- Autres charges du personnel	31 264	25 991
- Provisions pour congés payés	1 328	18 299
- Transfert de charges	(264 188)	(663 592)
<u>Total</u>	<u>3 577 861</u>	<u>2 990 913</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	23 925	6 901
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	744 796	740 385
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	72 729
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	14 467	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	36 000	37 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	30 386	341 586
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	38 553
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(76 229)	(105 802)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	(22 012)	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(15 000)	(72 965)
<u>Total</u>	<u>736 333</u>	<u>1 058 887</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2 115 301, contre D : 2 529 164 au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Locations	23 529	35 243
- Entretien et réparations	212 733	198 757
- Assurances	179 664	173 236
- Sous-traitance	6 002	40 428
- Autres	3 556	474
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>425 484</u>	<u>448 138</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	206 158	222 851
- Personnel extérieur à l'entreprise	804 574	1 116 348
- Publicité, publications et relations publiques	186 529	259 600
- Transports	31 527	41 240
- Voyages et déplacements	235 892	231 073
- Réceptions	27 489	39 866
- Frais postaux et de télécommunications	38 342	42 625
- Services bancaires et assimilés	90 019	63 707
- Cotisations et dons	15 190	2 706
- Jetons de présence	38 250	33 000
- Autres	38 401	26 904
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 712 371</u>	<u>2 079 920</u>
- TFP	30 612	28 596

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

- FOPROLOS	30 612	28 596
- TCL	54 683	61 746
- Droits d'enregistrement et de timbre	46 869	32 685
- Taxes sur les véhicules	8 589	8 376
- Autres	5 494	10 364
<u>Total des impôts et taxes</u>	176 859	170 363
- Transfert de charges	(199 413)	(169 257)
<u>Total général</u>	2 115 301	2 529 164

Note 21 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 160 130, contre D : 154 146 au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Intérêts des emprunts bancaires	-	19 491
- Intérêts sur crédits à court terme	36 302	-
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	59 553	74 761
- Intérêts des comptes courants associés	48 000	48 000
- Intérêts débiteurs	32 159	10 386
- Intérêts créditeurs	(12 367)	(14 935)
- Pénalités	11 969	3 431
- Pertes de change	29 447	38 179
- Gains de change	(45 665)	(26 447)
- Autres	732	1 280
<u>Total</u>	160 130	154 146

Note 22 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 34 799, contre D : 44 253 en 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Produits des participations	34 181	36 997
- Revenus des placements monétaires	618	7 256
<u>Total</u>	34 799	44 253

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 67 253 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	56 132	45 490
- Apurement comptes créditeurs	11 121	16 767
<u>Total</u>	67 253	62 257

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 4 961 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	1 337
- Pertes suite redressement CNSS	-	35 163
- Apurement comptes débiteurs	4 961	16 179
<u>Total</u>	4 961	52 679

Note 25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

Résultat net de l'exercice		2 556 051
Réintégrations		1 029 688
Impôt sur les sociétés	683 212	
Contribution sociale de solidarité	102 482	
Réceptions excédentaires	45 129	
Amendes et pénalités	512	
Dotations aux provisions	80 853	
Pertes exceptionnelles	4 961	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	13 380	
Autres charges non déductibles	87 614	
Timbre de voyage	660	
Perte de change non réalisée 2025	5 096	
Gain de change non réalisé 2024	5 789	
Déductions		169 682
Dividendes	34 181	
Gain de change non réalisé 2025	11 922	
Perte de change non réalisée 2024	10 338	
Reprise sur provisions	113 241	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		3 416 058
Provisions pour créances litigieuses	-	
Résultat fiscal		3 416 058
<u>Impôt sur les sociétés au taux de 20%</u>		<u>683 212</u>
Retenues à la source		(26 986)
Acomptes provisionnels payés		(758 715)
<u>Impôt sur les sociétés à reporter</u>		<u>(102 489)</u>
<u>Contribution sociale de solidarité (3% du résultat fiscal)</u>		<u>102 482</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Revenus	23 211 853	25 281 766
- Autres produits d'exploitation	73 948	86 516
- Transfert de charges	463 601	832 849
- Autres gains ordinaires	11 121	16 767
- Créances virées en pertes	(4 961)	(16 179)
- TVA collectée	3 940 479	4 249 349
- Clients et comptes rattachés en début de période	11 949 772	11 885 991
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(10 294 170)	(11 949 772)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(75 495)	(468 015)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	84 823	75 495
- Prêts aux sociétés du groupe début de période	137 500	170 000
- Prêts aux sociétés du groupe fin de période	(120 000)	(137 500)
- Produits à recevoir en début de période	483 199	533 033
- Produits à recevoir en fin de période	(420 413)	(483 199)
- Produits constatés d'avance en début de période	(169 394)	(450 409)
- Produits constatés d'avance en fin de période	173 078	169 394
<u>Total</u>	<u>29 444 941</u>	<u>29 796 086</u>

Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	13 261 093	16 153 575
- Autres charges d'exploitation	2 115 301	2 529 164
- Production immobilisée	(16 018)	(60 592)
- Transfert de charges	199 413	169 257
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	3 115 000	3 313 589
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	788 817	1 019 798
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	490 517	147 474
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(474 891)	(490 517)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	9 551 524	7 992 847
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(7 236 661)	(9 551 524)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(210 101)	(299 431)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	215 087	210 101
- Autres créditeurs divers en début de période	659 775	616 352
- Autres créditeurs divers en fin de période	(627 339)	(659 775)
- Autres débiteurs divers en début de période	(40 526)	(46 545)
- Autres débiteurs divers en fin de période	25 899	40 526
- Charges constatées d'avance en début de période	(72 243)	(48 779)
- Charges constatées d'avance en fin de période	41 718	72 243
- Diverses charges à payer en début de période	261 108	202 777
- Diverses charges à payer en fin de période	(440 821)	(261 108)
<u>Total</u>	<u>21 606 652</u>	<u>21 084 595</u>

Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Charges de personnel	3 577 861	2 990 913
- Transfert de charges	264 188	663 592
- Avances et prêts au personnel en début de période	(287 715)	(230 592)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	233 112	287 715
- Personnel, charges à payer en début de période	192 036	173 737
- Personnel, charges à payer en fin de période	(193 363)	(192 036)
- C.N.S.S en début de période	227 604	206 922
- C.N.S.S en fin de période	(297 644)	(227 604)
<u>Total</u>	<u>3 716 079</u>	<u>3 672 647</u>

Note 29 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Charges financières nettes	160 130	154 146
- Intérêts courus en début de période	-	4 914
<u>Total</u>	<u>160 130</u>	<u>159 060</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	683 212	851 848
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	102 482	127 777
- Charge de contribution conjoncturelle de l'exercice	-	85 185
- Etat, IS à payer en début de période	221 254	136 649
- Etat, IS à payer en fin de période	-	(221 254)
- Etat, IS à reporter en fin de période	102 489	-
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en début de période	127 259	135 523
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(102 482)	(127 259)
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	85 185	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en fin de période	-	(85 185)
<u>Total</u>	<u>1 219 399</u>	<u>903 284</u>

Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Revenus des placements monétaires	618	7 256
<u>Total</u>	<u>618</u>	<u>7 256</u>

Note 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	-	18 959
- Investissements en immobilisations corporelles	475 222	583 662
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	2 748	1 072
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(10 597)	(2 748)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	36 661	86 671
<u>Total</u>	<u>504 034</u>	<u>687 616</u>

Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	1 337
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	56 132	45 490
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(1 337)
<u>Total</u>	<u>56 132</u>	<u>45 490</u>

Note 34 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Dividendes servis au cours de l'exercice	(2 502 736)	(2 780 818)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(59)	(59)
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	94	59
<u>Total</u>	<u>(2 502 701)</u>	<u>(2 780 818)</u>

Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	470 846	288 071
- Régies d'avance et accreditifs	4 212	35 727
- Caisse	19	179
- Comptes courants bancaires affichant des soldes créditeurs	(163 002)	-
<u>Total</u>	<u>312 075</u>	<u>323 977</u>

Note 36 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

- La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 1 062 433 TTC. Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3 061 700.
- La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 10 261 440 TTC. Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4 781 005.

Répartition des charges communes

- La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 463 602. La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409 782.
- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 327 065. La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 327 065.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 25 899.

SOCIETE BUREAU PLUS

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767 003.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 173.174 Euro soit D : 584 557. Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 586 831.

SOCIETE INTERIEURS FRANCE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs France pour un montant de 17.103 Euro soit D : 58.588. Le compte client "Intérieurs France" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 57 704.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

- La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 40 674 TTC. Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 684 409.
- La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 115 858 TTC. Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 31 146.

Répartition des charges communes

La société "TALOS" a fait supporter la société, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 75 331.

Location

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1 500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location. Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 19 454.

Avances en comptes courants

- La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200 000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

avance a été portée à D : 600 000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises. Par ailleurs, un avenant signé le 2 janvier 2025 a prévu une troisième prorogation pour une période supplémentaire de 36 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2025, a été de D : 48 000.

- La société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220 000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10 000 et des intérêts payables à la fin de chaque année. Le remboursement effectué en 2025 s'élève à D : 17 500. L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2025 à D : 120 000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 10 537.

Rémunérations des dirigeants sociaux

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle. Le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2026 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2025, pour un montant brut de D : 115 000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2025 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6 000. Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 107 119. Aussi, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents. Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3 000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 50 561.

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2024 a nommé le Directeur Central Mr Mohamed Walid BELLALOUNA en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2025 à Mr Mohamed Walid BELLALOUNA et constaté en charges, s'est élevé à D : 146 972 dont D : 28 119 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	13 478 267	13 275 978	95 922	95 184	11 182	
Autres charges d'exploitation	2 115 300	1 366 761	175 785	444 566	128 188	
Charges financières	218 162	74 866	16 725	16 725	109 847	
Impôts sur les sociétés	785 694	-	-	-	785 694	
Autres pertes ordinaires	4 961	4 961	-	-	-	
Charges de personnel	3 577 861	1 847 165	671 554	1 053 354	5 788	
Dotation aux amortissements et provisions	736 334	226 344	166 939	326 746	16 304	
TOTAL	20 916 579	16 796 075	1 126 926	1 936 575	1 057 003	

Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA
Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025

Note 38 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautonnement							
Aval							
Autres garanties							
b) Garanties réelles							
Hypothèques	2 681 956						
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	2 681 956						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautonnement							
Aval							
Autres garanties							
b) Hypothèques							
Hypothèques							
Nantissement							
c) Effets escomptés et non échus							
d) Créances à l'exportation mobilisés							
e) Abandon de créances							
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé							
Crédit consenti non encore versé							
Opération de portage							
Crédit documentaire							
Engagement par signature Caution	1 284 617						
Commande d'immobilisation							
Commande de longue durée							
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective							
Total	1 284 617						

Note 39 : Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, la Société « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS » présente ci-après les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société s'inscrit dans une démarche progressive visant à :

- Se conformer aux exigences des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2 relatives à la publication d'informations en matière de durabilité ;
- Répondre aux attentes du CMF et des parties prenantes, notamment les investisseurs ;
- Renforcer progressivement ses dispositifs de collecte, de traitement et de communication des données ESG. Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

A. Mode de gouvernance

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives.

La Société prévoit la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux ESG, permettant d'assurer une supervision structurée des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des orientations définies par le Conseil d'Administration. Elle veille à l'intégration progressive des considérations ESG dans la gestion et le pilotage des activités de la société.

B. Stratégie ESG

La Société est exposée aux facteurs ESG, notamment aux risques liés au changement climatique, aux évolutions réglementaires et aux transformations économiques.

La Société adopte une approche progressive visant à intégrer les enjeux ESG dans sa stratégie globale, en vue :

- D'améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ;
- De renforcer le processus de gestion de la qualité ;
- D'identifier et saisir les opportunités associées aux transitions environnementales et sociales.

C. Gestion des risques et opportunités ESG

1. Gestion des risques : Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêt des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

2. Opportunités : Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie renouvelable constitue pour la Société une opportunité. Cette orientation renforcera le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, ces investissements contribueront également à optimiser les charges d'exploitation.

D. Indicateurs ESG

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Néanmoins, la Société prévoit de définir progressivement, un référentiel d'indicateurs ESG pertinents, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

Note 40 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2025	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2025
Moins d'un an	318 326	287 820
Plus d'un an et moins de 5 ans	193 228	194 363
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	511 554	482 183
Moins les montants représentant des charges financières	(29 371)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		482 183

Note 41 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 mai 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 26.913.122, un bénéfice net de D : 2.556.051 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 312.075.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mai 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

- Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767.003.
- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 1.062.433 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.061.700.

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 115.858 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 31.146.

- Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 10.261.440 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4.781.005.

- Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 40.674 TTC.

Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 684.409.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 173.174 Euro soit D : 584.557.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 586.831.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs France pour un montant de 17.103 Euro soit D : 58.588.

Le compte client "Intérieurs France" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 57.704.

- Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts, payable par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 19.454.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 463.602.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409.782.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 327.065, non encore facturée à la clôture de l'exercice.

- La société TALOS a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 75.331.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises. Par ailleurs, un avenant signé le 2 janvier 2025 a prévu une troisième prorogation de 36 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2025, a été de D : 48.000.

- Votre société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000, par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le remboursement effectué en 2025 s'élève à D : 17.500.

L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2025 à D : 120.000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 10.537.

- Le compte courant associé de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 25.899.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2026 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2025, pour un montant brut de D : 115.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 107.119.

Aussi, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3.000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 50.561.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2024 a nommé le Directeur Central Mr Mohamed Walid BELLALOUNA en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2025 à Mr Mohamed Walid BELLALOUNA et constaté en charges, s'est élevé à D : 146.972 dont D : 28.119 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mai 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint- Gobain, Megrine Riadh 2014,
Tunisie

La SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 484 152	1 527 448
Moins Amortissements		(1 372 127)	(1 311 344)
	V.1	112 025	216 104
Immobilisations corporelles		162 262 290	153 079 120
Moins Amortissements		(101 360 313)	(93 278 922)
	V.2	60 901 977	59 800 198
Immobilisations financières		9 382 251	9 246 377
Moins provisions		(1 097 426)	(1 007 426)
	V.3	8 284 825	8 238 951
Total des actifs immobilisés		69 298 825	68 255 253
Total des actifs non courants		69 298 825	68 255 253
Actifs courants			
Stocks		38 087 544	36 297 438
Moins provisions		(1 958 793)	(1 778 377)
	V.4	36 128 751	34 519 061
Clients et comptes rattachés		25 410 994	36 599 706
Moins provisions		(14 720 409)	(11 811 443)
	V.5	10 690 585	24 788 263
Autres actifs courants		5 891 068	5 044 921
Moins provisions		(70 554)	-
	V.6	5 820 514	5 044 921
Placements et autres actifs financiers	V.7	6 365	10 440
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	863 893	1 078 755
Total des actifs courants		53 510 108	65 441 440
Total des actifs		122 808 935	133 696 693

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 511 727	30 720 659
Réserves légales		3 072 066	3 072 066
Résultats reportés		22 860 970	20 031 518
Prime d'émission		11 077 791	11 153 591
Autres capitaux propres		1 014 956	1 203 812
Actions propres		-	(868 554)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		68 537 510	65 313 092
Résultat de l'exercice		(9 287 118)	3 576 206
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	59 250 392	68 889 298
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	V.10	14 007 049	18 808 136
Provision pour risques et charges	V.11	1 833 661	352 567
Total des passifs non courants		15 840 710	19 160 703
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.12	9 800 219	11 527 257
Autres passifs courants	V.13	4 044 745	2 987 934
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.14	33 872 869	31 131 501
Total des passifs courants		47 717 833	45 646 692
Total des passifs		63 558 543	64 807 395
Total des capitaux propres et des passifs		122 808 935	133 696 693

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		102 194 426	108 569 514
Autres produits d'exploitation		354 665	254 860
Total des produits d'exploitation	VI.1	102 549 091	108 824 374
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		3 897 456	429 773
Achats de matières premières consommés	VI.2	(43 009 573)	(39 186 862)
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	(33 354 611)	(33 064 156)
Charge de personnel	VI.4	(11 814 114)	(12 140 972)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	(13 001 718)	(10 187 105)
Autres charges d'exploitation	VI.6	(7 184 388)	(7 455 962)
Total des charges d'exploitation		(104 466 948)	(101 605 284)
Résultat d'exploitation		(1 917 857)	7 219 090
Charges financières nettes	VI.7	(7 544 609)	(5 042 565)
Produits des placements	VI.8	34 638	27 193
Autres gains ordinaires	VI.9	393 741	2 741 411
Autres pertes ordinaires	VI.10	(60 413)	(39 325)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(9 094 500)	4 905 804
Impôt sur les bénéfices		(192 618)	(1 329 598)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(9 287 118)	3 576 206
Résultat net de l'exercice		(9 287 118)	3 576 206

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		(9 287 118)	3 576 206
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		13 001 718	10 187 105
(-) Subvention d'investissement portée en résultat		(188 855)	(112 556)
- Variation des :			
* Stocks		(1 790 106)	(1 660 671)
* Créances		11 188 712	(4 564 921)
* Autres actifs et prêts au personnel		(842 072)	(1 082 471)
* Fournisseurs et autres dettes		(1 727 039)	4 933 730
* Autres passifs		1 065 776	(566 333)
* Plus-value sur cession d'immobilisations		(24 000)	(2 537)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	11 397 016	10 707 552
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(9 220 168)	(9 782 237)
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		24 000	20 000
Décassements liés aux immobilisations financières		(135 875)	(4 473 576)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	(9 332 043)	(14 235 813)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Rachat propres actions		(162 932)	(868 554)
Encaissements de subvention		-	1 071 142
Encaissements provenant des emprunts		87 500 000	82 846 000
Remboursement d'emprunts		(88 511 000)	(70 075 642)
Remboursement d'emprunts CT		(4 997 159)	-
Distributions de dividendes		-	(8 967 557)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	VII.3	(6 171 091)	4 005 389
Variation de trésorerie	VII.4	(4 106 118)	477 128
Trésorerie au début de l'exercice		844 151	367 023
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(3 261 967)	844 151

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.511.727 dinars divisé en 28.184.091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 103 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2025.

II. Faits significatifs de la période

- Le 06 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans la zone de stockage de vieux papiers de SOTIPAPIER, située à Belli, sans faire de victime. Grâce à la réactivité des salariés et au soutien des partenaires de la société, la perte a pu être minimisée. L'incident a entraîné la destruction d'une quantité non significative de vieux papier.
- Le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2025 a décidé d'annuler les 191.681 actions propres d'une valeur nominale de 1.09 DT chacune, que la société a acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions propres. Cette annulation se traduit par une réduction du capital à concurrence de 208.932 DT pour ramener le capital social à 30.511.727 DT.
- Le 14 juillet 2025, la société SOTIPAPIER a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024. Le 5 mars 2026, l'administration fiscale a notifié les résultats de cette vérification. Le montant total réclamé s'élève à 6 306 606 DT, principal et intérêts compris. Par ailleurs, le crédit d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2024 a été révisé de 3 142 827 DT à 1 892 049 DT.

La société a formulé une opposition à cette notification dans une réponse adressée à l'administration fiscale en date du 20 avril 2026, rejetant l'ensemble des points soulevés. À la date de notre rapport, la procédure demeure en cours et la société est en attente du retour de l'administration fiscale.

III. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
 - La pertinence ;
 - La fiabilité ; et
 - La comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
 - L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NC01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode

autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients & comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 1.484.152 DT contre 1.527.448 DT au 31 décembre 2024. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 307 858	1 252 149
Immobilisations incorporelles en cours	-	99 005
Valeur brute	1 484 152	1 527 448
Moins Amortissements	(1 372 127)	(1 311 344)
Total net	112 025	216 104

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 162.262.289 DT contre 153.079.120 DT au 31 décembre 2024. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Terrain	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	6 269 556	5 864 802
Matériel et outillage industriel	123 234 008	113 909 083
Matériel de transport	3 475 387	3 267 982
Matériel informatique	1 026 660	963 709
MMB	269 720	263 263
Matériel de transport à statut juridique particulier	538 523	481 342
Immobilisations corporelles en cours	13 341 446	15 553 372
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	5 199 581	3 868 159
Valeur brute	162 262 289	153 079 120
Moins Amortissements	(101 360 313)	(93 278 922)
Total net	60 901 976	59 800 198

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Cession	Reclassements 2025	Valeur brute au 31/12/2025	Amort. Cumulés au 31/12/2024	Dotations 2025	Cession	Amort. Cumulés au 31/12/2025	VCN31/12/2025
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	-	176 294	(176 294)	-	-	(176 294)	-
Logiciels	1 252 149	-	-	55 709	1 307 858	(1 135 050)	(60 783)	-	(1 195 833)	112 025
Immobilisations Incorporelles en cours	99 005	-	-	(99 005)	-	-	-	-	-	-
Total des Immobilisations Incorporelles	1 527 448	-	-	(43 296)	1 484 152	(1 311 344)	(60 783)	-	(1 372 127)	112 025
Terrains	180 124	-	-	-	180 124	-	-	-	-	180 124
Construction	2 683 729	-	-	-	2 683 729	(2 251 985)	(39 736)	-	(2 291 721)	392 008
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	(1 013 237)	(133 626)	-	(1 146 863)	1 525 435
Construction PM2	606 560	-	-	-	606 560	(606 560)	-	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	-	808 977	(808 977)	-	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	-	508 512	(508 512)	-	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	-	836 892	(836 892)	-	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	-	610 316	(524 079)	(22 342)	-	(546 421)	63 895
Matériel & outillage	113 909 083	-	-	9 324 925	123 234 008	(78 875 298)	(7 164 292)	-	(86 039 590)	37 194 418
Agencement, aménagement, installation	5 864 802	-	-	404 754	6 269 556	(3 694 011)	(518 871)	-	(4 212 882)	2 056 674
Matériel roulant	3 267 982	-	(137 479)	344 884	3 475 387	(3 136 033)	(84 995)	137 479	(3 083 549)	391 838
MMB & Matériel Informatique	1 226 972	-	-	69 409	1 296 381	(952 723)	(123 885)	-	(1 076 608)	219 773
Matériels de transport statut juridique particulier	481 342	-	-	57 181	538 523	(70 615)	(131 123)	-	(201 738)	336 785
Immobilisations corporelles en cours	15 553 372	7 989 227	-	(10 201 153)	13 341 446	-	-	-	-	13 341 446
Avance et acomptes versés sur immobilisations	3 868 159	1 331 422	-	-	5 199 581	-	-	-	-	5 199 581
Total des Immobilisations corporelles	153 079 120	9 320 649	(137 479)	-	162 262 290	(93 278 922)	(8 218 870)	137 479	(101 360 313)	60 901 977
Total	154 606 568	9 320 649	(137 479)	(43 296) *	163 746 442	(94 590 266)	(8 279 653)	137 479	(102 732 440)	61 014 002

**Il s'agit de pertes constatées en charges au cours de l'exercice.*

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Participations	7 638 210	7 638 210
Dépôts et cautionnements	1 744 041	1 608 167
Total	9 382 251	9 246 377
Moins Provisions	(1 097 426)	(1 007 426)
Total net	8 284 825	8 238 951

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2024	Valeur brute 31/12/2025	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 31/12/2025
			31/12/2024	Dotations	31/12/2025	
Nature des titres						
Titres de participation :						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
ECOGAD	4 473 575	4 473 575	-	90 000	90 000	4 383 575
Sotipapier PROPCO	2450	2 450	-	-	-	2 450
<i>Autres participations</i>						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	7 638 210	7 638 210	1 007 426	90 000	1 097 426	6 540 784

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Dépôts et cautionnements	31/12/2025	31/12/2024
Avance cautionnements STEG	1 744 041	1 608 167
Total Brut	1 744 041	1 608 167

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2025 à 38.087.544 DT contre 36.297.438 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières	9 654 101	11 793 003
Consommables et pièces de rechange	17 867 065	17 760 490
Produits finis	10 558 023	6 660 567
Consommables et pièces de rechange en transit	8 355	83 378
Total	38 087 544	36 297 438
Provision	(1 958 793)	(1 778 377)
Total net	36 128 751	34 519 061

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2025 à 25.410.994 DT contre 36.599.706 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients	9 508 211	13 094 188
Clients Ventes d'énergie (STEG)	765 909	1 251 569
Clients douteux	14 720 409	10 058 343
Effets à recevoir	416 465	11 731 405
Chèques en portefeuille	-	464 201
Total	25 410 994	36 599 706
Provision pour dépréciation des comptes clients	(14 720 409)	(11 811 443)
Total net	10 690 585	24 788 263

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 5.891.068 DT contre 5.044.921 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes	70 554	-
Fournisseurs locaux débiteurs	138 058	88 275
Personnel-avances et acomptes	125 212	55 627
Etat, impôts et taxes (crédit TVA) Actif	47 554	414 409
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	4 068 800	3 142 827
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	58 938	61 582
Débiteurs divers	900 943	586 438
Charges constatées d'avance	481 009	695 763
Total	5 891 068	5 044 921
Provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(70 554)	-
Total net	5 820 514	5 044 921

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2025 à 6.365 DT contre 10.440 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	6 365	10 440
Total	6 365	10 440

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 863.893 DT contre à 1.078.755 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Banques	42 805	640 214
Virement émis en cours	-	4 947
Effets remis à l'escompte	801 932	11 406
Chèques remis à l'encaissement	9 156	412 188
Caisse	10 000	10 000
Total	863 893	1 078 755

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,54%	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	11 652 893	38,19%	11 652 893	37,93%
Sotipapier* (actions propres)	-	-	172 412	0,56%
Divers public	3 438 643	11,27%	3 475 163	11,31%
Total	30 511 727	100%	30 720 659	100%

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2024 a décidé une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant total de 844.818,670 DT, pour ramener le capital social de 30.720.659,190 DT à 29.875.840,520 DT. Elle a donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur une période de douze mois aux vues de les annuler.

Le Conseil d'administration réunie le 15 décembre 2025 a décidé d'annuler les 191.681 actions d'une valeur nominale d'un 1.09 chacune, que la société a acquises dans le cadre du programme d'achat, par conséquent de réduire le capital de la société à concurrence de 208.932,29 DT pour ramener le capital social à 30.511.726,9 soit 27.992.410 actions.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à 59.250.392 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions propres	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2024	30 720 659	3 072 066	20 031 518	(868 554)	11 153 591	1 203 812	3 576 206	68 889 298
Résultats reportés	-	-	3 576 206	-	-	-	(3 576 206)	-
Réserve Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention TETRAPACK	-	-	-	-	-	(188 856)	-	(188 856)
Actions propres	-	-	-	(162 932)	-	-	-	(162 932)
Réduction de capital	(208 932)	-	(746 754)	1 031 486	(75 800)	-	-	-
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	(9 287 118)	(9 287 118)
Capitaux propres au 31/12/2025	30 511 727	3 072 066	22 860 970	-	11 077 791	1 014 956	(9 287 118)	59 250 392

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de (0,331) DT contre 0,126 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	(9 287 118)	3 576 206
Nombre moyen pondéré d'actions	27 992 410	28 184 091
Résultat par action	(0,331)	0,126

Le capital de la société est constitué de 27.992.410 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en TND
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893
Divers publics	3 154 718	3 438 643
Total	27 992 410	30 511 727

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à - d'1 an au 31/12/24	Échéances à LT au 31/12/24	Remboursements 2025	Échéances à - d'1 an au 31/12/25	Échéances à LT au 31/12/25	Durée	Taux
Attijari 3.080.000 DT	571 573	2 508 427	571 573	630 810	1 877 617	5 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	350 000	2 449 999	350 000	466 666	1 983 333	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.300.000 DT	275 000	3 025 000	275 000	550 000	2 475 000	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.620.000 DT	899 200	4 720 800	899 200	899 200	3 821 600	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 1.850.000 DT	264 286	1 189 286	264 286	264 286	925 000	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 205 357	321 429	321 428	883 929	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 716	1 071 429	285 716	285 715	785 714	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	910 631	477 177	910 631	477 177	-	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	928 565	285 716	285 716	642 849	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	181 000	-	181 000	-	-	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 335	933 323	533 336	533 337	399 986	7 ans	TMM+1,25%
LeasingATL	64 369	124 264	64 370	73 349	50 916		
BT Leasing	53 641	174 509	54 902	69 325	161 105		
Total	4 995 896	18 808 136	4 997 159	4 857 009	14 007 049		

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges portent sur les indemnités de départ à la retraite ainsi que sur d'autres risques. Elles s'élèvent à 1.833.661 DT au 31 décembre 2025, contre 352.567 DT au 31 décembre 2024.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour risques et charges	1 500 000	-
Provision pour indemnités de départs à la retraite	333 661	352 567
Total	1 833 661	352 567

12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 9.800.219 DT contre 11.527.257 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs locaux	2 851 139	4 200 972
Fournisseurs étrangers	3 763 814	5 404 988
Fournisseurs, effets à payer	1 429 506	1 590 573
Fournisseurs, factures non parvenues	1 755 760	330 724
Total	9 800 219	11 527 257

13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 4.044.745 DT contre 2.987.934 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations dues au personnel	18 361	9 502
CSS à payer	600	342 967
Receveur des finances	812 568	485 314
Charges à payer pour congés à payer	676 297	685 262
Charges à payer	1 517 699	549 886
CNSS	1 019 220	915 003
Total	4 044 745	2 987 934

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 33.872.869 DT contre 31.131.501 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Chèques en circulation	157 031	234 605
Virement émis en cours	315 656	-
Banques	3 653 173	-
Total concours bancaires	4 125 860	234 605
Financement de stock	7 000 000	7 000 000
Financement en Dinars	17 890 000	18 901 000
Échéance CMT à - d'1 an	4 714 335	4 877 886
Échéance CMT à - d'1 an sur crédit leasing	142 674	118 010
Total autres passifs financiers	29 747 009	30 896 896
Total	33 872 869	31 131 501

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	1 800 000	7 200 000	7 200 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Total	7 000 000	28 000 000	28 000 000	7 000 000

Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	5 060 000	17 820 000	14 680 000	8 200 000
UBCI	7 731 000	22 360 000	24 491 000	5 600 000
BIAT	6 110 000	18 505 000	21 340 000	3 275 000
Attijari bank	-	815 000	-	815 000
Total	18 901 000	59 500 000	60 511 000	17 890 000

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2025 à 102.194.426 DT contre 108.569.514 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Ventes papier Kraft	65 366 820	63 578 157
Ventes papier pour ondulé	46 452 546	51 660 715
Ventes Energie	2 877 299	2 526 162
Autres revenus	228 601	310 065
Ristournes	(12 730 840)	(9 505 585)
Total	102 194 426	108 569 514

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 354.665 DT contre 254.860 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Loyers	106 647	96 426
Subvention d'investissement	248 018	112 556
Subvention d'exploitation	-	45 878
Total	354 665	254 860

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières fibreuses consommées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43.009.573 DT contre 39.186.862 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Achats pâte à papier	22 178 499	23 547 645
Achats vieux papier	17 370 012	16 515 813
Variation des stocks des matières fibreuses	3 461 062	(876 596)
Total	43 009 573	39 186 862

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 33.354.611 DT contre 33.064.156 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Consommation Gaz	15 496 701	14 810 117
Achats électricité	1 176 901	1 417 415
Achats eau	112 591	112 149
Achats pièces de rechange (PDR)	5 381 569	6 023 245
Achats Matières consommables	10 524 116	10 857 625
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	260 685	197 907
Variation des stocks	402 048	(354 302)
Total	33 354 611	33 064 156

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 11.814.114 DT contre 12.140.972 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Salaire brut	9 430 263	10 092 844
Congés payés	24 107	62 611
Transfert de charges	-	(14 013)
Charges sociales légales	1 744 124	1 747 863
Autres Charges de personnel	435 635	68 456
Accidents de travail	179 985	183 211
Total	11 814 114	12 140 972

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2025 à 13.001.718 DT contre 10.187.105 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Dotations aux amortissements	8 279 652	7 923 675
Provisions pour départ à la retraite	-27 870	(8 151)
Provisions pour dépréciation des stocks	180 416	494 638
Provision pour créances clients	2 908 966	1 753 100
Provision pour congés payés à payer	-	23 843
Provision pour dépréciation des titres de participations	90 000	-
Dotations pour dépréciation des avances fournisseurs	70 554	-
Provisions pour risques divers	1 500 000	-
Total	13 001 718	10 187 105

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7.184.388 DT contre 7.455.962 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Locations	249 584	489 037
Entretiens et réparations	3 126 945	2 665 721
Assurances	686 835	773 705
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 354 720	1 535 609
Publicité, publications, relations publiques	21 026	81 556
Transport	566 459	502 233
Déplacements, missions et réceptions	384 934	281 675
Frais postaux et de Télécom	41 786	40 439
Services bancaires et assimilés	145 308	154 418
Subventions et dons	9 721	4 050
Jetons de présence	105 000	60 000
Impôts et taxes	491 470	524 552
Contribution de Solidarité Sociale (CSS)	600	342 967
Total	7 184 388	7 455 962

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7.544.609 DT contre 5.042.565 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts/Comptes courants	127 937	18 633
Intérêts/Effets escomptés	2 614 809	1 146 869
Intérêts/Financement de stock	601 947	622 837
Intérêts/Financement en dinars	1 832 510	1 307 531
Intérêts sur les autres dettes	266 585	2 435
Intérêts/Crédits à moyen terme	1 994 296	1 920 507
Intérêts / Crédit leasing	44 600	28 393
Total	7 482 684	5 047 205
Pertes de change	341 857	225 571
Gains de change	(279 932)	(230 211)
Total net	7 544 609	5 042 565

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à 34.638 DT contre 27.193 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts créditeurs des comptes courants	2 919	8 393
Rémunérations des autres créances	31 719	18 800
Total	34 638	27 193

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 393.741 DT contre 2.741.411 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Remboursement assurances	366 976	2 537 187
Produits nets sur cession d'immobilisations	24 000	2 537
Autres gains ordinaires	2 765	201 687
Total	393 741	2 741 411

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 60.413 DT contre 39.325 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Pénalités fiscales, sociales et douanières	14 959	37 472
Autres pertes ordinaires	45 454	1 853
Total	60 413	39 325

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 372 127	1 311 344	(60 783)
Amortissements immob. Corporelles	101 497 792	93 278 922	(8 218 870)
Provisions sur Immo. Financières	1 097 426	1 007 426	(90 000)
Provisions sur stocks	1 958 793	1 778 377	(180 416)
Provisions clients et comptes rattachés	14 720 409	11 811 443	(2 908 966)
Provisions pour risques et charges	1 833 661	352 567	(1 481 094)
Provisions /congés payés à payer	676 297	685 262	8 965
Provisions /Fournisseurs débiteurs	70 554	-	(70 554)
Total	123 227 059	110 225 341	(13 001 718)

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Matières premières	9 654 101	11 793 003	2 138 902
Consommables et pièces de rechange	17 875 420	17 843 868	(31 552)
Produits finis	10 558 023	6 660 567	(3 897 456)
Total	38 087 544	36 297 438	(1 790 106)

• Variation des créances

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients	9 508 211	13 094 188	3 585 977
Clients ventes d'énergie	765 909	1 251 569	485 660
Clients douteux	14 720 409	10 058 343	(4 662 066)
Effets à recevoir	416 465	11 731 405	11 314 940
Chèques en portefeuille	-	464 201	464 201
Total	25 410 994	36 599 706	11 188 712

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes	70 554	-	(70 554)
Fournisseurs locaux débiteurs	138 058	88 275	49 783
Personnel-avances et acomptes	125 212	55 627	(69 585)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	47 554	414 409	366 855
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	4 068 800	3 142 827	(925 973)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	58 938	61 582	2 644
Débiteurs divers	812 625	586 438	(226 186)
Charges constatées d'avance	481 009	695 763	214 754
Compte courant associé	88 318	-	(88 318)
Total des autres actifs courants	5 891 068	5 044 921	(846 147)
Autres actifs Financiers	6 365	10 440	4 075
Total des autres actifs courants	5 897 433	5 055 361	(842 072)

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs locaux	2 851 139	4 200 972	(1 349 833)
Fournisseurs étrangers	3 763 814	5 404 988	(1 641 174)
Fournisseurs, effets à payer	1 429 506	1 590 573	(161 067)
Fournisseurs, factures non parvenues	1 755 760	330 724	1 425 036
Total	9 800 219	11 527 257	(1 727 038)

- **Autres passifs**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Rémunérations dues au personnel	18 361	9 502	8 859
CSS à payer	600	342 967	(342 367)
Receveur des finances	812 568	485 314	327 254
Charges à payer	1 517 699	549 886	967 813
CNSS	1 019 220	915 003	104 217
Total autres passifs courants	3 368 448	2 302 672	(1 065 776)

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 9.277.353 DT.
- Immobilisations financières pour 135.875 DT.

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 4.877.887 DT.
- Remboursement des échéances des crédits leasing pour un montant de 119.272 DT
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 28.000.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 59.500.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 28.000.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 60.511.000 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2025	Trésorerie à fin 2024	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	863 893	1 078 755	(214 862)
Concours bancaires	cf. note V.14	(4 125 860)	(234 604)	(3 891 256)
Total		(3 261 967)	844 151	(4 106 118)

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Entre le 19 et le 21 janvier 2026, le site industriel de SOTIPAPIER à Nabeul a été impacté par des intempéries exceptionnelles ayant entraîné l'arrêt temporaire des activités pour des raisons de sécurité. Des travaux de vérification, de remise en état et de sécurisation des installations ont été engagés.

La reprise progressive de la production a débuté le 3 février 2026. Une déclaration a été faite auprès des assurances, et les procédures d'indemnisation sont en cours. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

Avec la société TUCOLLECT

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 88.647 DT (HTVA). Au 31 décembre 2025, la dette liée à cette facturation s'élève à 26.372 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Au 31 décembre 2025, le montant refacturé s'élève à 47.811 DT (HTVA).

Avec la société SFTC

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 18.000 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation s'élève à 35.700 DT.
- La société SFTC a facturé à la société SOTIPAPER une note de débit au titre de frais de location d'un chariot élévateur pour un montant globale de 16.800 DT (HTVA). La créance liée à cette facturation s'élève à 19.992 DT (TTC).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines de dépenses pour le compte de la société SFTC (frais de personnel, alimentation de caisse et règlement de factures fournisseurs). Au cours l'exercice 2025, SOTIPAPIER a poursuivi la prise en charge de dépenses pour le compte de SFTC pour un montant de 17.388 DT (HTVA). Le solde non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 198.580 DT.
- La société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SFTC par le biais d'un prêt pour un montant de 250.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 41 mois de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SFTC s'élève au 31 décembre 2025 à 258.916 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 8.333 DT (HTVA).

Avec la société PROPCO

- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé PROPCO s'élève au 31 décembre 2025 à 275.232 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (TTC).
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- Au 31 décembre 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société PROPCO (frais d'impôt). Le montant à refacturer s'élève à 390 DT (HTVA).

Avec ECOGAD

- La société SOTIPAPIER a constaté une créance vis-à-vis de ECOGAD pour un montant de 88.318 DT au titre des effets escomptés et retournés impayés.

Autres opérations

Des opérations d'achats de vieux papier nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère SOTIPAPIER et ses filiales détaillées comme suit :

- La société ECOGAD, pour un montant de 8.699.411 DT (HTVA). La dette correspondante a été intégralement réglée. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte d'ECOGAD relatives à ces facturations, pour un montant total de 700.000 DT.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 213.709 DT au 31 décembre 2025.

- La société SFTC, pour un montant de 680.819 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2025. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte de SFTC sur ces ventes.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 135.752 DT au 31 décembre 2025.
- La société TUCOLLECT, pour un montant de 1.246.689 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 388.091 DT au 31 décembre 2025.

Avec les dirigeants

- Le Conseil d'administration, réuni le 09 avril 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Raphaël Poulain de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au 30 avril 2025.

En conséquence, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Sofiene Mahjoub en qualité de nouveau Directeur Général, pour le restant du mandat de Monsieur Raphaël Poulain, à compter du 1er mai 2025.

En plus des salaires mentionnés ci-dessous, Monsieur Raphael Poulain, a obtenu :

- Une prime au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut de 160.178 DT ;
- Un salaire brut de 106.579 DT au titre du mois de mai 2025 ;
- Un solde de tout compte pour un montant brut de 118.897 DT.
- La rémunération de Monsieur Sofiene Mahjoub, avant sa nomination en tant que Directeur Général, s'élève à 135.212 DT.
- Les Directeurs Généraux ont bénéficié, au titre de l'exercice 2025, d'un salaire brut de 895.005 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Salaire brut
Sofiene Mahjoub	DG du 01 mai au 31 décembre 2025	425 388 DT
Raphaël Poulain	DG du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025	469 618 DT
Total		895 006 DT

Par ailleurs, Monsieur Sofiene Mahjoub bénéficie d'une voiture de fonction avec les charges connexes.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 105.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan en DT comportent, au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	3 258 787	1 258 787	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	438 772	438 772	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	19 314 607	19 314 607	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	34 352 372	34 352 372	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	57 364 538	55 364 538		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	1 000 000	Néant	Néant	1 000 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	1 000 000			1 000 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	3 710 582	3 710 582	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	3 710 582	3 710 582				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant Garanté	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XI. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Direction Générale et organisation opérationnelle

SOTIPAPIER est dirigée par un Conseil d'Administration de six membres. Le pilotage opérationnel est assuré par son Directeur Général, Monsieur Sofiene Mahjoub. L'organisation s'appuie sur plusieurs départements fonctionnels, dont les pôles QHSE & FSC et Ressources Humaines, directement rattachés à la Direction Générale. Ces derniers sont chargés de la mise en œuvre des politiques, du suivi des indicateurs ESG et du maintien des certifications.

Programme RSE « SOTIPAPIER s'engage »

Lancée en 2020, cette plateforme fédère l'ensemble des projets associatifs soutenus par l'entreprise et constitue le cadre structurant de sa démarche RSE.

Système de Management Intégré (SMI)

SOTIPAPIER a engagé une certification progressive. L'entreprise ne dispose pas encore d'un SMI certifié sur l'ensemble des normes ISO visées, mais elle valorise déjà des certifications sectorielles clés (ISO 9001, FSC). L'obtention des normes ISO 14001, 45001 et 50001 est à l'étude et s'inscrit dans sa feuille de route QHSE.

Stratégie ESG

La stratégie ESG de SOTIPAPIER repose sur une approche ancrée dans son ADN industriel, conciliant performance économique et responsabilité environnementale et sociale. Elle s'articule autour de quatre piliers :

1. Préservation de l'environnement

Leader africain du papier ondulé et du papier kraft pour sac, SOTIPAPIER bâtit son modèle sur l'économie circulaire. L'entreprise recycle plus de 50 000 tonnes de vieux papiers par an, ce qui représente un taux de recyclage matière d'environ 63 %, contribuant directement à la préservation des forêts et à la réduction des déchets. En effet, cette activité de recyclage permet de préserver l'équivalent d'environ 850 000 arbres par an et d'éviter l'émission d'environ 45 000 tonnes de CO₂ par an (soit environ 900 kg CO₂ évités par tonne recyclée par rapport à la production de papier vierge). Elle a également investi dans l'optimisation de sa station de traitement des eaux usées et dans un système de cogénération assurant 75 % de son autosuffisance électrique. En termes d'efficacité opérationnelle, la consommation est de 12 m³ d'eau par tonne produite, de 322 Nm³ de gaz par tonne produite et de 811 kWh d'électricité par tonne produite. L'intensité carbone (Scopes 1 et 2) est estimée à environ 215 kg CO₂ par tonne produite.

2. Valorisation du capital humain

L'engagement social de SOTIPAPIER se traduit par une attention constante à l'épanouissement et à la responsabilisation de ses collaborateurs. L'entreprise investit durablement pour leur bien-être. Des indicateurs sociaux sont en cours de déploiement : taux de rotation du personnel, taux d'absentéisme, heures de formation par collaborateur et par an, et taux de fréquence des accidents.

3. Ancrage territorial et consommation responsable

À travers la plateforme « Sotipapier s'engage », l'entreprise soutient des initiatives locales. Ses relations avec les clients et parties prenantes reposent sur la confiance mutuelle, garantissant traçabilité et qualité des produits.

4. Gouvernance éthique

La vision à long terme des investisseurs favorise l'innovation et la stabilité tout en assurant la rentabilité. SOTIPAPIER fonde ses relations avec ses clients, fournisseurs et autres parties prenantes sur la confiance mutuelle. Le programme de certification progresse avec l'avancement des normes ISO 14001, 45001 et 50001 actuellement à l'étude.

Gestion des risques et opportunités

SOTIPAPIER identifie les facteurs ESG susceptibles d'impacter ses agrégats financiers :

- **Risques environnementaux** : stress hydrique (traité via l'optimisation de la station d'épuration), volatilité des prix de l'énergie (atténuée par la cogénération), gestion des déchets (au cœur du métier via le recyclage).
- **Risques de marché** : exposition aux fluctuations de la demande sur le marché du ciment (affectant les ventes de papier kraft) et à la concurrence internationale.
- **Risques sociaux** : le pôle RH joue un rôle clé dans la rétention des talents et l'attractivité de la marque employeur, enjeu majeur pour le secteur industriel.
- **Opportunités de performance** : réduction des charges opérationnelles grâce à l'efficacité énergétique (autoconsommation et revente du surplus à la STEG), fidélisation des clients via le modèle circulaire, optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Où en sommes-nous de nos indicateurs ESG

Pour l'année 2025, SOTIPAPIER est en train de structurer et de préciser ses indicateurs ESG.

- **Priorité à la qualité** : L'entreprise met l'accent sur la description de son mode de gouvernance et sur sa progression vers les normes internationales en matière de durabilité, comme le recommande le Conseil du Marché Financier (CMF).
- **État d'avancement des outils** : Certains chiffres détaillés ne sont pas encore disponibles (par exemple, les émissions de CO₂ des scopes 1, 2 et 3), car les outils de mesure sont encore en cours de déploiement. Toutefois, SOTIPAPIER communique déjà sur des indicateurs d'activité classiques via le CMF, ainsi que sur des indicateurs ESG concrets :
 - **50.000 tonnes** de vieux papiers recyclés par an
 - **75 %** d'autosuffisance électrique grâce à la cogénération

L'entreprise est en train de mettre en place un reporting ESG plus complet.

XII. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2025		31/12/2024		Charges	31/12/2025		31/12/2024		Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2025		31/12/2024	
Production vendue	102 194 426		108 569 514		ou Déstockage de production	3 897 456		429 773		Production de l'exercice	106 091 882	108 999 287		
Production stockée					Total	3 897 456		429 773						
Total	102 194 426		108 569 514		Total	3 897 456		429 773						
Production de l'exercice	106 091 882		108 999 287		Coût d'achat Mat. Premières	43 009 573		39 186 862		Marge sur coût matières	29 727 698	36 748 269		
					Achat d'approvisionnements consommés	33 354 611		33 064 156						
Total	106 091 882		108 999 287		Total	76 364 184		72 251 018						
Marge sur coût matières	29 727 698		36 748 269		Autres charges	6 692 918		6 931 410		Valeur ajoutée brute	23 034 780	29 816 859		
					Total	6 692 918		6 931 410						
Total	29 727 698		36 748 269		Total	6 692 918		6 931 410						
Valeur ajoutée brute	23 034 788		29 816 859		Impôts, taxes et versements assimilés	491 470		524 552		Excédent Brut d'exploitation	10 729 196	17 151 335		
					Charges de personnel	11 814 114		12 140 972						
Total	23 034 788		29 816 859		Total	12 305 584		12 665 524						
Excédent Brut d'exploitation	10 729 196		17 151 335		Dotation aux amortissements et aux provisions	13 001 718		10 187 105		Résultat des activités ordinaires après impôt	(9 287 118)	3 576 206		
Autres produits Ordinaires	354 665		254 860		Charges financières	7 544 609		5 042 565						
Produits financiers	428 379		2 768 604		Autres Pertes Ordinaires	60 413		39 325						
Total	11 512 240		20 174 799		Impôts sur le résultat ordinaire	192 618		1 329 598						
Total	11 512 240		20 174 799		Total	20 799 358		16 598 593						
Résultat des activités ordinaires après impôt	(9 287 118)		3 576 206		Elément extraordinaire-cont. Conjoncturelle						(9 287 118)	3 576 206		
Total	(9 287 118)		3 576 206		Total					Résultat net de l'exercice	(9 287 118)	3 576 206		

Tunis, le 25 mai 2026

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER S.A. » (« Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 59.250.392 DT y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 9.287.118 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2025, les stocks figurent au bilan pour une valeur brute de 38.087.544 DT provisionnés à hauteur de 1.958.793 DT. Compte tenu de leur valeur significative dans l'actif, de leur nature ainsi que du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme un point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinents ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre et de sa conformité aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2025 et au début de 2026 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks
- La revue du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les stocks.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau de la note II aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal à l'encontre de la société SOTIPAPIER.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

Tunis, le 25 mai 2026

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Lors de la réalisation de nos travaux, nous avons relevé l'existence des conventions suivantes :

- Les opérations de financement de stock détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	1 800 000	7 200 000	7 200 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Total	7 000 000	28 000 000	28 000 000	7 000 000

- Les opérations de financement en dinars détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	5 060 000	17 820 000	14 680 000	8 200 000
UBCI	7 731 000	22 360 000	24 491 000	5 600 000
BIAT	6 110 000	18 505 000	21 340 000	3 275 000
Attijari BANK	-	815 000	-	815 000
Total	18 901 000	59 500 000	60 511 000	17 890 000

- La société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SFTC par le biais d'un prêt pour un montant de 250.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 41 mois de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SFTC s'élève au 31 décembre 2025 à 258.916 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 8.333 DT (HTVA).
- La société SOTIPAPIER a constaté une créance vis-à-vis de ECOGAD pour un montant de 88.318 DT au titre des effets escomptés et retournés impayés.

Il est à noter que ces opérations n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables par votre Conseil d'Administration à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47.

2. Conventions et opérations réalisées en 2025 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025 :

Avec Attijari Bank

- En mai 2024, votre société a contracté auprès d'Attijari Bank, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des participations EGOGAD s'élevant à 3.080.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 2% l'an et remboursable sur une période de 5 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 256.590 DT.

Avec la banque UBCI

- Votre société a contracté en 2022 auprès de la UBCI un crédit à moyen terme s'élevant à 2.250.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 127.019 DT.
- Votre société a contracté, en 2023, auprès de l'UBCI un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 1.850.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 119.174 DT.

- En mai 2024, votre société a contracté auprès de l'UBCI, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.800.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 244.885 DT.

Avec la Banque de Tunisie

- Votre société a contracté en 2017 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 105.250 DT.
- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2ème semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 111.608 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 102.887 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 3.300.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 291.452 DT.

Avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT

- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 111.705 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la BIAT, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 5.620.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 477.075 DT.

Avec la BNA

- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une

période de 7 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 6.214 DT.

Avec la société TUCOLLECT

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 88.647 DT (HTVA). Au 31 décembre 2025, la dette liée à cette facturation s'élève à 26.372 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Au 31 décembre 2025, le montant refacturé s'élève à 47.811 DT (HTVA).

Avec la société SFTC

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 18.000 DT (HTVA). La dette correspondante s'élève à 35.700 DT (TTC).
- La société SFTC a facturé à la société SOTIPAPER une note de débit au titre de frais de location d'un chariot élévateur pour un montant globale de 16.800 DT (HTVA). La créance liée à cette facturation s'élève à 19.992 DT (TTC).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.
- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses pour le compte de la société SFTC (frais de personnel, alimentation de caisse et règlement de factures fournisseurs). Au cours l'exercice 2025, SOTIPAPIER a poursuivi la prise en charge de dépenses pour le compte de SFTC pour un montant de 17.388 DT (HTVA). Le solde non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 198.580 DT.

Avec la société PROPCO

- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé PROPCO s'élève au 31 décembre 2025 à 275.232 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (TTC).

- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- Au 31 décembre 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société PROPCO (frais d'impôt). Le montant à refacturer s'élève à 390 DT (HTVA).

Autres opérations

Des opérations d'achats de vieux papier nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère SOTIPAPIER et ses filiales détaillées comme suit :

1. La société ECOGAD, pour un montant de 8.699.411 DT (HTVA). La dette correspondante a été intégralement réglée. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte d'ECOGAD relatives à ces facturations, pour un montant total de 700.000 DT.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 213.709 DT au 31 décembre 2025.
- La société SFTC, pour un montant de 680.819 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2025. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte de SFTC sur ces ventes.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 135.752 DT au 31 décembre 2025.
1. La société TUCOLLECT, pour un montant de 1.246.689 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 388.091 DT au 31 décembre 2025.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

2. Le Conseil d'administration, réuni le 09 avril 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Raphaël Poulain de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au 30 avril 2025.

En conséquence, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Sofiene Mahjoub en qualité de nouveau Directeur Général, pour le restant du mandat de Monsieur Raphaël Poulain, à compter du 1er mai 2025.

En plus des salaires mentionnés ci-dessous, Monsieur Raphael Poulain, a obtenu :

- Une prime au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut de 160.178 DT ;
 - Un salaire brut de 106.579 DT au titre du mois de mai 2025 ;
 - Un solde de tout compte pour un montant brut de 118.897 DT.
3. La rémunération de Monsieur Sofiene Mahjoub, avant sa nomination en tant que Directeur Général, s'élève à 135.212 DT.
 4. Les Directeurs Généraux ont bénéficié, au titre de l'exercice 2025, d'un salaire brut de 895.005 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Salaire brut
Sofiene Mahjoub	DG du 01 mai au 31 décembre 2025	425 388* DT
Raphaël Poulain	DG du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025	469 618 DT
Total		895 006 DT

(*) Cette rémunération n'a pas été autorisée par le conseil d'administration

Par ailleurs, Monsieur Sofiene Mahjoub bénéficie d'une voiture de fonction avec les charges connexes.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 105.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Anis SMAOUI.

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

1

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2025			31 décembre 2024
			Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	429 644	-337 998	91 646	97 111
	Logiciels		429 644	-337 998	91 646	97 111
	Actifs corporels d'exploitation	4	2 097 117	-1 630 925	466 193	563 703
	Placements :	4	209 789 029	-3 528 908	206 260 121	194 464 667
	Terrains et constructions	4	16 368 521	-2 276 996	14 091 524	14 103 649
	Autres placements financiers	5	193 420 508	-1 251 912	192 168 596	180 361 018
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	16 133 358		16 133 358	15 871 751
	Créances :		74 736 113	-27 103 183	47 632 930	50 205 206
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	69 453 876	-27 103 183	42 350 693	40 603 860
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	4 922 337	-	4 922 337	9 249 742
	Autres créances	9	359 900	-	359 900	351 604
	Autres éléments d'actifs :		3 945 154	-	3 945 154	4 351 772
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	2 185 855	-	2 185 855	2 662 985
	Comptes de régularisation Actif	11	1 759 300	-	1 759 300	1 688 786
	TOTAL DES ACTIFS		307 130 415	-32 601 014	274 529 401	265 554 210

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		35 882 824	32 919 257
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		725	790
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	62 383 549	59 420 047
Résultat de l'exercice		4 231 120	4 300 936
Total des capitaux propres avant affectation	12	66 614 669	63 720 983
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		284 079	242 874
Provisions techniques brutes	13	28 914 341	28 881 132
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	14 641 461	13 697 488
Autres dettes :		50 343 643	54 040 903
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	3 624 626	4 195 770
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	42 135 980	43 825 914
Autres dettes	17	4 583 038	6 019 219
Ressources spéciales	18	112 864 905	104 236 339
Autres passifs :		866 303	734 490
Comptes de régularisation Passif	19	866 303	734 490
Total des passifs		207 914 732	201 833 227
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		274 529 401	265 554 210

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		14 028 531	-8 278 679	5 749 852	5 151 688
Primes émises et acceptées	20	14 579 683	-8 594 547	5 985 136	5 230 936
Variation de la provision pour primes non acquises	21	-551 152	315 868	-235 284	-79 248
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	22	2 581 743	-	2 581 743	2 630 996
Autres produits techniques	23	1 307 580	-	1 307 580	1 274 491
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	24	-4 483 241	2 093 307	-2 389 933	-967 638
Montants payés		-3 956 602	2 290 184	-1 666 419	-2 165 142
Montants sinistres payés		-5 100 332	2 898 053	-2 202 279	-2 662 706
Montants sinistres récupérés		1 143 730	-607 870	535 860	497 564
Variation de la provision pour sinistres		-526 638	-196 876	-723 515	1 197 504
Variation des autres provisions techniques	25			0	0
Participation bénéficiaire et ristourne	26	-240 256	142 615	-97 641	136 378
Frais d'exploitation :		-4 382 573	2 323 913	-2 058 660	-1 806 046
Frais d'acquisition	27	-2 391 316	-	-2 391 316	-2 416 064
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	28	25 989	-	25 989	96 031
Frais d'administration	27	-2 017 246	-	-2 017 246	-1 763 727
Commissions reçues des réassureurs	29	0	2 323 913	2 323 913	2 277 713
Autres charges techniques	27	-3 770 047	-	-3 770 047	-3 016 108
Variation de la provision pour équilibrage	13-3	1 284 838	-	1 284 838	-507 550
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		6 326 576	-3 718 844	2 607 732	2 896 210

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

4

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
PRODUITS NON TECHNIQUES			
Résultat technique de l'assurance non vie		2 607 732	2 896 210
Produits des placements (assurance non vie) :	30	8 366 856	8 277 315
Revenus des placements		8 354 460	8 230 571
Reprises de corrections de valeur sur placements		12 396	46 743
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	22	-2 581 743	-2 630 996
Autres produits non techniques	31	81 182	64 576
CHARGES NON TECHNIQUES			
Charges de placements (assurance non vie) :	32	-214 925	-233 307
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-172 132	-195 841
Corrections de valeurs sur placements		-42 793	-37 466
Autres charges non techniques		-116 137	-135 133
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		8 142 965	8 238 665
Impôts sur les sociétés	33	-3 911 845	-3 937 729
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 231 120	4 300 936

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	16 359 225	15 916 676
Sommes versées pour paiement des sinistres	-4 094 753	-5 469 874
Sommes récupérées des sinistres commerciales	1 095 976	873 816
Décaissements pour les réassureurs	-2 459 868	-944 921
Encaissements des réassureurs		
Règlement FGRE	-2 033 980	-399 275
Règlement FGFEAE	-33 362	48 350
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-11 897 510	-10 230 265
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-68 373 537	-47 308 000
Encaissements liés à la cession de placements financiers	65 872 383	44 094 000
Produits financiers reçus	6 411 799	6 184 725
Revenus des placements immobiliers	91 087	86 749
Autres paiement clients	-467 129	-1 524 431
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	470 331	1 327 549
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-182 993	-249 413
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		11 300
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		
Encaissements provenant de la cession des titres de participation		576 230
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-182 993	338 117
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-871 160	-914 649
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-871 160	-914 649
Ecart de change	48 633	-17 166
Variation de trésorerie	-535 189	733 851
Trésorerie au début de l'exercice	2 555 701	1 821 850
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 020 512	2 555 701

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

Au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2024

ENGAGEMENTS DONNES	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS												
Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	398 098 414	1 043 557 265	118 861 642	-	0	0	385 215 559	435 544 543	225 348 328	-		0
A L'EXPORT												
- Risque commercial :	398 098 414		118 142 068				385 215 559		224 328 896			
- Risque non commercial			719 574						1 019 432			
- Local		1 043 557 265						435 544 543				
Police Individuelle :	0		0	-	0	0	0		0		-	0
- Risque commercial												
- Risque non commercial							-					
Contrat CAMEX (multirisques)				-							-	
Sous-Total I	398 098 414	1 043 557 265	118 861 642	-	0	0	385 215 559	435 544 543	225 348 328	-		0
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE												
Cautionnements	8 695 000						8 695 000					
Cautions (carnets ATA)												
Certificats de garantie avant expédition												
Sous-Total II	8 695 000		-	0			8 695 000		0			
TOTAL GENERAL (I + II)	406 793 414	1 043 557 265	118 861 642	0	0	0	393 910 559	435 544 543	225 348 328	0	0	0

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit couvrant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance-crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), institué par l'article 107 du code des assurances et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n° 98-1690 du 31 août 1998. Il a pour objet de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999, et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2000-23 du 3 janvier 2000, tel qu'abrogé et remplacé par le décret gouvernemental n° 2019-889 du 17 octobre 2019. Il a comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies par les décrets susvisés, ainsi que par les conventions de gestion signées entre la COTUNACE et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Les règles de comptabilisation de ces deux fonds sont présentées dans la note 18.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

La structure du capital de la COTUNACE se présente a la date de la publication comme suit :

Actionnaires	Nombre D'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32.460%
CIAGI	61 433	6 143 300	23.180%
STB	25544	2 554400	9,640%
BNA	10 726	1 072600	4,050%
ATTIJARI BANK	5883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276400	1,040%
TUNIS RE	17292	1 729200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3.920%
AMEN BANK	8 527	852700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1.120%
ASTREE	7372	737200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7808	780 800	2,950%
BH Assurance	1 482	148200	0.560%
DRISS Nebgha	1	100	0.000%
TOTAL	265000	26 500000	100%

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

NOTE N°2 : LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2025 se résument comme suit :

1. Une évolution des primes émises qui sont passées de 13 428 244 DT en 2024 à 14 579 683 DT en 2025, soit une amélioration de 8.6%.
2. Neugmentation des charges de sinistres de 4 088 983 DT en 2024 à 4 483 241 DT en 2025 dû essentiellement à l'augmentation des sinistres à payer.
3. Une augmentation des placements qui totalisent 210 MD en 2025 contre 198 MD en 2024, soit une augmentation de 6%, et une stabilité des produits de placement alloués.
4. Absorption de la provision d'équilibrage de 1 284 838 DT, ce qui a donné un résultat technique de 2 607 732 DT contre 2 896 210 DT en 2024, soit une diminution de 11%, et un résultat net de l'exercice de 4 231 120 DT contre 4 300 936 DT en 2024 soit une diminution de 2%.
5. Effet de l'impôt :
 - Impôt sur les sociétés : 40%
 - Contribution sociale de la solidarité : 4%
 - Taxe conjoncturelle : 4%Soit un impôt total de 3 911 845 DT en 2025

**NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2025 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33%
- Constructions - immeubles	20 ans	5%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20%
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quant cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- Provision pour sinistres à payer (provision en suspens) ;
- Provision pour primes émises non acquises ;
- Provision d'équilibrage ; et
- Provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée pour l'année 2025 à 5.34% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% à 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents. Dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de la provision.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre des dites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 36% sur les primes cédées aux réassureurs (export), 30% (local) et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Lesdites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

5. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

6. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur, également les primes impayées contentieuses sont totalement provisionnées.

7. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

8- Impôt sur les bénéfices

La méthode comptable appliquée est celle de l'impôt exigible. La charge d'impôt est calculée sur la base du taux d'imposition en vigueur, soit de 40%.

L'impôt sur les capitaux mobiliers, prélevé à la source selon la réglementation en vigueur, est présenté dans l'état de résultat.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Soldes au 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
developpement , brevet et licence	173 802	2 271	75 217	100 855	-163 502	-8 665	-75 217	-96 950	3 906	10 300
Logiciels informatiques	481 764	182 240	335 215	328 789	-394 952	-181 312	-335 215	-241 049	87 740	86 811
Total des actifs incorporels (EXPORT)	655 565	184 511	410 432	429 644	-558 454	-189 976	-410 432	-337 998	91 646	97 111
Concessions, marques et brevets	7 080		7 080	0	-7 080		-7 080	0	0	0
Logiciels informatiques	187 277		187 277	0	-187 277		-187 277	0	0	0
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357	0	194 357	0	-194 357	0	-194 357	0	0	0
Total des actifs incorporels	849 922	184 511	604 789	429 644	-752 811	-189 976	-604 789	-337 998	91 646	97 111
Matériel de transport	373 151	595	5 919	367 826	-313 896	-21 161	-5 919	-329 138	38 689	59 255
Matériel informatique	1 419 404	125 379	339 925	1 204 858	-1 095 685	-233 748	-339 925	-989 508	215 350	323 719
Equipements de bureaux	353 345	61 275	168 792	245 828	-297 357	-42 243	-168 792	-170 808	75 020	55 988
Installations générales, agencements et aménagements divers	420 563	61 001	202 959	278 605	-295 822	-28 757	-183 108	-141 470	137 134	124 741
Total des actifs corporels (EXPORT)	2 566 463	248 250	717 595	2 097 117	-2 002 760	-325 910	-697 745	-1 630 925	466 193	563 703
Matériel de transport	2 665		2 665	0	-2 665		-2 665	0	0	0
Matériel informatique	57 646		57 646	0	-57 646		-57 646	0	0	0
Equipements de bureaux	34 250		34 250	0	-34 249		-34 250	0	0	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217		22 217	0	-22 217		-22 217	0	0	0
Total des actifs corporels (LOCAL)	116 777	0	116 777	0	-116 777	0	-116 777	0	0	0
Total des actifs corporels	2 683 239	248 250	834 372	2 097 117	-2 119 536	-325 910	-814 521	-1 630 925	466 193	563 703

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes			Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au		
	Soldes au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Soldes au 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
Terrains non construits	13 875 061	-	-	13 875 061	-	-	-	-	13 875 061	13 875 061
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-955 621	-12 125	-	-967 746	135 713	147 838
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250	-	-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revenus fixes	179 413 297	115 143 007	103 248 012	191 308 292	-	-	-	-	191 308 292	179 413 297
Prêts hypothécaires	60 448	-	11 993	48 455	-	-	-	-	48 455	60 448
Autres prêts	211 205	62 000	167 443	105 762	-	-	-	-	105 762	211 205
Actions et autres titres à revenus variables	1 575 281	340	-	1 575 621	-1 221 515	-42 289	11 892	-1 251 912	323 709	353 767
Autres (cautionnements)	322 302	108 448	48 371	382 379	-	-	-	-	382 379	322 302
Total des placements	197 951 053	115 313 795	103 475 819	209 789 029	-3 486 386	-54 414	11 892	-3 528 908	206 260 121	194 464 667

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Placements immobiliers :	14 091 524	14 103 649
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-967 746	-955 621
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	192 168 596	180 361 018
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>190 007 532</i>	<i>178 112 537</i>
- Obligations de la COTUNACE	350 000	400 000
- Emprunt national de la COTUNACE	9 900 000	10 700 000
- Emprunt national (FGRE)	9 900 000	10 700 000
- Emprunt national (FGFEAE)	9 200 000	10 000 000
- Bon de trésor (FGRE)	30 000 000	30 000 000
- Bon de trésor (FGFEAE)	20 000 000	20 000 000
- BTA de la COTUNACE	22 975 532	3 332 537
- Comptes à terme de la COTUNACE	44 710 000	61 060 000
- Comptes à terme (FGAE)	7 802 000	4 547 000
- Comptes à terme (FGRE)	35 170 000	27 373 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>154 217</i>	<i>271 653</i>
- Prêts hypothécaires	48 455	60 448
- Autres prêts (exceptionnels)	105 762	211 205
<i>Titres de participation :</i>	<i>580 752</i>	<i>568 860</i>
- Actions cotées	1 557 781	1 557 781
- Actions non cotées	17 500	17 500
- Moins : provisions	-994 529	-1 006 422
- Sicav COTUNACE		
FCPR:	1 300 760	1 300 760
- Moins : provisions	-257 383	-215 093
FCP FGFEAE:	340	
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>59 924</i>	<i>1 766</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>321 173</i>	<i>320 536</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGFEAE</i>	<i>1 281</i>	
TOTAL	206 260 121	194 464 667

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :	1 150		17 500	0	17 500	31 540	14 040
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	21 461	11 461
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500		7 500	10 079	2 579
TITRES COTES :	242 604		1 557 781	-994 529	563 252	815 631	252 379
- BH	144	10,809	1 556	-73	1 483	1 483	
- BT	14 040	0,983	13 799		13 799	89 856	76 057
- UBCI	536	19,376	10 385		10 385	18 117	7 731
- TUNIS RE	58 612	7,504	439 802		439 802	608 393	168 591
- TUNISAIR	14 348	1,835	26 333	-21 454	4 878	4 878	
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,500	11 500	-10 950	550	550	
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,850	1 054 406	-962 052	92 354	92 354	
FCPR:	1 292		1 300 760	-257 383	1 043 377	785 995	
-MAXULA CROISSANCE	1 000	1000	1 000 000	-127 317	872 683	872 683	
-MAX ESPOIR	292	1030	300 760	-130 066	170 694	170 694	
TOTAL			2 876 041	-1 251 912	1 624 130	1 633 167	266 419

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2025

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers :	16 368 521	14 091 524	22 452 338	8 360 813
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061	15 297 255	1 422 194
- Terrains et constructions d'exploitation(*)	1 103 460	135 713	3 962 329	3 826 616
- Terrains et constructions hors exploitation(*)	1 390 000	80 750	3 192 754	3 112 004
Obligations et autres titres à revenus fixes :	190 007 532	190 007 532	190 007 532	0
- Obligations de la COTUNACE	350 000	350 000	350 000	
- BTA de la COTUNACE	22 975 532	22 975 532	22 975 532	
- Comptes à terme de la COTUNACE	44 710 000	44 710 000	44 710 000	
- Emprunt national de la COTUNACE	9 900 000	9 900 000	9 900 000	
- Emprunt national (FGRE)	9 900 000	9 900 000	9 900 000	
- Emprunt national (FGFEAE)	9 200 000	9 200 000	9 200 000	
- Bon de trésor (FGRE)	30 000 000	30 000 000	30 000 000	
- Bon de trésor (FGFEAE)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	
- Comptes à terme (FGRE)	35 170 000	35 170 000	35 170 000	
- Comptes à terme (FGFEAE)	7 802 000	7 802 000	7 802 000	
Prêts au personnel :	154 217	154 217	154 217	
- Prêts hypothécaires	48 455	48 455	48 455	
- Autres prêts (exceptionnels)	105 762	105 762	105 762	
Titres de participation :	1 575 281	580 752	847 172	266 419
- Actions cotées	1 557 781	563 252	815 631	252 379
- Actions non cotées	17 500	17 500	31 540	14 040
FCPR	1 300 760	1 043 377	1 043 377	
FCP FGFEAE	340	340	340	
Dépôts et cautionnements	59 924	59 924	59 924	-
Dépôts et cautionnements FGRE	321 173	321 173	321 173	
Dépôts et cautionnements FGFEAE	1 281	1 281	1 281	
TOTAL	209 789 029	206 260 121	214 887 353	8 627 233

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en décembre 2022 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2025.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	22 975 532	22 975 532
Emprunts obligataires	350 000	350 000
Emprunts national	9 900 000	9 900 000
Placements immobiliers	16 368 521	14 091 524
FCPR	1 300 760	1 043 377
Comptes à terme	44 710 000	44 710 000
Actions	1 575 281	580 752
Banques, CCP, chèques et caisse	2 020 512	2 020 512
TOTAL EN DT	99 200 606	95 671 698

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	250 158	342 813
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	3 771 431	3 712 778
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		
TOTAL (EXPORT)	4 021 589	4 055 591
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	1 535 543	1 127 020
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	8 953 653	9 209 182
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 622 574	1 479 958
TOTAL (LOCAL)	12 111 770	11 816 161
TOTAL	16 133 358	15 871 751

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Primes acquises et non émises : export	528 180	647 203
- Primes commerciales	397 390	410 732
- Primes politiques	130 791	205 968
- Autres primes (ATRADIUS)		20 964
- Minimum prime cct		9 538
- Primes cautionnement		
Primes acquises et non émises : local	1 012 941	756 203
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	5 606 672	5 828 599
- Assurés - primes facturées et impayées	8 289 438	8 415 365
- Assurés - frais de recours	538 941	529 918
- Moins : provisions	-3 242 392	-3 137 369
- Assurés - compte d' indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :export	16 397 554	16 328 147
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	28 561 416	28 437 284
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-12 163 862	-12 109 136
Créances subrogées (part des réassureurs) :local	18 805 345	17 043 708
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	30 502 275	27 599 553
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-11 696 930	-10 555 845
TOTAL	42 350 693	40 603 860

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2024 (reconstitué)	70 046 046	56 036 837
- Ajustement du solde d'ouverture	58 334	46 667
- Récupération de créances indemnisées	-1 370 761	-1 096 609
- Indemnisation en cours de 2025	5 095 995	4 076 796
Solde des créances subrogées au 31/12/2025 (reconstitué)	73 829 614	59 063 691
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2025(reconstitué)	73 829 614	59 063 691
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		23 860 792
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		35 202 900

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobent essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2025) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 952 703 DT au 31 décembre 2025 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 878 230 DT au 31 décembre 2025.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 538 941 DT au 31 décembre 2025 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2025, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

(COTUNACE)

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité Q/P</i> 2025	<i>Traité</i> <i>CAMEX</i> 2025	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2025	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2024
ATRADUIS - RE	21,5%	32%	545 013	900 781	-355 768	1 043 786	868 916	174 870
TUNIS - RE	4,0%	11%	466 164	521 626	-55 462	488 678	890 867	-402 189
ICIEC	3,5%	4%	61 312	115 671	-54 359	133 339	102 742	30 597
CIAGI	16,0%	13%	451 288	662 027	-210 739	767 648	622 363	145 286
AUTRES			4	28 118	-28 114	1 154	29 272	-28 118
TOTAL (EXPORT)	45%	60%	1 523 780	2 228 223	-704 442	2 434 604	2 514 158	-79 554
	<i>Traité Q/P</i> 2025		Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 45 291	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 44 926
ATRADUIS - RE	41,0%		1 954 564	2 032 808	-78 243	4 189 349	4 509 492	-320 143
COMAR				76 219	-76 219		75 865	-75 865
TUNIS - RE	6,5%		652 131	664 198	-12 067	1 257 021	863 494	393 527
CIAGI	12,5%		791 861	889 118	-97 256	1 368 768	1 475 829	-107 061
AUTRES				89 813	-89 813		89 106	-89 106
TOTAL (LOCAL)	60%		3 398 556	3 752 154	-353 598	6 815 138	7 013 787	-198 649
TOTAL			4 922 337	5 980 377	-1 058 040	9 249 742	9 527 945	-278 203

Créances et dettes nées d' opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres à payer, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Personnel - avances et acomptes	116 244	118 004
Report d'IS		
RS / Placement	38 908	30 357
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers	0	0
Assurance star groupe		
Report d'IS (ex Assurcredit)	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	1 317	712
Fournisseurs avances et acomptes		
CNSS	2 112	1 212
TVA deductible		
TOTAL	359 900	351 604

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Banques :	1 080 888	1 622 466
- Comptes en dinars	969 789	1 450 912
- Comptes en devises	111 099	171 554
Caisse	1 801	3 734
Chèques à encaisser		36 971
Effets à encaisser	468 983	984 682
Intermediaires en bourse	1 697	15 108
Carte E-Dinar	1	26
Coupons echus a l'encaissement	632 485	
TOTAL	2 185 855	2 662 985

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Frais d'acquisition à reporter :	560 853	534 864
- Frais d'acquisition	2 391 316	2 416 064
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	23,45%	22,14%
Intérêts à recevoir sur placements :	838 188	830 877
- Intérêts sur obligations LT	8 205	9 777
- Intérêts sur BTA - LT	659 465	587 873
- Intérêts sur placements CT	155 986	207 980
- Commission de souscription emp. National		
-Agios à recevoir	14 532	25 247
Charges constatées d'avance :	83 258	63 663
- Stock non encore consommé	15 150	10 533
- Frais d'enquête (export)	13 197	4 194
- Frais d'enquête (local)	2 295	805
- assistance informatique	12 291	8 103
- cotisations et autres	31 597	31 301
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
Commissions de reassureur à recevoir:	277 000	259 383
- Commissions sur primes commerciales cédées (export)	67 058	76 586
- Commissions de gestion FGRE (export)	19 619	30 895
- Autres commissions (export)	4 987	13 373
- Commissions sur primes commerciales cédées (local)	185 336	138 529
TOTAL EN DT	1 759 300	1 688 786

(COTUNACE)

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Facultative	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2024	26 500 000	2 758 757	27 186 300	1 300 760	0	607 994	1 065 446	0	790	4 300 936	63 720 983
Affectation du résultat de l'exercice 2024			2 991 000		1 060 000		250 000	-	-64	-4 300 936	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2024					-1 060 000						-1 060 000
Intérêts des prêts sur fonds social et adhésic	-	-					19 921	-	-	-	19 921
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-297 355	-	-	-	-297 355
Amortissement subventions d'investissemen	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2025	-	-					-	-	-	4 231 120	4 231 120
Soldes au 31 décembre 2025	26 500 000	2 758 757	30 177 300	1 300 760	0	607 994	1 038 013	0	725	4 231 120	66 614 669

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION

(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2023	4 300 936
Bénéfice 2024	4 231 120
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2023	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2024	265 000
Bénéfice par action 2023	16,230
Bénéfice par action 2024	15,966

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Réserve facultative	35 794 811	32 803 811
Réserve pour fonds social	88 013	115 446
Total des reserves	35 882 824	32 919 257

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2025
Solde d'ouverture :	115 446
- Prêts	60 448
- Disponibilités	54 999
Ressources de l'exercice :	269 921
- Dotation de l'AGO	250 000
- Intérêts des prêts	16 171
- Adhésion amicale	3 750
Emplois de l'exercice :	297 355
- Tickets restaurants	105 290
- Enveloppe de fin d'année	31 350
- Amicale	85 126
- Frais de scolarité	21 760
- Subvention assurance voiture	21 929
- Subvention Aid kebir	31 900
Solde de clôture :	88 013
- Prêts	48 455
- Disponibilités	39 558

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Provision pour sinistres en suspens	18 722 048	18 211 588
Provision pour primes non acquises	3 115 144	2 563 992
Provision pour frais de gestion	1 046 691	1 030 513
Provision d'equilibrage	3 346 081	4 630 919
Provision pour risques en cours	0	0
Provision pour participation bénéficiaire	2 684 377	2 444 121
TOTAL EN DT	28 914 341	28 881 132
Total placements nets de la cotunace(voir note 5-2)	95 671 698	93 806 514
Taux de couverture des provisions techniques	330,88%	324,80%

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES EN SUSPENS

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres en suspens au 31/12/2024		23 144 106	17 902 676		
Estimation pour sinistres tardifs					
Sinistres en suspens au 31/12/2024 (ajusté)		23 144 106	17 902 676		
- Créances Indemnisé	-	3 926 407	3 412 572		
- Créances déchues	-	340 008	278 015		
- Créances recouvrées en suspens 2024	-	388 594	320 296		
Report des sinistres en suspens antérieurs à 2024		18 489 097	13 891 793		
- Impayés déclarés au cours de 2025 (DCI)		10 666 964	8 712 309	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	1 211 860	997 911	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	3 537 426	2 906 000	-	-
- Indemnisation au cours de 2025 (créance brute)	-	630 679	531 963	-	-
Sinistres en suspens de 2025 (DCI nettes)		5 286 999	4 276 435	-	-
Estimation pour sinistres tardifs			1 432 733		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			878 913		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2025		25 532 917	18 722 048		

Suite Note N°13-1

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres en suspens ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers des fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2025	Calcul au 31 décembre 2024
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-8 588 352	-7 805 210
Charges de sinistres de N et N-1	-8 081 763	-9 994 875
Sous-Total (A)	-16 670 115	-17 800 085
Primes émises brutes de N et N-1	24 700 108	22 891 224
Variation des primes à émettre	178 405	-61 954
Variation des primes à annuler	-14 497	-8 630
Variation des provisions pour primes non acquises	-543 292	-163 833
Sous-Total (B)	24 320 724	22 656 806
RATIO (A / B)	-68,54%	-78,56%
PPNA EXPORT	555 906	685 625
Provision pour risque en cours export	0	0
PPNA LOCAL	2 559 238	1 878 367
Provision pour risque en cours local	0	0
Total provision	0	0

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2025	Calcul au 31 décembre 2024
Produits techniques :	7 057 432	6 426 179
- Primes acquises nettes des cessions	5 985 136	5 230 936
- Variation de la provision pour primes non acquises	-235 284	-79 248
- Autres produits techniques	1 307 580	1 274 491
Charges techniques :	-8 342 270	-5 749 445
- Charges de sinistres	-2 389 933	-967 638
- Variation de la provision pour risque en cours		
- Frais d'acquisition	-2 391 316	-2 416 064
- Frais d'administration	-2 017 246	-1 763 727
- Commissions reçues des réassureurs	2 323 913	2 277 713
- Autres charges techniques (hors dotations)	-3 770 047	-3 016 108
- Participation bénéficiaire	-97 641	136 378
Résultat technique (ajusté)	-1 284 838	676 733
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	-1 284 838	507 550
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	4 630 919	4 123 369
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	3 346 081	4 630 919

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité		Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024				
	Q/P	CAMEX	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts
	2025	2025								
ATRADUIS - RE	21,5%	32%	1 792 286	330 416		2 122 702	1 797 733	415 105		2 212 838
TUNIS - RE	4,0%	11%	290 767	60 753		351 520	289 948	66 354		356 302
ICIEC	3,5%	4%	289 227	53 933		343 160	289 948	66 354		356 302
CIAGI	16,0%	13%	1 354 745	246 107		1 600 852	1 358 220	300 343		1 658 563
AUTRES										
TOTAL (EXPORT)	45%	60%	3 727 025	691 209		4 418 234	3 735 849	848 156		4 584 005
ATRADUIS - RE	41,0%		4 917 237	1 204 898	848 136	6 970 270	4 841 670	929 327	435 179	6 206 177
TUNIS - RE	6,5%		773 617	191 020	133 632	1 098 269	759 383	147 107	68 146	974 636
COMAR										0
CIAGI	12,5%		1 525 225	367 346	262 117	2 154 688	1 512 066	284 312	136 292	1 932 670
AUTRES										0
TOTAL (LOCAL)	60%		7 216 079	1 763 264	1 243 885	10 223 227	7 113 119	1 360 746	639 618	9 113 483
TOTAL			10 943 104	2 454 473	1 243 885	14 641 461	10 848 968	2 208 902	639 618	13 697 488

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Assurés - provision frais contentieux	1 685 576	1 663 527
Assurés - avances sur primes créditeurs	583 163	946 939
Assurés - recours sur sinistres	694 182	694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	36 970	54 895
Assurés - primes en attente d'affectation	97 387	98 537
Assurés - compte d'indemnisation	35 845	94 443
Assurés - recouvrement contentieux assistance	298 017	307 836
TOTAL (EXPORT)	3 431 140	3 860 359
Assurés - provision frais contentieux	67 704	60 816
Assurés - Participation bénéficiaire	32 248	223 262
Assurés - recours sur sinistres	93 533	51 333
TOTAL (LOCAL)	193 486	335 411
TOTAL	3 624 626	4 195 770

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	16 397 554	16 328 147
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	28 561 416	28 437 284
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-12 163 862	-12 109 136
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	18 805 345	17 043 708
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	30 502 275	27 599 553
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-11 696 930	-10 555 845
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	2 228 223	2 514 158
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	3 752 154	7 013 787
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	349 636	472 392
- Primes commerciales	180 469	207 302
- Primes politiques	127 138	202 097
- Autres primes (ATRADIUS,SIACE, CIAGI)	42 029	62 993
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	603 067	453 722
TOTAL EN DT	42 135 980	43 825 914

(COTUNACE)**NOTE N°17 : AUTRES DETTES**

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Personnel :	1 272 564	1 174 517
- Primes à payer	793 179	750 156
- Congés à payer	436 222	421 984
- Rémunérations dues au personnel	42 824	1 050
- Personnel - oppositions sur salaires	339	1 328
- Personnel - avance et acompte		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	129 062	115 606
- Avance TFP	48 876	43 993
- Autres impôts et taxes	9 877	9 601
- Retenue à la source	1 010	16
- Assurance groupe	69 293	61 995
- Cotisation au fond de garantie	6	
Créditeurs divers :	1 375 364	2 771 897
- Fournisseurs d'exploitation	1 262 229	1 036 841
- Tiers divers	29 278	1 664 698
- Jetons de présence	65 063	51 563
- Jetons de présence (ex assurcredit)	18 795	18 795
Depôts et cautionnement reçus	878 230	793 223
Associés dividendes à payer	309 129	21 889
- Déclaration mensuelle		
Impôts (IS)	618 688	1 142 088
TOTAL	4 583 038	6 019 219

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 231/12/2024
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	69 596 550	65 421 910
- Placements	68 393 536	65 155 536
- Autres composantes	1 203 014	266 374
<i>Variation</i>	6 145 085	4 174 639
- Primes	1 372 572	1 843 161
- Commissions sur primes	-205 886	-276 474
- Sinistres réglés	-53 600	-30 903
- Récupérations sur sinistres		5 983
- Frais de recours	-30 396	-2 380
- Provision pour frais de recours et recup /frais	3 350	1 931
- Produits financiers	5 047 349	2 939 218
- Frais /produits (divers)	11 695	1 047
- Prise en charge de primes d'assurance		-284 207
- Commission prise en charge de primes d'ass 8%		-22 737
<i>Solde en fin de période (A)</i>	75 741 635	69 596 550
- Placements	75 391 173	68 393 536
- Autres composantes	350 462	1 203 014
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	34 639 790	34 052 418
- Placements	34 547 000	34 035 031
- Autres composantes	92 790	17 388
<i>Variation</i>	2 483 480	587 371
- Primes		
- Commissions sur primes		
- Sinistres réglés		-500 000
- Récupération	39 643	48 350
- Frais de recours	-5 572	-9 175
- Frais généraux (divers)		-33
- Produits financiers	2 448 661	1 047 288
- Récupération / frais		
- Frais /produits (divers)	748	942
- consignation aff BH-MED FOOD		
<i>Solde en fin de période (B)</i>	37 123 270	34 639 790
- Placements	37 003 281	34 547 000
- Autres composantes	119 988	92 790
TOTAL EN DT (A) + (B)	112 864 905	104 236 339

La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie, à savoir le fonds de garantie des risques à l'exportation (FGRE) et le fonds de garantie de financement des exportations avant expédition (FGFEAE).

Les principes et méthodes comptables pour ces deux fonds.

Les primes émises, les indemnisations et les récupérations figurent dans l'état de résultat technique de la COTUNACE en brut et en cessions totales. Ils sont saisis dans des comptes comptables distincts des comptes comptables de la COTUNACE.

Pour les frais de recours et les frais généraux sont comptabilisés dans le compte courant du fond figurant dans le passif du bilan (ressources spéciales).

Chaque trimestre, il est procédé à la comptabilisation des primes, indemnisations, récupérations cédées et la commission payée par les deux fonds au profit de la COTUNACE. Ces opérations figurent aussi dans l'état de résultat technique, comme mentionné précédemment.

Un décompte est transmis au service financier pour le transfert du solde dans les comptes bancaires des deux fonds.

Le solde existant dans ces comptes bancaires est placé. Ces placements sont comptabilisés dans des comptes séparés des comptes de la COTUNACE et figurent à l'actif du bilan, parmi les « autres placements financiers ».

Les revenus des placements sont comptabilisés dans le compte courant des fonds.

NOTE N°19 : Comptes de régularisation passif

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Commission reçues des réassureurs PPNA	550 720	461 519
- local	460 663	338 106
- export	90 057	123 413
Charges à payer	315 583	272 972
TOTAL	866 303	734 490

NOTE N°20 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	4 578 917	-1 992 974	2 585 943	5 188 716	-2 414 074	2 774 642
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>4 571 167</i>	<i>-1 992 974</i>	<i>2 578 193</i>	<i>5 102 838</i>	<i>-2 414 074</i>	<i>2 688 764</i>
- Crédit court terme	4 202 430	-1 992 974	2 209 455	4 551 887	-2 350 805	2 201 082
- Minimum de primes	368 738	-	368 738	487 682	-	487 682
- Interruption de marché		-			-	
- Prime AC Simple		-			-	
- Prime Facultative	0	0	-	63 269	-63 269	-
<i>Primes cautionnement</i>		-	0	<i>76 650</i>	-	76 650
<i>Primes caution</i>	<i>7 750</i>	-	7 750	<i>9 229</i>	-	9 229
Primes émises FGRE :	1 297 613	-1 297 613	-	1 846 299	-1 846 299	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>7 447</i>	<i>-7 447</i>	-	<i>27 382</i>	<i>-27 382</i>	-
- Crédit court terme	7 447	-7 447	-	27 382	-27 382	-
- Interruption de marché			-			-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>1 290 166</i>	<i>-1 290 166</i>	-	<i>1 818 917</i>	<i>-1 818 917</i>	-
- Crédit court terme	1 290 166	-1 290 166	-	1 818 917	-1 818 917	-
- Interruption de marché			-			-
Primes émises FGFEAE :	0	0	-	0	0	-
Garantie des crédits de préfinancement			-			-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	5 876 530	-3 290 587	2 585 943	7 035 015	-4 260 373	2 774 642
Primes émises (LOCAL)	8 703 153	-5 303 960	3 399 193	6 393 229	-3 936 936	2 456 293
TOTAL EN DT	14 579 683	-8 594 547	5 985 136	13 428 244	-8 197 309	5 230 936

(COTUNACE)

NOTE N°21 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Variation de la provision brute : (EXPORT)	129 719	29 384
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-555 906	-685 625
- Libération de la provision pour primes non acquises	685 625	715 009
Variation de la provision brute : (LOCAL)	-680 871	-156 041
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-2 559 238	-1 878 367
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 878 367	1 722 326
TOTAL	-551 152	-126 657
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	-92 655	-28 992
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	250 158	342 813
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-342 813	-371 805
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	408 523	76 401
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	1 535 543	1 127 020
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-1 127 020	-1 050 619
TOTAL	315 868	47 409
TOTAL EN DT	-235 284	-79 248

**NOTE N°22 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Provisions techniques (A)	28 914 341	28 881 132
Capitaux propres et provisions techniques (B)	91 297 890	88 301 180
Ratio : (A) / (B)	31,67%	32,71%
Produits des placements	8 366 856	8 277 315
Charges des placements	-214 925	-233 307
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	8 151 931	8 044 008
Produits des placements alloués : (C)*Ratio (A)/(B)	2 581 743	2 630 996

NOTE N°23 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Participation des assurés aux frais :	1 104 832	988 090
- Participation aux résultats de réassureurs	296 325	260 747
- Frais d'enquête et de surveillance	775 212	705 348
- Frais d'étude des dossiers	9 477	8 189
- Frais de recours	23 818	13 806
Produits techniques et assistance juridique	-13 038	16 838
SOUS-TOTAL (EXPORT)	1 091 794	1 004 928
- Participation aux résultats de réassureurs		30 459
- Frais d'enquête et de surveillance	215 786	239 104
SOUS-TOTAL (LOCAL)	215 786	269 563
Autres produits technique		
TOTAL	1 307 580	1 274 491

NOTE N°24 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	401 485	-105 261	296 224	2 210 639	-1 208 295	1 002 344
<i>Sinistres COTUNACE (export) :</i>	<i>387 528</i>	<i>-91 304</i>	<i>296 224</i>	<i>1 734 069</i>	<i>-731 725</i>	<i>1 002 344</i>
- Sinistre commercial CCT	579 994	-304 649	275 345	1 457 744	-771 973	685 771
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	288 441	-	288 441	485 214	-	485 214
- Recours commercial CCT (récupération)	-480 907	213 345	-267 563	-208 890	40 248	-168 642
- Recours commercial CAMEX (récupération)						
- Décaissement pour participation bénéficiaire			0			0
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>53 600</i>	<i>-53 600</i>	<i>-</i>	<i>24 920</i>	<i>-24 920</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	53 600	-53 600	-	30 903	-30 903	-
- Recours (récupération)			-	-5 983	5 983	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>-39 643</i>	<i>39 643</i>	<i>-</i>	<i>451 650</i>	<i>-451 650</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés			-	500 000	-500 000	-
- Recours (récupération)	-39 643	39 643	-	-48 350	48 350	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	170 586	-58 653	111 933	-938 101	473 912	-464 189
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	6 703 276	-3 771 431	2 931 845	6 532 690	-3 712 778	2 819 912
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-6 532 690	3 712 778	-2 819 912	-7 470 791	4 186 690	-3 284 101
SOUS-TOTAL (EXPORT)	572 071	-163 914	408 157	1 272 538	-734 383	538 155
<i>Sinistres COTUNACE (local) :</i>	<i>3 555 117</i>	<i>-2 184 922</i>	<i>1 370 195</i>	<i>5 354 202</i>	<i>-4 191 404</i>	<i>1 162 798</i>
- Sinistre commercial CCT	3 496 802	-2 486 743	1 010 059	4 125 595	-3 474 618	650 977
- Frais de gestion de sinistres	458 290		458 290	178 653		178 653
- Recours commercial (récupération)	-623 180	354 883	-268 298	-694 032	365 109	-328 922
- Décaissement pour participation bénéficiaire	223 205	-53 061	170 144	1 743 987	-1 081 895	662 091
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	356 053	255 529	611 582	-2 537 758	1 804 443	-733 315
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	13 065 463	-8 953 653	4 111 810	12 709 411	-9 209 182	3 500 228
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-12 709 411	9 209 182	-3 500 228	-15 247 169	11 013 625	-4 233 544
SOUS-TOTAL (LOCAL)	3 911 170	-1 929 393	1 981 777	2 816 445	-2 386 961	429 483
TOTAL	4 483 241	-2 093 307	2 389 933	4 088 983	-3 121 345	967 638

NOTE N°25 : Provision Pour risque en cours

	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour risque en cours						
- Libération de la Provision Pour risque en cours						0
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour risque en cours						
- Libération de la Provision Pour risque en cours						0
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (LOCAL)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

NOTE N°26 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 684 377	1 622 574	1 061 804	2 444 121	1 479 958	964 163
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 444 121	1 479 958	964 163	2 821 899	1 721 359	1 100 541
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (LOCAL)	-240 256	-142 615	-97 641	377 778	241 400	136 378
TOTAL	-240 256	-142 615	-97 641	377 778	241 400	136 378

NOTE 27 : FRAIS D'AQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Frais d'Acquisition Interne et Externe	2 391 316	2 416 064
Frais d'Administration Interne et Externe	2 017 246	1 763 727
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	3 671 076	3 060 839
Dotation créances douteuses	98 970	-44 731
Autres charges techniques		
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 770 047	3 016 108

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

**NOTE: 27-1 TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION**

Charges par nature	Montant	Charges par destination				
		Frais d'administration	Frais d'acquisition	Frais de gestion de sinistres export	Autres charges techniques	Frais de gestion de sinistres local
Fourniture	109 324	20 827	38 890	3 632	40 607	5 369
Sous-traitance	255 606	43 877	72 100	7 651	120 667	11 311
Location	232 445	46 257	76 010	8 066	90 189	11 924
Entretien et réparation	39 369	6 471	13 891	1 128	16 211	1 668
Primes d'assurance	17 672	2 277	5 507	397	8 904	587
Études recherches et documentation technique	332 924	332 924				
Documentation générale et formation	67 357	12 224	17 853	4 580	32 114	586
Personnel extérieur à l'entreprise	72 659	13 623	26 586	2 376	26 562	3 512
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	484 177	77 852	7 942	37 257	227 530	133 595
Publicité, publications, relations publiques	363 444		123 384		240 060	
Transports	57 895	11 521	18 932	2 009	22 463	2 970
Déplacements, missions, réceptions	140 827		5 651		135 176	
Frais postaux et de télécommunications	82 385	15 961	27 414	2 841	31 967	4 201
Jetons de présence	168 458				168 458	
Salaires et compléments de salaires	4 401 997	1 015 382	1 106 764	137 914	1 937 633	204 304
Congés payés	35 038	8 082	8 809	1 098	15 423	1 626
Charges sociales légales	955 719	220 450	240 290	29 943	420 680	44 357
Autres charges sociales	245 676	19 975	82 597	4 844	131 084	7 176
Impôts et taxes	439 412	40 176,740	307 231	5 601	77 920	8 484
Dotations aux amortissements et aux provisions	422 956	129 367	211 465	39 105	26 398	16 620
Total charges techniques	8 925 340	2 017 246	2 391 316	288 441	3 770 047	458 290

NOTE N°28 : Frais d'acquisition reportés

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
- Constitution des frais d'acquisition reportés	560 853	534 864
- Libération des frais d'acquisition reportés	534 864	438 833
VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	25 989	96 031

NOTE N°29 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Commissions reçues des réassureurs	714 508	855 162
Commissions sur primes cédées au FGRE	194 609	299 777
Commissions sur primes cédées au FGFEAE		
TOTAL (EXPORT)	909 117	1 154 939
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 414 796	1 122 774
TOTAL	2 323 913	2 277 713

NOTE N°30 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus des placements :	8 354 460	8 230 571
- Revenus des dépôts à comptes à terme	6 328 184	6 515 766
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	1 573 035	1 265 780
- Commissions de souscription d'emprunt national		10 000
- Revenus des actions et d' O.P.C.V.M	34 909	50 273
- Revenus des immeubles d'exploitation	232 207	221 150
- Revenus des immeubles hors exploitation	88 995	84 758
- Revenus des autres placements (agios créditeurs)	48 065	82 753
Sous total	8 305 395	8 230 479
- Gains de change / placement	49 064	92
Reprise sur provision pour dépréciation des placements	12 396	46 743
TOTAL	8 366 856	8 277 315

NOTE N°30-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

AU 31/12/2025

Revenus des placements immobiliers	321 203
Revenus des placements en comptes à termes	6 376 249
Revenus des obligations et titres de créances négociables	1 573 035
Revenus des actions cotées en bourse	33 775
Revenus des actions dans les OPCVM	133
Gains provenant de la réalisation des placements	49 064
Reprises de corrections de valeur sur placements	12 396
Revenus des actions non cotées en bourse	1 000
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	8 366 856
Charges d'intérêts	171 701
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	42 793
Pertes provenant de la réalisation des placements	431
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	214 925

NOTE N°31 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Autres produits non techniques		
- STAR	1 025	22 502
- Vente véhicule de service		11 300
- Récupération (CNAM et assurance voiture)		3 566
- Regul TFP 2024	13 297	6 636
- Autres	163	616
- Interet de retard		
TOTAL	14 485	44 620
Apurement comptes fournisseurs		
Profit de change	66 697	19 956
Reprise sur provision pour risque et charge		
TOTAL	81 182	64 576

NOTE N°32 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	168 982	172 388
- Intérêts des dépôts des réassureurs	144 265	155 823
- Intérêts bancaires	24 717	16 565
Corrections de valeurs sur placements :	42 793	37 466
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	42 793	37 466
Pertes provenant de la réalisation des placements :	3 149	23 452
- Pertes de vente / placement	2 718	6 195
- Pertes de change / placement	431	17 258
TOTAL	214 925	233 307

(COTUNACE)

NOTE N°33 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2025
Bénéfice comptable avant impôt	8 142 965
Réintégrations :	719 321
-Provision pour risque et charge	41 205
-Provision pour créances douteuses (application decision CGA)	247 773
- Provisions pour dépréciation des clients	362 584
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	504
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	42 289
- Charges non déductibles de l'exercice :	5 776
- Pénalité de retard	681
- Retenues à la source supportées (non résidents)	4 975
- Taxes de voyages	120
- Pertes de change latents	8 535
- Gains de change latents	10 655
Déductions :	585 735
-Reprise pour risque et charge	0
-Reprise pour créances douteuses (application decision CGA)	281 326
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	230 060
- Reprises de provisions pour actions cotées	6 287
- Reprises de provisions pour dépréciation des actions non cotées	6 109
- Pertes de change latents	19 631
- Gains de change latents	8 546
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	33 775
- Revenus des dépôts en devises	0
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	8 276 551
Provisions depreciations des clients	362 584
Provisions depreciations pour actions cotées	504
- Reprises de provisions pour actions cotées	6 287
Reprise depreciations des clients	230 060
Bénfice fiscal apres imputations des provisions	8 149 811
Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	133
* Plus-value de cession des actions cotées à la BVMT cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription	
* Plus-value de cession des actions et des parts sociales réalisée par l'intermédiaire des sociétés d'investissement à capital risque	133
*Plus-value de cession des parts des fonds communs de placement à risque	
Bénéfice imposable	8 149 678
Impôt sur les sociétés 40%	3 259 871
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 4%	325 987
TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT DÛE PAR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS 4%	325 987

NOTE N°34 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 34.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE . Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 34.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 34.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 34.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2025.

Notes 34.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 34.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2025

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	Plus ou moins-value latente :
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 368 520,794	14 091 524,454	22 452 337,629	8 360 813,175
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 575 281,388	580 752,200	847 171,622	266 419,422
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	339,587	339,587	339,587	
Autres parts d'OPCVM	1 300 760,000	1 043 377,440	1 043 377,440	
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 325 531,600	102 325 531,600	102 325 531,600	
Prêts hypothécaires	48 454,924	48 454,924	48 454,924	
Autres prêts et effets assimilés	105 761,728	105 761,728	105 761,728	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	87 682 000,000	87 682 000,000	87 682 000,000	
Autres dépôts	382 378,617	382 378,617	382 378,617	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	209 789 028,638	206 260 120,550	214 887 353,147	8 627 232,597
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2025**

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	1 794 530,096	1 020 144,511	0,000		
Provisions pour sinistres	3 678 179,425	2 612 243,100	2 629 008,905		
total charges des sinistres	5 472 709,521	3 632 387,611	2 629 008,905		
Primes acquises	13 531 056,575	14 080 987,393	13 436 104,028		
% sinistres / primes acquises	40,45%	25,80%	19,57%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	442 033,544	818 859,833	809 122,382	0,000	
Provisions pour sinistres	3 060 981,689	1 738 353,369	3 426 670,205	2 220 360,652	
total charges des sinistres	3 503 015,233	2 557 213,202	4 235 792,587	2 220 360,652	
Primes acquises	13 531 056,575	14 080 987,393	13 436 104,028	14 028 531,430	
% sinistres / primes acquises	25,89%	18,16%	31,53%	15,83%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	12 020,996	108 200,388	2 190 429,139	971 645,596	0,000
Provisions pour sinistres	3 016 799,306	1 386 286,224	1 859 148,112	2 116 236,151	3 855 015,033
total charges des sinistres	3 028 820,302	1 494 486,612	4 049 577,251	3 087 881,747	3 855 015,033
Primes acquises	11 582 808,477	11 452 765,099	11 201 517,753	11 455 288,115	12 730 919,162
% sinistres / primes acquises	26,15%	13,05%	36,15%	26,96%	30,28%

**Ventilation des charges et des produits des placements
AU 31/12/2025**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:	autres revenus et frais financiers:	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		321 203	321 203
1.2 Parts et actions de société immobilière			0
	0	321 203	321 203
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			0
2.2 Emprunts obligataires		1 574 035	1 574 035
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		33 775	33 775
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		133	133
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières			0
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		6 376 249	6 376 249
2.8 Contrats en unités de comptes			0
2.9. Autres		49 064	49 064
	0	8 033 257	8 033 257
3. Autres placements		12 396	12 396
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	8 366 856	8 366 856
Intérêts		171 701	171 701
Frais externes		43 224	43 224
Autres frais			0
Total charges des placements	0	214 925	214 925

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE
Au 31/12/2025

	<u>Crédit-Caution</u>	<u>Crédit-Caution</u>
Primes acquises	14 028 531,430	14 028 531,430
Primes émises	14 579 683,449	14 579 683,449
Variation des primes non acquises	-551 152,019	-551 152,019
Charges de prestations	3 198 402,734	3 198 402,734
Prestations et frais payés	3 956 602,248	3 956 602,248
Charges des provisions pour prestations diverses	-758 199,514	-758 199,514
Solde de souscription	10 830 128,696	10 830 128,696
Frais d'acquisition	2 365 326,946	2 365 326,946
Autres charges de gestion nettes	4 479 712,749	4 479 712,749
Charges d'acquisition et de gestion nettes	6 845 039,695	6 845 039,695
Produits nets de placements	2 581 743,242	2 581 743,242
Participation aux résultats	240 256,382	240 256,382
Solde financier	2 341 486,860	2 341 486,860
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	8 278 679,443	8 278 679,443
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	2 290 183,565	2 290 183,565
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-196 876,145	-196 876,145
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	142 615,417	142 615,417
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 323 913,058	2 323 913,058
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-3 718 843,548	-3 718 843,548
Résultat technique	2 607 732,313	2 607 732,313
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	3 115 144,109	3 115 144,109
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 563 992,090	2 563 992,090
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	19 768 739,284	19 768 739,284
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	19 242 100,796	19 242 100,796
Autres provisions techniques clôture	6 030 457,836	6 030 457,836
Autres provisions techniques ouverture	7 075 039,456	7 075 039,456
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		0,000

**Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers NON-VIE**

Au 31/12/2025

	<u>RACCORDEMENT</u>
Primes acquises	
Primes émises	NOTE N° 19
Variation des primes non acquises	NOTE N° 20
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	NOTE N° 23
Charges des provisions pour prestations diverses	NOTE N° 23,24 ET 13-3
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	NOTE N°26 ET 27
Autres charges de gestion nettes	NOTE N°22 ET 26
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	NOTE N° 21
Participation aux résultats	NOTE N° 25
Solde financier	
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	NOTE N° 19 ET 20
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	NOTE N° 23
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	NOTE N° 23 ET 24
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	NOTE N° 25
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	NOTE N° 28
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires
de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- L'audit des états financiers de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »** (la Compagnie) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **274 529 401 DT** et un résultat net bénéficiaire de **4 231 120 DT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Compagnie, annexés au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Compagnie dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4- Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

5- Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la Compagnie à la réglementation en vigueur et nous n'avons pas relevé d'oupris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Compagnie n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 20/05/2026

ICCA
Anis SMAOUI



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires
de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en mie de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La direction générale nous a informés de l'existence des conventions suivantes rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

Les réassureurs TUNIS RE, CIAGI (The Arab Investment and Export Credit Guarantee Corporation« Dhaman ») ,ATRADIUS RE DAC et ICIEC ont conclu des traités de réassurance qui représentent des conventions réglementées conformément à l'article 200 du CSC.

1- Traités de réassurance EXPORT :

La COTUNACE a conclu en 2025 quatre traités de réassurance Quote-part, Excédent de sinistre et CAMEX avec TUNIS-RE, CIAGI, ATRADUS RE DAC et SIACE dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	21.5%	01/05/2025
	Excédent de sinistre	48%	01/05/2025
	CAMEX	32%	01/05/2025
TUNIS RE	Quote part	4%	12/05/2025
	Excédent de sinistre	8%	12/05/2025
	CAMEX	11%	12/05/2025
CIAGI (Dhaman)	Quote part	16%	10/03/2025
	Excédent de sinistre	36%	10/03/2025
	CAMEX	13%	10/03/2025
ICIEC	Quote part	3.5%	13/03/2025
	Excédent de sinistre	8%	13/03/2025
	CAMEX	4%	13/03/2025

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants (en DT) :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	ICIEC	CIAGI (Dhaman)
Solde 2025	-355 768 DT	-55 462 DT	-54 359 DT	-210 739 DT

2-Traités de réassurance LOCAL :

La COTUNACE a conclu en 2025 trois traités de réassurance Quote-part et Excédent de sinistre avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADIUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	41%	01/05/2025
	Excédent de sinistre	68%	01/05/2025
TUNIS RE	Quote part	6.5%	12/05/2025
	Excédent de sinistre	11%	12/05/2025
CIAGI (Dhaman)	Quote part	12.5%	10/03/2025
	Excédent de sinistre	21%	10/03/2025

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants(en DT) :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2025	-78 243 DT	- 12 067	-97 256 DT

Ces traités ont été validés par le conseil d'administration du 22/04/2025.

Le détail des principales composantes des comptes techniques de ces réassureurs en 2025 sont résumés ci-dessous (en DT) :

	Primes Cédées	Commissions reçues	Part réassureurs dans les indemnisations
ATRADIUS RE DAC	4 264 009,753	1 334 494,064	1 591 625,762
TUNIS RE	699 249,851	219 936,239	250 635,097
CIAGI (Dhaman)	1 703 474,594	552 228,347	560 772,652
SIACE	149 812,837	53 932,622	23 602,937

3- Placements souscrits au cours de 2025 Auprès de la BNA BANK :

Au cours de 2025, la COTUNACE a souscrit à des placements à court terme pour un montant total de 24 000 000DT dont le détail est comme suit au 31/12/2025 :

Date opération	Echéance	Nombre de jours	Taux	Base de calcul	Montant	Produits à recevoir 2025
18/12/2025	17/12/2026	365	9,49%	365	24 000 000	81 120,000
TOTAL					24 000 000	81 120,000

4- Placements souscrits au cours de 2025 auprès de la STB

☒ Au cours de 2025, la COTUNACE a souscrit à des placements à court terme pour un montant total de

Date opération	Echéance	Nombre de jours	Taux	Base de calcul	Montant	Produits à recevoir 2025
05/12/2025	04/12/2026	365	8,490%	365	550 000	3 326,219
19/12/2025	18/12/2026	365	8,500%	365	20 000 000	55 890,411
TOTAL					20 550 000	59 216,630

20 550 000 DT dont le détail est comme suit au 31/12/2025 :

☒ Au cours de 2025, la COTUNACE a souscrit à des placements à long terme pour un montant total de 19 367 007DT dont le détail est comme suit au 31/12/2025 :

Banque	Date opération	Echéance	Nombre de jours	Taux	Base de calcul	Montant	Produits à recevoir 2025
STB	19/12/2025	09/08/2033	12	9,35%	365	19 367 007	59 533,649

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2025

1- La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie :

- ✘ **Le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE)**, institué par l'article 107 du code des assurances et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le Décret n° 98-1690 du 31 août 1998. Il a pour objet de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- ✘ **Le Fond de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE)**, créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999, et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000, tel qu'abrogé et remplacé par le Décret gouvernemental n° 2019-889 du 17 octobre 2019. Il a comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies par les décrets susvisés, ainsi que par les conventions de gestion signées antérieurement entre la COTUNACE et le Ministère des Finances ainsi que les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Au titre de l'année 2025, les montants relatifs à ces fonds figurent sous la rubrique « ressources spéciales » et présentent les soldes suivants au 31/12/2025 :

	FGRE	FGFEAE
Solde en fin de période	75 741 635	37 123 270

Les actifs qui leur sont liés figurent à l'actif de la COTUNACE comme suit :

	FGRE	FGFEAE
Placements	75 391 173	37 003 281
Autres composantes	350 462	119 988

2- Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2014, 2015 et 2019 entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ».

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- ✘ Les 1er, 4ème et 5ème étage à partir du 01 janvier 2019 pour un montant de loyer Trimestriel de 18 464 DT hors TVA par étage avec une augmentation annuelle de 5% à compter du 1^{er} juillet de chaque année.
- ✘ Un appartement au RDC à partir du 01 janvier 2019 pour un montant de loyer Trimestriel de 2 349 DT hors TVA (soit 9 398 DT annuel) avec une augmentation annuelle de 5% à compter du 1^{er} Juillet de chaque année. Nous portons à votre connaissance que le contrat de location a pris fin le 31/12/2025 et n'a pas été renouvelé au titre de l'exercice 2026.

C- Obligations et engagements de la envers les dirigeants

1- La rémunération du Président Directeur Général, a été fixée par décision du conseil d'administration du 11 Juillet 2022. Celle perçue en 2025 se détaille comme suit :

- ✘ Un salaire brut annuel (avant toutes retenues) :130 628,756 DT (soit un salaire net mensuel de 5 500 DTx12 mensualités)
- ✘ Une prime de fin d'année : prime 2024 servie en 2025 pour un montant brut de 38 004 ,747 DT (soit une prime nette de 19 800 DT)
- ✘ Des avantages en nature détaillés comme suit :
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres de carburant par mois
- ✘ Des jetons de présence au titre de l'année 2025 relatifs au comité de placement pour un montant de 7 500 DT ainsi qu'au conseil de la Trésorerie Générale de Tunisie pour une valeur de 7 500 DT.

- 2- Les obligations et engagements de la COTUNACE envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Nature de la rémunération	Président directeur général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme (y compris charges sociales et fiscales)	269 781,667	75 013,008
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	269 781,667	75 013,008

- 3- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 10 juin 2025 sur la base de 6 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2025 totalisent un montant brut de 70 500DT.

- 4- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 10 juin 2025 sur la base de 6 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2025 totalisent un montant brut de 16 875 DT.

- 5- Les membres du comité de placement perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 10 juin 2025 sur la base de 6000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2025 totalisent un montant brut de 20 625DT

- 6- Les membres du comité de gestion des risques perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 10 juin 2025 sur la base de 6 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2025 totalisent un montant brut de 15000DT

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Tunis, 20/05/2026

P/ICCA

Anis SMAOUI



Avis des sociétés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 602 036	3 588 543
Moins: amortissements		<3 328 264>	<3 240 826>
	(1)	273 772	347 717
Immobilisations corporelles		186 381 864	164 544 635
Moins: amortissements		<128 047 661>	<123 472 809>
	(1)	58 334 203	41 071 826
Immobilisations financières		1 278 547	1 257 113
Moins: provisions		<197 070>	<197 070>
	(2)	1 081 477	1 060 043
Total des Actifs immobilisés		59 689 452	42 479 586
Total des actifs non courants		59 689 452	42 479 586
Actifs courants			
Stocks		22 999 838	21 165 812
Moins: provisions		<5 256 519>	<4 292 519>
	(3)	17 743 319	16 873 293
Clients et comptes rattachés		92 308 897	82 593 934
Moins: provisions		<11 383 619>	<15 070 096>
	(4)	80 925 278	67 523 838
Autres actifs courants (*)		29 307 745	22 117 936
Moins: provisions		<4 957 166>	<4 323 254>
	(5)	24 350 579	17 794 682
Placements et autres actifs financiers	(6)	48 002 178	44 006 171
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	16 365 370	13 965 022
Total des actifs courants		187 386 724	160 163 006
TOTAL DES ACTIFS		247 076 176	202 642 592

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760
Réserves Consolidées		24 137 927	17 598 613
Subventions reçues		590	29 624
Fonds social		335 540	189 672
Résultats reportés		44 960 873	37 336 482
Intérêts Minoritaires		1 494 508	1 450 653
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		115 960 798	101 636 404
Résultat de l'exercice		36 273 107	27 588 034
<i>Part du groupe</i>		36 185 730	27 542 392
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		87 377	45 642
		0,24%	0,17%
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	152 233 905	129 224 438
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	4 170 193	3 403 282
Autres passifs financiers	(10)	10 057 440	9 884 351
Provisions		58 953	107 821
Total des passifs non courants		14 286 586	13 395 454
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	(11)	44 983 942	28 469 544
Autres passifs courants	(12)	31 948 547	25 333 538
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	3 623 196	6 219 618
Total des passifs courants		80 555 685	60 022 700
Total des passifs		94 842 271	73 418 154
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		247 076 176	202 642 592

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Revenus	(14)	152 234 565	140 071 799
Coût des ventes	(15)	<72 006 428>	<71 291 590>
Marges brute		80 228 137	68 780 209
Autres produits d'exploitation (*)	(16)	1 896 443	2 188 518
Frais de distribution	(17)	<7 791 945>	<7 317 077>
Frais d'administration (*)	(18)	<27 481 262>	<23 661 273>
Autres charges d'exploitation	(19)	<4 431 091>	<4 597 027>
Résultat d'exploitation		42 420 282	35 393 350
Charges financières nettes	(20)	<763 815>	<602 961>
Produits des placements		3 517 187	3 102 056
Produits des participations		-	-
Autres gains ordinaires		3 443 997	1 056 231
Autres pertes ordinaires		<100 781>	<679 156>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		48 516 870	38 269 520
Impôt sur les bénéfices	(21)	<12 243 763>	<10 681 486>
Résultat des activités ordinaires après impôt		36 273 107	27 588 034
Résultat net de l'exercice		36 273 107	27 588 034
Résultat Consolidé Part du Groupe		36 185 730	27 542 392
Part des minoritaires		87 377 0,24%	45 642 0,17%

(*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2024 est retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 16 et 18)

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	161 182 169	168 358 275
Intérêts reçus	4 071 112	2 994 732
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel (*)	<96 769 011>	<98 611 423>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<34 784 943>	<20 527 370>
Intérêts payés (*)	<1 425 977>	<564 878>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	32 273 350	51 649 336
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<12 069 787>	<11 373 245>
Encaissements sur cession d'immobilisations	85 911	194 235
Remboursement des sinistres	2 644 471	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<9 339 405>	<11 179 010>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions payés	<12 283 520>	<10 316 275>
Remboursement d'emprunts	<1 880 047>	<1 535 855>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<4 000 000>	<26 000 000>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<18 163 567>	<37 852 130>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	<151 498>	<117 994>
Variation de trésorerie	4 618 880	2 500 202
Trésorerie au début de l'exercice	9 278 917	6 778 715
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 897 796	9 278 917

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	180 594	120 162	29 833
Air Liquide Tunisie Services	126 152	30 392	28 090
VITALAIRE	580	81	23
Air Liquide SPECNA	7 473	2 369	128

(En milliers de dinars)

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

- Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

- Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

- **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (EN DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Mise en Rebut	Reclassement IEC	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 588 543	-	-	13 493	-	3 602 036
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 469 277	-	-	13 493	-	2 482 770
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	164 544 635	24 609 160	<210 917>	<13 493>	<2 547 522>	186 381 864
Terrains	907 293	-	-	-	-	907 293
Constructions	4 636 420	-	-	45 555	-	4 681 975
Matériel et outillage	61 275 120	110 000	-	2 174 494	<89 302>	63 470 312
Matériel de transport	12 964 406	897 583	-	1 905 517	<2 103 508>	13 663 998
M.M.B & A.A.I	23 774 449	2 374	<210 917>	3 393 747	-	26 959 653
Emballages	53 149 583	-	-	3 090 096	<335 212>	55 904 467
Immobilisations encours	7 837 364	23 599 203	-	<10 622 902>	<19 500>	20 794 165
Total	168 133 177	24 609 160	<210 917>	-	<2 547 522>	189 983 898

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2024	Dotations 2025	Autres variations	Mis en Rebut	Amortissements au 31.12.2025
Immobilisations incorporelles	3 240 826	87 437	-	-	3 328 263
Survaleur	847 414	52 962	-	-	900 376
Logiciels	2 393 412	34 475	-	-	2 427 887
Immobilisations corporelles	123 472 809	7 286 497	<2 503 019>	<208 626>	128 047 661
Constructions	3 850 253	150 851	-	-	4 001 104
Matériel et outillage	50 609 042	2 225 745	<89480>	-	52 745 307
Matériel de transport	7 620 963	1 852 433	<2 077 656>	-	7 395 740
M.M.B & A.A.I	17 871 730	1 359 211	-	<208 626>	19 022 315
Emballages	43 520 821	1 698 257	<335 883>	-	44 883 195
Total	126 713 635	7 373 934	<2 503 019>	<208 626>	131 375 924

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2 025	2 024
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 200 176	1 178 742
Total brut	1 278 547	1 257 113
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<197 070>	<197 071>
Total net	1 081 477	1 060 043

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie «IMTT».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Gaz	4 924 511	3 818 528
Matériel de soudage	3 834 726	3 235 915
Matériel médical	5 271 273	6 420 856
Matières premières	270 519	455 586
Matières consommables	6 206 761	5 066 562
Matériels gaz	1 671 518	1 426 580
Marchandises en transit	820 530	741 785
Total brut	22 999 838	21 165 812
Provision pour dépréciation des stocks	<5 256 519>	<4 292 519>
Total net	17 743 319	16 873 293

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Clients	75 395 676	65 767 135
Clients, effets à recevoir	5 529 602	1 756 570
Clients douteux ou litigieux	11 383 619	15 070 229
Total brut	92 308 897	82 593 934
Provision pour dépréciation des comptes clients	<11 383 619>	<15 070 096>
Total net	80 925 278	67 523 838

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Etat, crédit de TVA	7 422 669	4 420 726
Consignations en douane	2 507 382	2 414 014
Charges comptabilisées d'avance	1 650	68 865
Produits à recevoir	292 915	212 785
Impôt sur les sociétés	1 999 847	2 408 113
Autres actifs courants	17 083 282	12 593 433
Total brut	29 307 745	22 117 936
Provision pour dépréciation des autres actifs	<4 957 166>	<4 323 254>
Total net	24 350 579	17 794 682

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (EN DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	-	3 993
Titres de placement	48 002 178	44 002 178
Total brut	48 002 178	44 006 171

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Banque de Tunisie	16 296 014	13 924 015
UBCI	54 832	31 624
Caisses	12 513	7 336
Autres établissements bancaires	2 011	2 047
Total	16 365 370	13 965 022

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Rubriques	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Distribution de dividendes	Autres variations	31/12/2025
Capital social (a)	40 937 600	-	-	-	40 937 600
Réserves	4 093 760	-	-	-	4 093 760
Autres réserves	-	-	-	-	-
Résultats reportés	37 336 482	7 624 391	-	-	44 960 873
Subvention d'investissement	29 624	-	-	<29 034>	590
Fond social	189 672	500 000	-	<354 131>	335 540
Réserves consolidées	17 598 613	19 418 001	<12 281 280>	<597 408>	24 137 927
Intérêts des minoritaires	1 450 653	45 642	-	<1 787>	1 494 508
Résultat de l'exercice – Groupe	27 542 392	<27 542 392>	-	36 185 730	36 185 730
Résultat de l'exercice – Minoritaires	45 642	<45 642>	-	87 377	87 377
Total	129 224 438	-	<12 281 280>	35 290 747	152 233 905

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59%
Groupe Banque de Tunisie	328 104	20%
Banque Nationale Agricole	181 147	11%
Autres Actionnaires	160 320	10%
Total	1 637 504	100%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Dépôt de garantie bouteilles (a)	10 057 440	9 884 351
Total	10 057 440	9 884 351

- Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	10 697 232	3 467 898
Fournisseurs d'immobilisation	2 312 835	3 186 381
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	22 225 110	19 909 690
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	9 748 765	1 905 575
Total	44 983 942	28 469 544

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer (a)	11 116 880	8 173 022
Produits constatés d'avance	2 193 690	1 543 035
C.N.S.S.	2 015 809	2 170 545
Compte courant d'associés (b)	100 163	579 376
Impôts et autres taxes	5 798 158	7 296 935
Autres créditeurs	10 723 847	5 570 625
Total	31 948 547	25 333 538

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Banque de Tunisie	2 467 573	4 686 106
Intérêts échus non courus	28 028	52 192
Echéance d'emprunts à moins d'un an	1 127 595	1 481 320
Total	3 623 196	6 219 618

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Ventes de gaz	117 268 458	110 900 641
Ventes de matériel	34 966 107	29 171 158
Total	152 234 565	140 071 799

NOTE 15 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Achats consommés	46 263 873	48 280 568
Frais de personnel	9 103 408	7 738 548
Dotation aux provisions et amortissements	8 429 301	7 420 929
Autres charges directes	8 209 846	7 851 545
Total	72 006 428	71 291 590

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Produits divers d'exploitation (a) (*)	1 867 409	2 159 484
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 034
Total	1 896 443	2 188 518

(a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

(*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2024 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des refaites dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Produits divers d'exploitation (a)	1 867 409	1 961 201
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 034
Total	1 896 443	1 990 235

NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Achats non stockés	340 761	301 055
Frais de personnel	1 081 923	950 608
Services extérieurs	6 245 324	5 954 329
Dotations aux provisions et amortissements	123 937	111 085
Total	7 791 945	7 317 077

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel (*)	12 539 523	12 986 468
Services extérieurs	11 530 429	9 239 893
Achats non stockés	596 339	424 232
Dotations aux provisions et amortissements	2 814 971	1 010 680
Total	27 481 262	23 661 273

(*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2024 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des refaites dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	12 539 523	12 788 185
Services extérieurs	11 530 429	9 239 893
Achats non stockés	596 339	424 232
Dotations aux provisions et amortissements	2 814 971	1 010 680
Total	27 481 262	23 462 990

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Redevances groupe	2 565 154	3 955 377
Services extérieurs	1 865 937	641 650
Total	4 431 091	4 597 027

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
Charges financières	1 116 505	966 848
Intérêts débiteurs des comptes courants	240 560	141 569
Pertes de change	464 443	380 723
Autres charges financières	411 502	444 556
Produits financiers	<352 690>	<363 887>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<73 190>	<69 086>
Gain de change	<279 500>	<294 801>
Charges financières nettes	763 815	602 961

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

- Une convention a été conclue le 16 décembre 2025, entre la société Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et la société Air Liquide Large Industries South Africa « ALLISA » avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, portant sur les prestations de supervision, de monitoring et d'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie. Cette convention s'inscrit dans la continuité du contrat initial conclu le 10 juin 2019 avec la société ALMENA, lequel avait été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 novembre 2019.

En effet, ALLISA a récemment été désignée comme le centre de services partagés responsable de la supervision et de l'exécution de diverses activités opérationnelles. Parmi ces responsabilités, figure la gestion des opérations industrielles de production des gaz de l'air pour les différentes entités du groupe Air Liquide. Dans ce cadre, ALMEIH a envisagé le transfert du contrat à ALLISA. En plus de la prestation de service technique déjà en place, ALLISA assurera également une prestation de technologie industrielle pour la société Air Liquide Tunisie SA « ALT ». Le changement de l'entité facturante de ce contrat n'affectera pas les coûts d'exécution de la prestation. La facturation sera désormais effectuée en dollars américains plutôt qu'en euros. Conformément à cette convention, la société Air Liquide Large Industries South Africa a facturé à la société Air Liquide Tunisie S.A. un montant de 77 mille dollars.

Par ailleurs, cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable à son exécution par le conseil d'administration. Pour couvrir sa nullité, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration entend de soumettre cette convention à votre approbation. Il convient également de préciser que cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2025, réuni le 27 avril 2026.

- En date du 28 octobre 2025, la société Air Liquide Tunisie a procédé à la cession d'un véhicule de marque Mercedes à Monsieur Mahmoud Raboudi, ancien Directeur Général, pour un montant de 96.830 dinars. Au 31 décembre 2025, ce montant a été entièrement réglé.

Il est à noter que cette opération n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par votre Conseil d'Administration à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47.

- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2025 au titre de cette convention incluant les coûts d'implémentation s'élève à 421.796 € soit 1.438.945 DT. Ces factures sont non encore réglées au 31 décembre 2025 et figurent parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant constaté en charge au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.399.128 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 2.963.765 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'Administration du 10 novembre 2022. Elle a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.
- Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour

l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 462.203 DT. Cette créance demeure non encore encaissée au 31 décembre 2025. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.584.813 DT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec « AL SA » et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2025, il a été constaté en produit un montant de 834.070 DT. Le montant global non encore encaissé au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2025 à 1.830.489 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide IT des conventions qui se présentent comme suit :

Un avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Geode est une des briques clés du programme SIO (Smart Innovation Operations) pour les sites de production primaires et permet d'automatiser un processus qui était auparavant manuel et peu fiable. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.

Un avenant portant sur le projet ALERT IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. AlertIT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. AlertIT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. AlertIT est un produit de la société française Micromedia International (MMI). AlertIT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.

Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil d'Administration du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « ALIT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc.). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023.

Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « ALIT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022.

La société Air Liquide IT facturera un montant global de 2.316.663 TND au titre de l'ensemble de ces conventions et opérations. Cette demeure non encore réglée jusqu'au 31 décembre 2025.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative à l'exercice 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 3.919.327 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% sur chiffre d'affaires consolidé du groupe de soudage et gaz. La charge relative à l'exercice 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 367.437 DT.

Le montant restant dû au titre de cet exercice pour ces deux conventions à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 4.286.764 DT HT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2025 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2025 s'élève à 157.126 Euro, soit 526.830 DT.

- Au 31 décembre 2025, un montant de 146.868 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.

- Au 31 décembre 2025, un montant de 122.975 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

SECTION 1 : GOUVERNANCE

Groupe Air Liquide Tunisie s'appuie sur un dispositif de gouvernance ESG équilibré et structuré, visant à assurer la protection des actionnaires et une supervision efficace des enjeux de durabilité. Cette gouvernance repose sur une organisation en quatre niveaux couvrant l'ensemble du cycle de gestion : définition stratégique, conception des politiques, mise en œuvre opérationnelle et dispositifs de contrôle.

Au niveau stratégique, le Conseil d'Administration, appuyé par le Comité d'audit et la Direction générale, assure la supervision des risques et opportunités ESG ainsi que la fiabilité des informations financières liées aux facteurs ESG. Le cadre éthique et de conformité est ensuite décliné au niveau de la conception par des instances spécialisées, qui élaborent et actualisent les référentiels et outils de gouvernance.

Sur le plan opérationnel, les exigences en matière de sécurité, d'environnement et de respect des droits humains sont intégrées dans les activités industrielles, avec un accompagnement de proximité assuré notamment par les correspondants éthiques. Le dispositif est complété par des mécanismes de contrôle interne et d'audit, ainsi qu'un système d'alerte éthique sécurisé garantissant la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte.

Par ailleurs, le Groupe Air Liquide Tunisie applique des principes stricts d'intégrité des affaires, incluant une tolérance zéro en matière de corruption, la gestion des conflits d'intérêts et le respect du principe de primauté de la règle la plus stricte entre la réglementation locale et les standards du Groupe. Enfin, la solidité du dispositif de conformité est corroborée par le maintien des certifications internationales et l'absence de non-conformités majeures.

SECTION 2 : STRATÉGIE ESG

Groupe Air Liquide Tunisie intègre les enjeux ESG au cœur de sa stratégie de développement afin de concilier performance économique et impact positif, dans le cadre d'une transformation engagée depuis 2019. Cette stratégie repose sur une mission centrée sur l'amélioration de la qualité de vie des patients et le soutien aux professionnels de santé à travers la fourniture de gaz médicaux et de solutions innovantes.

Dans le domaine environnemental, la société s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de décarbonation alignée avec les engagements de l'Accord de Paris, visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et une réduction significative des émissions de CO₂ d'ici 2035. L'optimisation de l'efficacité énergétique des installations industrielles constitue un axe

clé, permettant d'améliorer la performance opérationnelle tout en générant des gains financiers mesurables et en réduisant l'empreinte carbone.

Par ailleurs, Groupe Air Liquide Tunisie met en œuvre des initiatives en matière de logistique durable et de gestion responsable des ressources, notamment à travers l'optimisation des transports et le développement de pratiques d'économie circulaire, incluant la gestion de l'eau, le recyclage et le reconditionnement des équipements.

Enfin, la stratégie ESG de l'entreprise accorde une place centrale au capital humain et à l'engagement sociétal. Elle repose sur une priorité absolue accordée à la santé et à la sécurité des collaborateurs, la promotion de la diversité et de l'inclusion, ainsi que la mise en place de dispositifs de protection sociale et de soutien aux communautés, notamment via des actions en faveur de la recherche médicale et environnementale.

SECTION 3 : GESTION DES RISQUES

La gestion des risques et opportunités ESG du groupe Air Liquide Tunisie s'inscrit dans une démarche d'alignement progressif avec les standards internationaux IFRS S1 et S2, conformément au principe « Comply or Explain ». Au titre de l'exercice 2025, l'évaluation réalisée n'a identifié aucun risque ESG susceptible d'avoir un impact financier significatif à court terme, les risques environnementaux étant maîtrisés grâce à des dispositifs de contrôle interne et à des certifications appropriées.

Toutefois, la société adopte une approche progressive d'amélioration de ses outils d'analyse, en tenant compte des incertitudes liées aux enjeux de durabilité à moyen et long terme. Dans ce cadre, des travaux sont en cours pour développer des modèles de scénarisation climatique, bien qu'à ce stade, les données disponibles ne permettent pas une quantification fiable des impacts financiers futurs. Par ailleurs, aucune incidence comptable immédiate n'a été constatée, mais les hypothèses financières feront l'objet de réévaluations périodiques à mesure de la maturité des systèmes d'informations financières liées aux facteurs ESG

Enfin, les initiatives mises en œuvre, notamment en matière d'efficacité énergétique, illustrent l'intégration des enjeux climatiques comme vecteurs de performance économique, contribuant ainsi à renforcer la résilience financière de la société face aux évolutions futures du marché.

SECTION 4 : INDICATEURS & CIBLES

Conformément aux recommandations du CMF, la publication des indicateurs ESG du groupe Air Liquide Tunisie repose sur une approche progressive. Les résultats de l'exercice 2025 reflètent un niveau élevé de performance opérationnelle et de conformité, notamment à travers des gains financiers liés à l'efficacité énergétique, une gouvernance structurée et en amélioration continue, ainsi qu'un fort taux de conformité aux référentiels internes.

Le groupe Air Liquide Tunisie confirme également la solidité de ses systèmes de management, attestée par l'absence de non-conformités majeures et le maintien des certifications internationales. Elle s'inscrit par ailleurs dans une trajectoire climatique alignée sur les objectifs du Groupe, tout en renforçant sa culture d'éthique et de probité, notamment grâce à la formation généralisée des collaborateurs et au déploiement de dispositifs de signalement dédiés.

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	31.12.2025	31.12.2024
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	122 755	122 755
Cautions sur marchés	10 375 542	8 151 939
Aval en devises	56 566	-
Total	10 554 863	8 274 694

NOTE 25 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 27 avril 2026. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers

Rapport Général

Tunis, le 08 juin 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

- **Rapport sur les états financiers**

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **150.652.020 DT** y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à **36.185.730 DT** et la part des minoritaires à **1.581.885 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Air liquide Tunisie au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 92.308.897 dinars et provisionnées à hauteur de 11.383.619 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients composées essentiellement le solde provenant des ventes de gaz, services et équipements destinés au secteur hospitalier.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la Direction avec les normes comptables tunisiennes en vigueur, notamment au regard du risque de non-recouvrement des créances, compte tenu de leur importance et de leur nature.

Nos procédures d'audit ont consisté principalement à :

- Revoir l'ancienneté des créances clients ainsi que l'historique des règlements, y compris les encaissements intervenus postérieurement à la clôture, afin d'identifier les indicateurs de risque de non-recouvrement ;
- Effectuer des tests substantifs sur les créances clients dont l'étendu a été défini selon notre évaluation du système de contrôle interne et notre appréciation du risque d'erreur ;
- Apprécier la qualité du suivi des créances en tenant compte de leur nature et des spécificités opérationnelles du Groupe, notamment la récurrence des transactions, la concentration sur certaines contreparties et les conditions contractuelles applicables ;
- Revoir les jugements exercés par la Direction dans l'identification des créances douteuses, ainsi que le caractère raisonnable des estimations retenues pour le calcul des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination de la politique de provision, notamment au regard des taux de recouvrement historiques et des caractéristiques du portefeuille ;
- Apprécier le caractère adéquat des informations présentées en annexe relatives à ces créances et aux risques de non-recouvrement associés.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou

réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également effectué, conformément aux normes de la profession, les vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous avons relevé ce qui suit :

La perte de la moitié du capital social de la société Vitalaire :

Nous attirons l'attention sur le fait que, suite aux pertes enregistrées en 2024, les fonds propres de la société Vitalaire S.A.R.L., détenue à hauteur de 99,99 % par Air Liquide Tunisie Services, sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. À cet effet, et conformément aux dispositions légales en vigueur, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 19 janvier 2026 et a décidé la poursuite de l'activité de la société Vitalaire.

En raison du faible résultat enregistré en 2025, les fonds propres de la société demeurent inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans un délai de deux mois à compter de la constatation des pertes, afin de statuer, le cas échéant, sur la dissolution anticipée de la société. À défaut, la société sera tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de procéder à une réduction ou à une augmentation de son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z

Abir MATMTI

Mohamed Hzami

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur Karim DEROUICHE (FINOR).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		614 013	614 013
Moins : amortissements		(446 428)	(403 121)
	6	<u>167 585</u>	<u>210 892</u>
Immobilisations corporelles		16 066 425	15 449 539
Moins : amortissements		(8 535 663)	(7 804 598)
	6	<u>7 530 762</u>	<u>7 644 941</u>
Immobilisations financières	7	84 844	114 759
		<u>7 783 191</u>	<u>7 970 592</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>			
Autres actifs non courants		18 647	-
		<u>7 801 838</u>	<u>7 970 592</u>
<u>Total des actifs non courants</u>			
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		7 597 820	7 658 443
Moins : Provisions		(6 260)	(6 260)
	8	<u>7 591 560</u>	<u>7 652 183</u>
Clients et comptes rattachés		6 068 787	6 966 610
Moins : Provisions		(479 248)	(510 816)
	9	<u>5 589 539</u>	<u>6 455 794</u>
Autres actifs courants	10	1 641 898	1 949 621
Liquidités et équivalents de liquidités	11	618 802	694 755
		<u>15 441 799</u>	<u>16 752 353</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
		<u>23 243 637</u>	<u>24 722 945</u>
<u>Total des actifs</u>			

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		6 085 083	5 561 635
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 356 163	1 356 163
Modifications comptables		-	(494 748)
Autres capitaux propres		29 765	40 491
Ecart de conversion		(1 942)	(6 668)
Résultats reportés		4 152 579	4 857 046
		<u>13 074 688</u>	<u>12 766 959</u>
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat consolidé		2 627 319	2 816 465
		<u>15 702 007</u>	<u>15 583 424</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	12		
<u>Intérêts minoritaires</u>	13	<u>564</u>	<u>490</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées		346 838	582 297
Provisions		374 528	313 528
		<u>721 366</u>	<u>895 825</u>
<u>Total des passifs non courants</u>	14		
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 793 115	5 586 365
Autres passifs courants	16	1 943 926	2 306 671
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	1 082 659	350 170
		<u>6 819 700</u>	<u>8 243 206</u>
<u>Total des passifs courants</u>			
		<u>7 541 066</u>	<u>9 139 031</u>
<u>Total des passifs</u>			
		<u>23 243 637</u>	<u>24 722 945</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>			

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	27 337 366	29 224 574
Autres produits d'exploitation		70 220	72 788
Production immobilisée		67 469	62 728
		27 475 055	29 360 090
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	8	426 467	(332 823)
Achats consommés	19	14 816 617	17 075 725
Charges de personnel	20	4 809 454	4 453 647
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	988 635	978 003
Autres charges d'exploitation	22	2 788 782	3 158 970
		23 829 955	25 333 522
		3 645 100	4 026 568
<u>Résultat d'exploitation</u>			
Charges financières nettes	23	(158 545)	(142 378)
Produits des placements	24	3 219	11 107
Autres gains ordinaires	25	72 961	100 923
Autres pertes ordinaires	26	(22 816)	(58 016)
		3 539 919	3 938 204
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>			
Impôt sur les sociétés		(793 735)	(901 469)
Contribution sociale de solidarité		(118 795)	(135 021)
Contribution conjoncturelle		-	(85 185)
		2 627 389	2 816 529
<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>		2 627 389	2 816 529
Part revenant aux intérêts minoritaires	13	(70)	(64)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>		2 627 319	2 816 465
Résultat par action	12	0.432	0.506

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 627 389	2 816 529
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	961 045	906 880
Dotation aux provisions	21	263 185	394 203
Reprises sur provisions	21	(235 595)	(323 080)
Subvention d'investissement		-	40 491
Amortissement Subventions d'investissement		(10 726)	-
Plus-values sur cession d'immobilisations	25	(56 132)	(76 490)
Charges nettes sur cession d'immobilisations		-	1 337
Modifications comptables		-	(494 748)
Ecart de conversion		4 726	(6 668)
Frais d'établissement		(21 866)	
Variation des :			
Stocks	8	60 623	(676 490)
Créances	9	897 823	1 175 552
Autres actifs	7 et 10	366 813	507 996
Fournisseurs et comptes rattachés	15	(1 746 870)	9 936
Autres passifs courants	16 et 17	<u>(362 738)</u>	<u>(213 140)</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>2 747 677</u>	<u>4 062 308</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	27	(616 036)	(671 280)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	28	56 132	76 490
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	7	<u>(27 333)</u>	
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'investissement		<u>(587 237)</u>	<u>(594 790)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	29	(2 502 739)	(2 780 821)
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	14	(432 295)	(637 689)
Encaissements des crédits à court terme	17	2 145 000	-
Remboursements des crédits à court terme	17	<u>(1 643 502)</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(2 433 536)</u>	<u>(3 418 510)</u>
Variation de trésorerie		<u>(273 096)</u>	<u>49 008</u>
Trésorerie au début de l'exercice	11 et 17	682 593	328 036
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur la trésorerie d'ouverture		-	305 549
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 et 17	409 497	682 593

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2025	2024		2025	2024		2025	2024
Produits d'exploitation	27 407 586	29 297 362	Coût des matières consommées	14 816 617	17 075 725			
Production immobilisée	67 469	62 728	Déstockage de production	426 467	-			
Production stockée	-	332 823						
<u>Production</u>	27 475 055	29 692 913	<u>Achats consommés</u>	15 243 084	17 075 725	<u>Marge sur coût matières</u>	12 231 971	12 617 188
Marge sur coût matières	12 231 971	12 617 188	Autres charges externes	2 533 151	2 916 465			
<u>Sous total</u>	12 231 971	12 617 188	<u>Sous total</u>	2 533 151	2 916 465	<u>Valeur ajoutée brute</u>	9 698 820	9 700 723
Valeur ajoutée brute	9 698 820	9 700 723	Impôts et taxes	255 631	242 505			
			Charges de personnel	4 809 454	4 453 647			
<u>Sous total</u>	9 698 820	9 700 723	<u>Sous total</u>	5 065 085	4 696 152	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	4 633 735	5 004 571
Excédent brut d'exploitation	4 633 735	5 004 571	Charges financières nettes	158 545	142 378			
Produits des placements	3 219	11 107	Dotations aux amortissements et aux provisions	988 635	978 003			
Autres gains ordinaires	72 961	100 923	Autres pertes ordinaires	22 816	58 016			
			Impôt sur les sociétés	793 735	901 469			
			Contribution sociale de solidarité	118 795	135 021			
			Contribution conjoncturelle	-	85 185			
<u>Sous total</u>	4 709 915	5 116 601	<u>Sous total</u>	2 082 526	2 300 072	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	2 627 389	2 816 529
						<u>Part des minoritaires</u>	(70)	(64)
						<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>	2 627 319	2 816 465

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « *interieurs* »

1.1 Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « *interieurs* » est composé de six sociétés spécialisées principalement dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 6.085.083 divisé en 6.085.083 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

La société a cédé depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite en 2019, par la cessation de son activité.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 218.880.000 Francs CFA divisé en 21.888 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

- La société « TALOS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017.

Elle a pour objet le commerce de détail en ligne et au magasin de tout genre de meubles, matériel informatique, consommable, matériel audiovisuel, tous accessoires et fournitures de bureau.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 450.000 divisé en 4.500 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « INTERIEURS France SAS » est une société par actions simplifiée de droit français constituée en 2024.

Elle a pour objet le commerce de gros et de détail de mobilier de bureau, matériel électrique, équipements et fournitures pour le commerce et les services, matériel audio et vidéo, ainsi que la vente à distance sur catalogue spécialisé.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 90.000 Euro divisé en 90.000 actions d'un Euro chacune.

1.2 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 35,36% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « TALOS » est détenue par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs et la Société le Mobilier Contemporain « SMC », respectivement à concurrence de 66,22% et 11,55%.

La société « INTERIEURS France SAS » est détenue à concurrence de 99,89% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Degré de contrôle	Méthode retenue
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société TALOS	77,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	35,36%	Influence notable	Mise en équivalence
Société INTERIEURS FRANCE	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration globale

(*) A la clôture de l'exercice 2025, la société ne dispose pas d'états financiers audités de cette société.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Site Web	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%
- Matériel de transport acquis par leasing	20% et 33%

Stocks

Le groupe comptabilise son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique, le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

Emprunts et dettes assimilées

Le principal des emprunts et dettes assimilées obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Note 5 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BUREAU PLUS, réunie le 10 Mai 2018, a décidé la vente de l'usine sise à la zone industrielle Béja Nord et a conféré au gérant Mr Hatem Ben SLIMANE, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les formalités de la cession.

Le 5 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la société «VAGA LABORATOIRE SA» portant sur la vente du terrain objet du titre foncier n°1961 et de l'usine qui y est construite.

Le 19 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA portant sur la cession d'un lot de matériel industriel, d'un lot de matériel informatique et d'un lot de mobilier de bureau.

En 2019, la société BUREAU PLUS a cédé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA une voiture de type « PARTNER ».

La cession de la totalité des immobilisations corporelles, s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2025, représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

GROUPE « INTERIEURS »_Etats Financiers consolidés arrêtés au 31.12.2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

POSTES	Valeurs Brutes					Amortissements					Valeurs Nettes	
	31/12/2024	Acquisitions	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2025	31/12/2024	Dotation de l'exercice	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
LOGICIELS	275 951	-	-	-	275 951	262 211	6 256	-	-	268 467	7 484	13 740
CONCESSIONS	17 206	-	-	-	17 206	14 685	1 682	-	-	16 367	839	2 521
FOND DE COMMERCE	236 824	-	-	-	236 824	126 225	11 841	-	-	138 066	98 758	110 599
SITE WEB	22 850	-	61 182	-	84 032	-	23 528	-	-	23 528	60 504	22 850
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	61 182	-	(61 182)	-	-	-	-	-	-	-	-	61 182
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	614 013	-	-	-	614 013	403 121	43 307	-	-	446 428	167 585	210 892
TERRAIN	4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851	4 204 851
CONSTRUCTIONS	1 764 377	-	-	-	1 764 377	1 121 852	61 308	-	-	1 183 160	581 217	642 525
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SUR SOL D'AUTRUI	105 045	75 522	-	-	180 567	48 309	6 032	-	-	54 341	126 226	56 736
AGANCEMENT ET AMENAGEMENT ET INSTALLATION GENERALE	3 432 452	100 784	-	-	3 533 236	2 903 077	201 278	60	-	3 104 415	428 820	529 374
MATERIEL INDUSTRIEL	450 486	98 472	93 457	-	642 415	397 845	28 689	-	-	426 534	215 880	52 640
INSTALLATIONS TECHNIQUES	279 019	-	-	-	279 019	279 017	-	-	-	279 017	2	2
EQUIPEMENT DE BUREAU	481 878	23 246	-	-	505 124	385 766	44 492	-	-	430 258	74 867	96 113
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	398 677	20 020	-	-	418 697	193 412	21 694	-	-	215 106	203 591	205 265
MATERIEL DE TRANSPORT	997 336	195 950	231 401	(183 454)	1 241 233	987 769	36 738	231 401	(183 454)	1 072 454	168 779	9 567
OUTILLAGE INDUSTRIEL	118 186	1 108	-	-	119 294	92 758	6 798	(60)	-	99 496	19 798	25 428
MATERIEL INFORMATIQUE	566 171	54 554	-	-	620 725	442 721	67 064	-	-	509 785	110 940	123 450
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	2 030 256	230 684	(231 401)	-	2 029 539	952 071	440 426	(231 401)	-	1 161 096	868 443	1 078 185
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	620 807	-	(93 457)	-	527 350	-	-	-	-	-	527 350	620 807
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 449 539	800 340	-	(183 454)	16 066 425	7 804 598	914 519	-	(183 454)	8 535 663	7 530 762	7 644 941
TOTAL GENERAL	16 063 552	800 340	-	(183 454)	16 680 438	8 207 719	957 826	-	(183 454)	8 982 091	7 698 347	7 855 833

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2025 à 84 844 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	380 350	380 350
- Prêts au personnel	56 084	98 865
- Dépôts et cautionnements	43 227	15 894
<u>Total brut</u>	<u>479 661</u>	<u>495 109</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"	(380 350)	(380 350)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(14 467)	-
<u>Total net</u>	<u>84 844</u>	<u>114 759</u>

(*) La SAM ne dispose pas d'états financiers audités de cette société, au titre de l'exercice 2025. De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition et a été provisionnée en totalité.

NOTE 8 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2025 à 7 591 560 DT, contre 7 652 183 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Matières premières	443 786	425 045
- Emballages	8 167	7 416
- Produits intermédiaires	4 375 624	3 937 145
- Marchandises	995 162	658 852
- Stocks en transit	647 249	1 075 686
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>6 469 988</u>	<u>6 104 144</u>
- Produits finis	1 127 832	1 554 299
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>1 127 832</u>	<u>1 554 299</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(6 260)	(6 260)
<u>Total net</u>	<u>7 591 560</u>	<u>7 652 183</u>

NOTE 9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2025 un solde net de 5 589 539 DT contre 6 455 794 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Clients ordinaires	4 848 913	5 986 612
- Clients, effets à recevoir	525 367	391 887
- Clients douteux	162 987	162 987
- Clients, retenues de garantie	711	710
- Clients, chèques impayés	117 006	158 847
- Clients, factures à établir	413 803	265 567
<u>Total brut</u>	<u>6 068 787</u>	<u>6 966 610</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(479 248)	(510 816)
<u>Total net</u>	<u>5 589 539</u>	<u>6 455 794</u>

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un montant net de 1 641 898 DT contre 1 949 621 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs débiteurs	48 738	273 155
- Personnel, avances et prêts	187 420	195 646
- Etat, impôts et taxes (A)	1 425 580	1 489 695
- Charges constatées d'avance	86 683	106 016
- Produits à recevoir	95	-
- Débiteurs divers	11 149	26 150
- Assurance groupe	2 529	-
- Compte d'attente	32 623	28 187
<u>Total brut</u>	<u>1 794 817</u>	<u>2 118 849</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(152 919)	(169 228)
<u>Total net</u>	<u>1 641 898</u>	<u>1 949 621</u>

(A) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Etat, TVA déductible	389 666	717 745
- Etat, report d'IS	880 109	616 145
- Etat, redressement fiscal (B)	155 805	155 805
<u>Total</u>	<u>1 425 580</u>	<u>1 489 695</u>

(B) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop-perçu, soit D : 43.675.

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2025 un solde de 618 802 DT contre 694 755 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Banques	586 876	645 842
- Global Payment Gateway et Konnect	12 627	-
- Chèques à encaisser	4 322	95
- Caisse	1 494	13 091
- Régies d'avance et accreditifs	13 483	35 727
<u>Total</u>	<u>618 802</u>	<u>694 755</u>

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Capital social		6 085 083	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Modifications comptables	(A)	-	(494 748)
- Subventions d'investissement		29 765	40 491
- Ecart de conversion		(1 942)	(6 668)
- Résultats reportés		4 152 579	4 857 046
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat</u>		<u>13 074 688</u>	<u>12 766 959</u>
- Résultat net revenant à la société consolidante	(1)	2 627 319	2 816 465
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation</u>	(B)	<u>15 702 007</u>	<u>15 583 424</u>
- Nombre d'actions	(2)	6 085 083	5 561 635
- Résultat par action	(1)/(2)	(A)	0.432
			0.506

(A) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(B) Le tableau de mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

GROUPE « INTERIEURS »_Etats Financiers consolidés arrêtés au 31.12.2025

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars)**

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Réserves pour réinvestissement exonéré	Autres compléments d'apports	Modifications comptables	Ecart de conversion	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	5 561 635	1 453 040	556 163	-	800 000	35 798	-	-	3 813 358	3 788 454	16 008 448
Affectation approuvée par l'AGO du 25 juin 2024						(35 798)			3 824 252	(3 788 454)	-
Distribution de dividendes, AGO du 25 juin 2024									(2 780 818)		(2 780 818)
Subvention d'investissement				40 491							40 491
Modifications comptables							(494 748)		247		(494 501)
Ecart de conversion								(6 668)	7		(6 661)
Résultat de l'exercice 2024										2 816 465	2 816 465
Solde au 31 Décembre 2024	5 561 635	1 453 040	556 163	40 491	800 000	-	(494 748)	(6 668)	4 857 046	2 816 465	15 583 424
Affectation approuvée par l'AGO du 24 juin 2025									2 816 465	(2 816 465)	-
Distribution de dividendes, AGO du 24 juin 2025									(2 502 736)		(2 502 736)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 02 septembre 2025	523 448								(523 448)		
Amortissement de la subvention d'investissement				(10 726)							(10 726)
Modifications comptables							494 748		(494 748)		-
Ecart de conversion								4 726			4 726
Résultat de l'exercice 2025										2 627 319	2 627 319
Solde au 31 Décembre 2025	6 085 083	1 453 040	556 163	29 765	800 000	-	-	(1 942)	4 152 579	2 627 319	15 702 007

NOTE 13 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " SMC "	(47)	(114)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	168	67
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU PLUS "	8	8
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	3	3
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " TALOS "	100 000	100 000
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " TALOS "	(100 000)	(100 000)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " TALOS " (A) (*)	(36 389)	(59 474)
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à la société mère (A) (*)	36 389	59 474
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " Intérieurs France "	339	339
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " Intérieurs France "	(6)	(7)
- Part des minoritaires dans le résultat de " Intérieurs France " (A)	(101)	(6)
Total	<u>564</u>	<u>490</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)	<u>70</u>	<u>64</u>

(*) En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

NOTE 14 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2025 un solde de 721 366 DT contre 895 825 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Provision pour risques et charges (A)	374 528	313 528
- Emprunts et dettes assimilées (B)	346 838	582 297
Total	<u>721 366</u>	<u>895 825</u>

(A) Cette provision est constituée pour couvrir entre autres, le risque lié aux contrôles fiscaux au titre de la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 (voir note 10) et la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

(B) Le tableau des emprunts et dettes assimilées est présenté ci après :

GROUPE « INTERIEURS »_Etats Financiers consolidés arrêtés au 31.12.2025

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 346 838. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts et dettes assimilées se détaillent dans le tableau ci-après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2024		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2025	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	21 457	33 686	-	(21 457)	(33 686)	-	21 457
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	7 612	11 956	-	(7 612)	(11 956)	-	7 612
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	14 223	15 142	-	(14 223)	(15 142)	-	14 223
HANNIBAL LEASE	44 491	Mensuellement (2021-2026)	6 431	8 606	-	(6 431)	(8 606)	-	6 431
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	21 087	16 988	-	(19 357)	(16 988)	1 730	19 357
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	24 801	16 783	-	(18 321)	(16 783)	6 480	18 321
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	32 461	15 934	-	(17 783)	(15 934)	14 678	17 783
AL BARAKA BANK	69 704	Mensuellement (2022-2026)	17 057	18 478	-	(17 057)	(18 478)	-	17 057
AL BARAKA BANK	68 867	Mensuellement (2023-2026)	1 172	13 205	-	(1 172)	(13 205)	-	1 172
AL BARAKA BANK	130 172	Mensuellement (2023-2028)	55 627	20 401	-	(22 358)	(20 401)	33 269	22 358
UBCI	222 427	Mensuellement (2023-2028)	98 721	34 599	-	(38 050)	(34 599)	60 671	38 050
AL BARAKA BANK	102 386	Mensuellement (2023-2026)	20 839	28 942	-	(20 839)	(28 942)	-	20 839
AL BARAKA BANK	53 590	Mensuellement (2023-2025)	-	10 196	-	-	(10 196)	-	-
AL BARAKA BANK	52 904	Mensuellement (2024-2027)	15 109	12 412	-	(13 881)	(12 412)	1 228	13 881
TUNISIE LEASING & FACTORING	90 376	Mensuellement (2024-2027)	35 447	24 151	-	(26 218)	(24 151)	9 229	26 218
AL WIFAK BANK	109 172	Mensuellement (2024-2029)	68 417	15 525	-	(16 931)	(15 525)	51 486	16 931
AL WIFAK BANK	68 440	Mensuellement (2024-2027)	32 750	15 636	-	(17 158)	(15 636)	15 592	17 158
AL BARAKA BANK	117 122	Mensuellement (2024-2029)	56 633	14 555	-	(16 277)	(14 555)	40 356	16 277
AL BARAKA BANK	69 957	Mensuellement (2024-2029)	52 453	10 813	-	(11 764)	(10 813)	40 689	11 764
TUNISIE LEASING & FACTORING	97 377	Mensuellement (2025-2026)	-	-	97 376	(32 460)	(64 916)	-	32 460
AL BARAKA BANK	84 901	Mensuellement (2025-2028)	-	-	84 901	(39 985)	(18 754)	44 916	21 231
AL BARAKA BANK	48 407	Mensuellement (2025-2028)	-	-	48 407	(11 276)	(10 617)	26 514	11 276
Total			582 297	338 008	230 684	(390 610)	(432 295)	346 838	371 856

NOTE 15 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2025 un solde de 3 793 115 DT contre 5 586 365 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation	819 816	1 094 950
- Fournisseurs étrangers	1 276 405	1 662 902
- Fournisseurs, effets à payer	1 600 821	2 415 522
- Fournisseurs, factures non parvenues	78 845	349 383
- Fournisseurs d'immobilisations	10 597	2 748
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	6 631	60 860
<u>Total</u>	<u>3 793 115</u>	<u>5 586 365</u>

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un solde de 1 943 926 DT contre 2 306 671 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Clients, avances et acomptes	116 211	242 352
- Personnel, rémunérations dues	1 400	232
- Crédoeurs divers	25 070	80 921
- Etat, impôt sur les sociétés à payer	-	221 254
- Etat, divers impôts et taxes	605 882	550 937
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	112 496	131 286
- Etat, contribution conjoncturelle à payer	-	85 185
- CNSS	358 403	277 029
- Charges à payer	380 780	360 259
- Produits constatés d'avance	321 093	344 468
- Assurance groupe	1 784	-
- Compte d'attente	20 807	12 748
<u>Total</u>	<u>1 943 926</u>	<u>2 306 671</u>

NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un solde de 1 082 659 DT contre 350 170 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Echéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing (voir note 14)	371 856	338 008
- Crédit à court terme	501 498	-
- Banques	209 305	12 162
<u>Total</u>	<u>1 082 659</u>	<u>350 170</u>

NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2025 un solde de 27 337 366 DT contre 29 224 574 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Ventes locales	23 608 378	24 376 655
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	2 905 925	2 895 864
- Ventes à l'exportation	804 426	1 930 001
- Prestations de services	18 637	22 054
Total	<u>27 337 366</u>	<u>29 224 574</u>

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2025 un solde de 14 816 617 DT contre 17 075 725 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Produits chimique	74 332	67 588
- Verrerie et Marbrerie	160 859	214 615
- Quincaillerie	599 192	681 957
- Tissu, Mousse et Cuir	501 017	429 972
- Bois et dérivée	3 202 864	4 388 749
- Produits semi-finis	1 350 083	1 444 083
- Accessoires bureaux	155 582	634 957
- Accessoires chaises	3 923 944	3 880 497
- Autres achats de marchandises	2 700 944	2 708 832
- Frais d'approche	1 781 597	1 938 107
- Emballages	134 507	151 082
- Sous-traitance	211 065	398 015
- Fournitures de bureau	34 605	50 825
- Carburant	239 674	266 324
- Électricité	106 411	111 710
- Autres achats d'approvisionnements	5 785	52 079
- Variation des stocks de matières premières	(365 844)	(343 667)
Total	<u>14 816 617</u>	<u>17 075 725</u>

NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2025 un solde de 4 809 454 DT contre 4 453 647 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Salaires et compléments de salaires	4 042 833	3 730 987
- Charges connexes aux salaires	766 621	722 660
Total	<u>4 809 454</u>	<u>4 453 647</u>

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Dotation aux amorti. des immobilisations corporelles et incorporelles	957 826	906 880
- Dotation aux résorptions	3 219	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	3 810
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	166 561	279 143
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	6 157	73 750
- Dotation aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	14 467	-
- Dotation aux provisions pour risques et charges	76 000	37 500
- Reprise sur provision pour dépréciation de stocks	-	(6 325)
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(198 129)	(242 790)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(22 466)	(1 000)
- Reprise sur provision pour risques et charges	(15 000)	(72 965)
Total	<u>988 635</u>	<u>978 003</u>

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2025 un solde de 2 788 782 DT contre 3 158 970 DT en 2024. Le détail se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Locations	389 176	356 101
- Entretien et réparation	264 090	249 873
- Primes d'assurances	196 124	202 143
- Sous-traitance générale	-	40 428
- Personnel extérieur à l'entreprise	478 849	935 586
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	306 122	250 040
- Transports	36 868	44 940
- Voyages et déplacements	247 898	244 680
- Réceptions	31 224	43 278
- Publicité, Publication et Relations publiques	278 037	339 807
- Frais postaux et frais de télécommunication	50 421	63 900
- Services bancaires et assimilés	155 161	82 127
- Jetons de présence	38 250	33 000
- Impôts et taxes	255 631	242 505
- Autres	60 931	30 562
<u>Total</u>	<u>2 788 782</u>	<u>3 158 970</u>

NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2025 un solde de 158 545 DT contre 142 378 DT en 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	-	19 491
- Intérêts sur crédits à court terme	36 302	-
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	80 298	90 728
- Intérêts débiteurs	32 891	-
- Intérêts créditeurs	(1 830)	(4 105)
- Pénalités	19 947	13 532
- Pertes de change	35 222	41 171
- Gains de change	(50 724)	(30 661)
- Autres	6 439	12 222
<u>Total</u>	<u>158 545</u>	<u>142 378</u>

NOTE 24 – PRODUITS DE PLACEMENTS

La rubrique « Produits de placements » s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 219 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Revenus des placements monétaires	3 219	11 107
<u>Total</u>	<u>3 219</u>	<u>11 107</u>

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2025 à 72 961 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	56 132	76 490
- Apurement comptes créditeurs	16 829	24 433
<u>Total</u>	<u>72 961</u>	<u>100 923</u>

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2025 à 22 816 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	1 337
- Pertes suite redressement CNSS	-	35 163
- Pertes sur créances irrécouvrables	5 811	20 464
- Apurement comptes débiteurs	17 005	1 052
<u>Total</u>	<u>22 816</u>	<u>58 016</u>

NOTE 27 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	-	41 809
- Investissements en immobilisations corporelles (*)	569 656	652 839
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	2 748	1 072
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(10 597)	(2 748)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	60 860	39 168
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(6 631)	(60 860)
<u>Total</u>	<u>616 036</u>	<u>671 280</u>

(*) Compte non tenu des additions en immobilisations à statut juridique particulier.

NOTE 28 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	1 337
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	56 132	76 490
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(1 337)
	<u>56 132</u>	<u>76 490</u>

NOTE 29 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(2 502 736)	(2 780 818)
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(3)	(3)
	<u>(2 502 739)</u>	<u>(2 780 821)</u>

NOTE 30 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 1 062 433 TTC. Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de

l'exercice un solde de D : 3 061 700.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 10 261 440 TTC. Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4 781 005.

Répartition des charges communes

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 463 602. La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409 782.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs une quote-part des charges communes pour un montant de D : 327 065. La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 327 065.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 25 899.

SOCIETE BUREAU PLUS

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767 003.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 173.174 Euro soit D : 584 557. Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 586 831.

SOCIETE INTERIEURS FRANCE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société Intérieurs France pour un montant de 17.103 Euro soit D : 58.588. Le compte client "Intérieurs France" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 57 704.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 40 674 TTC. Le compte client "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 684 409.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 115 858 TTC. Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 31 146.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 31 998 TTC. Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 2 095.

Répartition des charges communes

La société "TALOS" a fait supporter la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 75 331.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1 500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location. Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 19 454.

Avances en comptes courants

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200 000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600 000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises. Par ailleurs, un avenant signé le 2 janvier 2025 a prévu une troisième prorogation pour une période supplémentaire de 36 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2025, a été de D : 48 000.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220 000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10 000 et des intérêts payables à la fin de chaque année. Le remboursement effectué en 2025 s'élève à D : 17 500.

L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2025 à D : 120 000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 10 537.

Rémunérations des dirigeants sociaux

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle. Le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2026 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2025, pour un montant brut de D : 115 000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2025 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6 000. Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 107 119. Aussi, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents. Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3 000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 50 561.

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2024 a nommé le Directeur Central Mr Mohamed Walid BELLALOUNA en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2025 à Mr Mohamed Walid BELLALOUNA et constaté en charges, s'est élevé à D : 146 972 dont D : 28 119 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 31 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement							
Aval							
Autres garanties							
b) Garanties réelles							
Hypothèques	2 681 956						
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	2 681 956						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement							
Aval							
Autres garanties							
b) Hypothèques							
Hypothèques							
Nantissement							
c) Effets escomptés et non échus							
d) Créances à l'exportation mobilisés							
e) Abandon de créances							
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé							
Crédit consenti non encore versé							
Opération de portage							
Crédit documentaire							
Engagement par signature Caution	1 284 617						
Commande d'immobilisation							
Commande de longue durée							
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective							
Total	1 284 617						

Note 32 : Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Le groupe « Intérieurs » présente ci-après les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société s'inscrit dans une démarche progressive visant à :

- Se conformer aux exigences des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2 relatives à la publication d'informations en matière de durabilité ;
- Répondre aux attentes du CMF et des parties prenantes, notamment les investisseurs ;
- Renforcer progressivement ses dispositifs de collecte, de traitement et de communication des données ESG. Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

A. Mode de gouvernance

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels le groupe est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives.

Le groupe prévoit la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux ESG, permettant d'assurer une supervision structurée des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des orientations définies par le Conseil d'Administration. Elle veille à l'intégration progressive des considérations ESG dans la gestion et le pilotage des activités du groupe.

B. Stratégie ESG

Le groupe est exposée aux facteurs ESG, notamment aux risques liés au changement climatique, aux évolutions réglementaires et aux transformations économiques.

Le groupe adopte une approche progressive visant à intégrer les enjeux ESG dans sa stratégie globale, en vue :

- D'améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ;
- De renforcer le processus de gestion de la qualité ;
- D'identifier et saisir les opportunités associées aux transitions environnementales et sociales.

C. Gestion des risques et opportunités ESG

- 1. Gestion des risques** : Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives du groupe.

Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

- 2. Opportunités :** Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie renouvelable constitue pour le groupe une opportunité. Cette orientation renforcera le positionnement du groupe auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, ces investissements contribueront également à optimiser les charges d'exploitation.

D. Indicateurs ESG

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, le groupe ne publie pas d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Néanmoins, le groupe prévoit de définir progressivement, un référentiel d'indicateurs ESG pertinents, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

NOTE 33 – ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2025	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2025
Moins d'un an	420 696	371 856
Plus d'un an et moins de 5 ans	358 676	346 838
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	779 372	718 694
Moins les montants représentant des charges financières	(60 678)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		718 694

NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 Mai 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « intérieurs », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 23.243.637, un résultat consolidé bénéficiaire de D : 2.627.319 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 409.497.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphes d'observations

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers consolidés « Continuité d'exploitation », qui indique que la société « BUREAU PLUS » a cédé, depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société depuis 2019.
- 2- Les états financiers de la société « TALOS » font apparaître des fonds propres négatifs. Cette situation indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans les deux mois de la constatation des pertes à l'effet de prendre l'une des mesures prévues à cet égard. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clé d'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale du groupe.

Tunis, le 25 mai 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014,
Tunisie

La SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Actifs			
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition		4 995 117	4 995 117
Moins : amortissements		<516 851>	<257 478>
Moins : provisions		<378 344>	<114 854>
	VIII.1	4 099 922	4 622 785
Immobilisations incorporelles		1 527 217	1 557 184
Moins : amortissements		<1 398 287>	<1 329 642>
	VIII.2	128 930	227 542
Immobilisations corporelles		172 276 374	162 120 189
Moins : amortissements		<105 960 480>	<96 986 667>
	VIII.3	66 315 894	65 133 522
Immobilisations financières		2 307 011	2 171 136
Moins : provisions		<356 411>	<356 411>
	VIII.4	1 950 600	1 814 725
Total des actifs immobilisés		72 495 346	71 798 574
Frais préliminaires		-	5 734
Total des actifs non courants		72 495 346	71 804 308
Actifs courants			
Stocks		38 084 053	36 962 694
Moins provisions		<1 958 793>	<1 778 377>
	VIII.5	36 125 260	35 184 317
Clients et comptes rattachés		26 706 649	37 606 743
Moins provisions		<14 748 862>	<11 811 443>
	VIII.6	11 957 787	25 795 300
Autres actifs courants		5 689 765	4 997 198
Moins provisions		<70 554>	-
	VIII.7	5 619 211	4 997 198
Placements et autres actifs financiers	VIII.8	458 628	514 177
Liquidités et équivalents de liquidités	VIII.9	938 627	1 355 177
Total des actifs courants		55 099 513	67 846 169
Total des actifs		127 594 859	139 650 477

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 511 727	30 720 659
Réserves consolidées		25 648 595	23 296 253
Prime d'émission		11 077 791	11 153 591
Autres capitaux propres		1 014 956	1 203 812
Actions propres		-	<868 554>
Résultat consolidé de l'exercice		<11 699 028>	3 110 466
Total capitaux propres (part du groupe)	VIII.10	56 554 041	68 616 227
Part des minoritaires dans les capitaux propres		-	<30 818>
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		-	19 448
Intérêts minoritaires		-	<11 370>
Total capitaux propres consolidés		56 554 041	68 604 857
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunt à long terme	VIII.11	15 359 619	20 161 973
Provision pour risques et charges	VIII.12	4 047 511	2 566 417
Total des passifs non courants		19 407 130	22 728 390
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	VIII.13	10 498 671	12 090 954
Autres passifs courants	VIII.14	4 713 275	3 397 107
Concours bancaires et autres passifs financiers	VIII.15	36 421 742	32 829 169
Total des passifs courants		51 633 688	48 317 230
Total des passifs		71 040 818	71 045 620
Total des capitaux propres et des passifs		127 594 859	139 650 477

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		104 810 256	111 070 915
Autres produits d'exploitation		264 818	158 434
Total des produits d'exploitation	IX.1	105 075 074	111 229 349
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		3 241 699	554 156
Achats de matières premières consommés	IX.2	<42 209 207>	<39 109 381>
Achats d'approvisionnements consommés	IX.3	<33 417 930>	<33 123 290>
Charges de personnel	IX.4	<13 483 551>	<13 031 004>
Dotations aux amortissements et aux provisions	IX.5	<14 429 891>	<11 076 808>
Autres charges d'exploitation	IX.6	<8 670 054>	<8 446 246>
Total des charges d'exploitation		<108 968 934>	<104 232 573>
Résultat d'exploitation		<3 893 860>	6 996 776
Charges financières nettes	IX.7	<7 961 373>	<5 255 616>
Produits des placements	IX.8	40 865	48 982
Autres gains ordinaires	IX.9	460 251	2 741 930
Autres pertes ordinaires	IX.10	<63 470>	<42 982>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<11 417 587>	4 489 090
Impôt sur les bénéfices		<222 837>	<1 359 176>
Résultat des activités ordinaires après impôt		<11 640 424>	3 129 914
Résultat net de l'exercice		<11 640 424>	3 129 914
Eléments extraordinaires (Pertes)		<58 604>	-
Résultat net de l'exercice après élément extraordinaire		<11 699 028>	3 129 914
Résultat net revenant à la société consolidante		<11 699 028>	3 110 466
Intérêts des minoritaires		-	19 448

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		<11 699 028>	3 129 914
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		14 429 889	11 076 808
(-) Résorption subvention d'investissement		<188 855>	<112 555>
(-) Plus-value sur cession d'immobilisations		<24 000>	<2 537>
- Variation des :			
* Stocks		<1 121 359>	<1 931 096>
* Créances		10 900 094	<5 093 094>
* Autres actifs et prêts au personnel		<688 492>	<652 887>
* Fournisseurs et autres dettes		<1 592 283>	4 913 928
* Autres passifs		1 343 863	<728 739>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	X.1	11 359 829	10 599 742
<u>Flux de trésorerie liés aux activités D'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		<9 438 733>	<10 020 319>
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		24 000	20 000
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations financières		<135 875>	<4 548 775>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	X.2	<9 550 608>	<14 549 094>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des actions Propres		<162 932>	<868 554>
Encaissement / Subvention d'investissement			1 071 142
Encaissement d'emprunts		87 500 000	84 946 000
Remboursement d'emprunts		<94 127 025>	<72 929 344>
Distribution des dividendes		-	<8 967 557>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	X.3	<6 789 957>	3 251 687
Variation de trésorerie	X.4	<4 980 736>	<697 665>
Incidence des variations de périmètre de consolidation		-	129 817
Trésorerie au début de l'exercice		509 944	1 077 792
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<4 470 792>	509 944

I. Présentation du Groupe

SOTIPAPIER est un Groupe composé par cinq sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale n° 1,
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

III. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2025.

IV. Bases de mesures

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » ;
- ✓ Les filiales : Société la Tunisienne du Collecte et Tri « TUCOLLECT », Société Franco-Tunisienne de Collecte et Tri de Déchets Valorisables « SFTC », la Société SOTIPAPIER PROPCO et la Société ECOGAD sur lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industriel	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commercial	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%
SFTC	Commercial	99,99%	Filiale	Intégration globale	99,99%
PROPCO	Promotion immobilière	49%	Filiale	Intégration globale	49%
ECOGAD	Commercial	70%	Filiale	Intégration globale	70%

Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :

- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON :
Au capital de 30.720.659 DT, société mère.
- SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI
Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015 et à 97,97% à partir du 13 décembre 2021, TUCOLLECT a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.
- SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES
Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018 et à 99,99% à partir du 12 janvier 2022, SFTC a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.
- SOCIETE SOTIPAPIER PROPCO
Au capital de 5.000 DT détenu à 49% par « SOTIPAPIER » depuis le 15 décembre 2022, et a pour objet principal, la location des terrains et d'autres biens immobiliers.
- SOCIETE ECOGAD
Au capital de 1.575.000 DT détenu à 70% par « SOTIPAPIER » depuis le 17 mai 2024, ECOGAD a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

VI. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers consolidés se résument comme suit :

1- Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et du résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est

effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relatives au regroupement des entreprises.

2- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencements, aménagements et installations	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

3- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

4- Stocks

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

5- Clients & comptes rattachés

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6- Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

7- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

9- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs, le groupe calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite « IDR » qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies

dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

10- Faits marquants de l'exercice

- Le 06 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans la zone de stockage de vieux papiers de SOTIPAPIER, située à Belli, sans faire de victime. Grâce à la réactivité des salariés et au soutien des partenaires de la société, la perte a pu être minimisée. L'incident a entraîné la destruction d'une quantité non significative de vieux papier.
- Le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2025 a décidé d'annuler les 191.681 actions d'une valeur nominale de 1.09 DT chacune, que la société a acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions propres. Cette annulation se traduit par une réduction du capital à concurrence de 208.932 DT pour ramener le capital social à 30.511.727 DT.
- Le 14 juillet 2025, la société SOTIPAPIER a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024. Le 5 mars 2026, l'administration fiscale a notifié les résultats de cette vérification. Le montant total réclamé s'élève à 6.306.606 DT, principal et intérêts compris. Par ailleurs, le crédit d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2024 a été révisé de 3.142.827 DT à 1.892.049 DT.

La société a formulé une opposition à cette notification dans une réponse adressée à l'administration fiscale le 20 avril 2026, rejetant l'ensemble des points soulevés. À la date de notre rapport, la procédure demeure en cours et la société est en attente du retour de l'administration fiscale.

VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de ventes/achats/ dividendes intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

VIII. Notes relatives au Bilan

1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC, fin 2021 de la filiale TUCOLLECT et mai 2024 de la filiale ECOGAD, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Le détail des écarts d'acquisition se présente comme suit :

Acquisition SFTC

Augmentation de capital	2 000 000
Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital	1 874 705
Ecart d'acquisition	125 295

La société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. L'amortissement des écarts d'acquisition a été prévue sur une période de 10 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 114.854 DT tenant compte des perspectives d'activité de la société SFTC.

Acquisition TUCOLLECT

Prix d'acquisition	479 200
Quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale	161 543
Ecarts d'acquisition	317 657

L'acquisition de 19,97% des parts sociales de TUCOLLECT a été effectuée le 13 décembre 2021. Cependant, les écarts d'acquisition seront amortis sur une période de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

En effet, lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Acquisition ECOGAD

Prix d'acquisition	4 473 576
Quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale	<78 589>
Ecarts d'acquisition	4 552 165

L'acquisition de 70% des parts sociales d'ECOGAD a été effectuée le 17 mai 2024. Cependant, les écarts d'acquisition seront amortis sur une période de 20 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2025 pour un montant de 263.490 DT tenant compte des perspectives d'activité de la société ECOGAD.

En effet, lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 1.527.217 DT contre 1.557.184 DT au 31 décembre 2024. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Concession, brevet et procédés	177 370	177 370
Logiciel	1 349 847	1 280 809
Immobilisations incorporelles en cours	-	99 005
Valeur brute	1 527 217	1 557 184
Moins Amortissements	<1 398 287>	<1 329 642>
Total net	128 930	227 542

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 172.276.374 DT contre 162.120.189 DT au 31 décembre 2024. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Terrain	846 049	846 049
Constructions	10 143 774	10 143 774
AAI	8 360 379	7 851 167
Outillage industriel	124 174 380	114 843 791
Matériel de transport	3 995 099	3 776 141
Matériel informatique	1 069 750	1 003 039
MMB	358 642	351 195
Immobilisations en cours	14 150 687	16 306 998
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	5 199 581	3 868 159
Matériel de transport à statut juridique particulier	3 338 799	2 490 642
Matériel industriel à statut juridique particulier	639 234	639 234
Valeur brute	172 276 374	162 120 189
Moins Amortissements	<105 960 480>	<96 986 667>
Total net	66 315 894	65 133 522

Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Reclas/Perte 2025	Valeur brute au 31/12/2025	Amort Cumu 31/12/2024	Dotations 2025	Amort/cess d'immo	Amort Cumu 31/12/2025	VCN 31/12/2025
Concessions, brevets & procédés	177 370				177 370	177 370			177 370	-
Logiciels	1 280 809	13 329		55 709	1 349 847	1 152 272	68 645		1 220 917	128 930
Immobilisations incorporelles en cours	99 005			<99 005>	-				-	-
Total des immobilisations incorporelles	1 557 184	13 329		<43 296>	1 527 217	1 329 642	68 645	-	1 398 287	128 930
Terrains	846 049				846 049				-	846 049
Construction	4 100 220				4 100 220	2 452 594	110 561		2 563 155	1 537 065
Construction Siège Mégrine	2 672 298				2 672 298	1 013 239	133 626		1 146 865	1 525 433
Construction MP2	606 560				606 560	606 560			606 560	-
Construction MP3	808 976				808 976	808 976			808 976	-
Const mag stock pb+chaud	508 512				508 512	508 512			508 512	-
Nouv adminis+atelier mecani+at electric	836 892				836 892	836 892			836 892	-
Construction dépôt mat première	610 316				610 316	524 132	22 342		546 474	63 842
Mat et outillage	114 843 791	5 664		9 324 925	124 174 380	79 462 307	7 363 244		86 825 551	37 348 829
Agencements, aménagements et installations	7 851 167	104 458		404 754	8 360 379	4 415 754	750 976		5 166 730	3 193 649
Matériel roulant	3 776 141	34 753	<160 679>	344 884	3 995 099	3 318 867	191 202	<160 294>	3 349 775	645 324
MMB & Matériel Informatique	1 354 234	4 749		69 409	1 428 392	1 042 934	142 690		1 185 624	242 768
Matériel industriel à statut juridique particulier	639 234				639 234	639 234			639 234	-
Matériels de transport statut juridique particulier	2 490 642	829 000	<38 024>	57 181	3 338 799	1 356 666	457 490	<38 024>	1 776 132	1 562 667
Immobilisations corporelles en cours	16 306 998	8 044 842		<10 201 153>	14 150 687				-	14 150 687
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 868 159	1 331 422			5 199 581				-	5 199 581
Total des immobilisations corporelles	162 120 189	10 354 888	<198 703>	-	172 276 374	96 986 667	9 172 131	<198 318>	105 960 480	66 315 894
Total	163 677 373	10 368 217	<198 703>	<43 296>*	173 803 591	98 316 309	9 240 776	<198 318>	107 358 767	66 444 824

* Il s'agit des pertes constatées au cours de l'exercice chez la société SOTIPAPIER.

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Participations	503 200	503 200
Dépôts et cautionnements	1 803 811	1 667 936
Valeur brute	2 307 011	2 171 136
Moins Provisions	<356 411>	<356 411>
Total net	1 950 600	1 814 725

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Marina Hôtel	350 000	350 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
SELGAD	75 200	75 200
Valeur brute	503 200	503 200
Moins Provisions	<356 411>	<356 411>
Total net	146 789	146 789

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition et se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur Brute	Valeur Brute	Provisions pour dépréciation		
			31/12/2024	Dotations	31/12/2025
Nature des titres	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	Reprises	31/12/2025
Titres de participation :					
<i>Autres participations</i>					
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411
BTS	40 000	40 000			
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000			
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000			
SELGAD	75 200	75 200			
Total	503 200	503 200	356 411	-	356 411

5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2025 à 38.084.053 DT contre 36.962.694 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières	9 603 562	12 439 742
Consommables et pièces de rechange	17 907 796	17 777 836
Produits finis	10 558 023	6 660 567
Stock consommables et PDR en transit	14 672	84 549
Total	38 084 053	36 962 694
Provision	<1 958 793>	<1 778 377>
Total net	36 125 260	35 184 317

6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2025 à 26.706.649 contre 37.606.743 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients	10 803 865	14 101 225
Clients douteux	14 720 410	10 058 343
Clients ventes d'énergie (STEG)	765 909	1 251 569
Effets à recevoir	416 465	11 731 405
Chèques en portefeuille	-	464 201
Total	26 706 649	37 606 743
Provision pour dépréciation des comptes clients	<14 748 862>	<11 811 443>
Total net	11 957 787	25 795 300

7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 5.689.765 DT contre 4.997.198 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs locaux débiteurs	208 613	88 275
Personnel-avances et acomptes	125 213	55 627
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	4 458 696	3 439 428
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	55 986	427 717
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	58 938	61 582
Débiteurs divers	46 926	72 798
Charges constatées d'avance	735 393	851 771
Total brut	5 689 765	4 997 198
Moins provisions	<70 554>	-
Total net	5 619 211	4 997 198

8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2025 comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	6 366	10 440
Placement courant	452 262	503 737
Total	458 628	514 177

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 938.627 DT contre 1.355.177 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Banques	71 305	757 254
Chèques remis à l'encaissement	-	517 092
Caisses	56 233	64 480
Virement émis en cours	9 156	4 946
Effets remis à l'escompte	801 933	11 405
Total	938 627	1 355 177

10. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,54%	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	11 652 893	38,19%	11 652 893	37,93%
Sotipapier (actions propres)	-		172 412	0,56%
Divers public	3 438 643	11,27%	3 475 163	11,32%
Total	30 511 727	100%	30 720 659	100%

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	30 511 727	30 720 659
Réserves consolidées	25 648 595	23 296 253
Prime d'émission	11 077 791	11 153 591
Actions propres	-	<868 554>
Subvention d'investissement	1 014 956	1 203 812
Résultat de l'exercice consolidé	<11 699 028>	3 110 466
Capitaux propres (part du groupe)	56 554 041	68 616 227
Part des minoritaires dans les capitaux propres	-	<30 818>
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	-	19 448
Intérêts minoritaires*	-	<11 370>
Total capitaux propres consolidés	56 554 041	68 604 857

(*) En application du paragraphe 24 de la norme NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans l'une des filiales consolidées et qui sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de cette filiale ont été imputées aux intérêts majoritaires pour un montant de 466.140 DT.

Tableau de variation des capitaux propres

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2025 à 56.554.041 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves consolidées	Actions propres	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice consolidé	Total
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2022	30 720 659	17 218 974		11 153 591	326 968	25 851 047	85 271 239
Réserves consolidées		25 851 047				<25 851 047>	-
Autres capitaux propres					<81 742>		<81 742>
Dividendes		<13 246 523>					<13 246 523>
Résultat de l'exercice consolidé						2 440 312	2 440 312
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2023	30 720 659	29 823 498	-	11 153 591	245 226	2 440 312	74 383 286
Réserves consolidées		2 440 312				<2 440 312>	-
Autres capitaux propres					958 586		958 586
Dividendes		<9 018 909>					<9 018 909>
Rachat d'actions			<868 554>				<868 554>
Autres Ajustements (dividendes sur actions propres)		51 352					51 352
Résultat de l'exercice consolidé						3 110 466	3 110 466
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2024	30 720 659	23 296 253	<868 554>	11 153 591	1 203 812	3 110 466	68 616 227
Réserves consolidées (part du groupe)		3 110 466				<3 110 466>	-
Autres capitaux propres					<188 856>		<188 856>
Rachat d'actions			<162 932>				<162 932>
Actions propres	<208 932>	<746 754>	1 031 486	<75 800>			-
Résultat de l'exercice (part du groupe)						<11 699 028>	<11 699 028>
Intérêts minoritaires négatifs		<11 370>					<11 370>
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2025	30 511 727	25 648 595	-	11 077 791	1 014 956	<11 699 028>	56 554 041

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est <0,418> DT contre de 0,110 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'exercice consolidé	<11 699 028>	3 110 466
Nombre moyen pondéré d'actions	27 992 410	28 148 091
Résultat par action	<0,418>	0,110

11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à CT au 31/12/2024	Échéances à LT au 31/12/2024	Remboursements 2025	Échéances à CT au 31/12/2025	Échéances à LT au 31/12/2025	Durée	Taux
Attijari 3.080.000 DT	571 573	2 508 427	571 573	630 810	1 877 617	7 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	350 000	2 449 999	350 000	466 668	1 983 331	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.300.000 DT	275 000	3 025 000	275 000	550 000	2 475 000	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.620.000 DT	899 200	4 720 800	899 200	899 200	3 821 600	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 1.850.000 DT	264 286	1 189 286	264 286	264 286	925 000	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 205 357	321 429	321 428	883 929	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 716	1 071 429	285 716	285 715	785 714	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	910 631	477 177	910 631	477 177	-	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	928 565	285 716	285 716	642 849	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	181 000	-	181 000	-	-	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 335	933 323	533 336	533 337	399 986	7 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	335 688	1 203 036	279 936	391 440	867 347	7 ans	TMM+1,25%
Leasing ATL	64 369	124 264	64 370	73 349	50 916		
BT Leasing	53 641	174 509	54 902	69 325	161 105		
Leasing ECOGAD	247 614	150 802	338 930	402 882	485 225		
Total	5 579 199	20 161 973	5 616 025	5 651 331	15 359 619		

12. Provisions pour risques et charges

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 4.047.511 DT contre 2.566.417 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Indemnité de départ à la retraite	333 661	352 567
Provisions pour risques et charges	3 713 850	2 213 850
Total	4 047 511	2 566 417

13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 10.498.671 DT contre 12.090.954 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs locaux	3 528 078	4 734 784
Fournisseurs étrangers	3 763 814	5 404 988
Fournisseurs, effets à payer	1 449 280	1 598 650
Fournisseurs, factures non parvenues	1 757 499	332 758
Fournisseurs, retenue de garanties	-	19 774
Total	10 498 671	12 090 954

14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 4.713.275 DT contre 3.397.107 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations dues au personnel	86 890	74 537
Charges à payer pour congés à payer	676 297	685 262
Charges à payer	1 542 625	575 590
CNSS	1 111 968	991 276
Etat, impôts et taxes	883 711	944 495
Créditeurs divers	411 784	125 947
Total	4 713 275	3 397 107

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 36.421.742 DT contre 32.829.169 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Banques	5 385 825	1 107 825
Chèques en circulation	160 200	241 145
Virement émis en cours	315 656	-
Concours bancaires	5 861 681	1 348 970
Financement de stocks	7 000 000	7 000 000
Financement en dinars	17 890 000	18 901 000
Échéance CMT à - d'1 an	5 105 775	5 213 573
Échéance CMT à - d'1 an sur crédit leasing	545 556	365 626
Intérêts courus	18 730	-
Total autres passifs financiers	30 560 061	31 480 199
Total	36 421 742	32 829 169

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2025
BT	1 800 000	7 200 000	7 200 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Total	7 000 000	28 000 000	28 000 000	7 000 000

Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2025
BT	5 060 000	17 820 000	14 680 000	8 200 000
UBCI	7 731 000	22 360 000	24 491 000	5 600 000
BIAT	6 110 000	18 505 000	21 340 000	3 275 000
Attijari bank		815 000	-	815 000
Total	18 901 000	59 500 000	60 511 000	17 890 000

IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2025 à 104.810.256 DT contre 111.070.915 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Ventes Kraft	67 982 649	66 079 558
Ventes Liner	46 452 546	51 660 715
Ventes Energie	2 877 299	2 526 162
Autres	228 602	310 065
Ristourne	<12 730 840>	<9 505 585>
Total	104 810 256	111 070 915

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 264.818 DT contre 158.434 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Subvention d'investissement	81 742	81 742
Subvention TETRAPCK	107 114	30 814
Subvention d'exploitation	59 162	45 878
Autres	16 800	-
Total	264 818	158 434

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières premières consommés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 42.209.207 DT contre 39.109.381 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Variation stock de MP	3 416 074	<886 091>
Achats pâte à papier	22 178 499	23 547 644
Achats vieux papier	16 614 634	16 447 828
Total	42 209 207	39 109 381

3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 33.417.930 DT contre 33.123.290 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Consommation Gaz	15 496 701	14 810 117
Achats électricité	1 197 281	1 436 341
Achats eau	112 921	112 734
Variation stocks autres approvisionnements	401 421	<352 789>
Achats pièces de rechange « PDR »	5 381 570	6 023 245
Achats matières consommables	10 560 947	10 891 017
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	267 089	202 625
Total	33 417 930	33 123 290

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 13.483.551 DT contre 13.031.004 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Salaires & rémunérations	11 078 694	10 866 228
Congés payés	24 107	62 611
Charges sociales	1 764 499	1 848 626
Autres charges de personnel	435 935	70 327
Accidents de travail	180 316	183 212
Total	13 483 551	13 031 004

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2025 à 14.429.891 DT contre 11.076.808 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Dotations aux amortissements immo corp. et incorp	9 240 776	8 620 806
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition	522 863	183 505
Dotations aux/ Reprises sur amortissements des autres actifs non courants	5 734	9 068
Provisions/Reprises départ à la retraite	<18 906>	<8 151>
Provisions pour dépréciation de stocks	180 416	494 638
Dotations pour dépréciation des créances clients	2 937 419	1 753 100
Provisions/Reprises congés payés	<8 965>	23 842
Provisions pour risques et charges	1 500 000	-
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	70 554	-
Total	14 429 891	11 076 808

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8.670.054 DT contre 8.446.246 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Locations	917 340	675 113
Entretiens et réparations	3 669 583	2 793 815
Assurances	694 480	838 988
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 473 395	1 910 122
Publicité, publications, relations publiques	150 357	85 786
Transport	563 228	652 191
Déplacements, missions et réceptions	396 367	292 780
Frais postaux et de Télécommunication	43 187	49 844
Services bancaires et assimilés	148 227	158 813
Subventions et dons	10 825	4 935
Jetons de présence	105 000	60 000
Impôts et taxes	497 465	923 613
Pertes ordinaires	600	246
Total	8 670 054	8 446 246

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7.961.373 DT contre 5.255.616 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts/Comptes courants	129 353	20 152
Intérêts/effets escomptés	2 614 809	1 146 869
Intérêts/Financement de stock	601 947	622 837
Intérêts/CMT	2 056 396	2 000 639
Intérêts / Crédit leasing	328 638	107 365
Autres charges financières	334 367	51 915
Intérêts/Financements en Dinars	1 832 510	1 307 531
Moins-value /SICAV BT	1 423	2 947
Total	7 899 443	5 260 255
Pertes de change	341 857	225 571
Gains de change	<279 927>	<230 210>
Total net	7 961 373	5 255 616

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à 40.865 DT contre 48.982 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts des placements	37 916	40 589
Intérêts créditeurs des comptes courants	2 949	8 393
Total	40 865	48 982

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 460.251 DT contre 2.741.930 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Produits nets sur cession d'immobilisation	24 000	2 537
Produits nets/ Cession de valeurs mobilières	2 765	201 687
Autres gains ordinaires	433 486	2 537 706
Total	460 251	2 741 930

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 63.470 DT contre 42.982 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Pénalités fiscales, sociales et douanières	15 844	40 502
Autres pertes ordinaires	47 626	2 480
Total	63 470	42 982

X. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissement et provisions

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 398 287	1 329 642	68 645
Amortissements immob. Corporelles	106 158 796	96 986 667	9 172 129
Amortissements de l'écart d'acquisition	516 851	257 478	259 373
Provisions de l'écart d'acquisition	378 344	114 854	263 490
Provisions sur immob. Financières	356 411	356 411	-
Provisions sur stocks	1 958 793	1 778 377	180 416
Provisions clients et comptes rattachés	14 748 862	11 811 443	2 937 419
Provision pour risques et charges	4 047 511	2 566 417	1 481 094
Amortissement des autres actifs courants	70 554	-	70 554
Résorption des frais préliminaires	5 734	-	5 734
Amortissement de provision pour congé	676 297	685 262	<8 965>
Total	130 316 440	115 886 551	14 429 889

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Stocks	38 084 053	36 962 694	<1 121 359>
Total	38 084 053	36 962 694	<1 121 359>

• Variation des créances

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients	10 803 865	14 101 225	3 297 360
Clients douteux	14 720 410	10 058 343	<4 662 067>
Clients ventes d'énergie	765 909	1 251 569	485 660
Effets à recevoir	416 465	11 731 405	11 314 940
Chèques en portefeuille	-	464 201	464 201
Total	26 706 649	37 606 743	10 900 094

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	208 613	88 275	<120 338>
Personnel-avances et acomptes	125 213	55 627	<69 586>
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	4 458 696	3 439 428	<1 019 268>
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	55 986	427 717	371 731
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	58 938	61 582	2 644
Débiteurs divers	46 926	72 798	25 872
Charges constatées d'avance	735 393	851 771	116 378
Total autres actifs courants	5 689 765	4 997 198	<692 567>
Prêts au personnel	6 365	10 440	4 075
Autres actifs financiers	5 696 130	5 007 638	<688 492>

• **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs locaux	3 528 078	4 734 784	<1 206 706>
Fournisseurs étrangers	3 763 814	5 404 988	<1 641 174>
Fournisseurs, effets à payer	1 449 280	1 598 650	<149 370>
Fournisseurs, factures non parvenues	1 757 499	332 758	1 424 741>
Fournisseurs, retenue de garanties	-	19 774	<19 774>
Total	10 498 671	12 090 954	<1 592 283>

• **Variation des autres passifs**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Rémunérations dues au personnel	86 890	74 537	12 353
Charges à payer	1 542 625	575 590	967 035
CNSS	1 111 968	991 276	120 692
Etat, impôts et taxes	883 711	944 495	<60 784>
Créditeur divers	411 784	125 947	285 837
Total autres passifs courants	4 036 978	2 711 845	1 325 133
Intérêts courus	18 730	-	18 730
Total autres passifs financiers	18 730	-	18 730
Total autres passifs	4 055 708	2 711 845	1 343 863

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions d'immobilisations hors leasing et s'élèvent à 9.438.733 DT

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 5.616.025 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks :28.500.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars :59.500.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks :28.500.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 60.511.000 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2025	Trésorerie à fin 2024	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note VIII.9	938 627	1 355 177	<416 550>
Placements et autres actifs financiers	cf. note VIII.8	452 262	503 737	<51 475>
Concours bancaires	cf. note VIII.15	<5 861 681>	<1 348 970>	<4 512 711>
Total		<4 470 792>	509 944	<4 980 736>

XI. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Entre le 19 et le 21 janvier 2026, le site industriel de SOTIPAPIER à Nabeul a été impacté par des intempéries exceptionnelles ayant entraîné l'arrêt temporaire des activités pour des raisons de sécurité. Des travaux de vérification, de remise en état et de sécurisation des installations ont été engagés.

La reprise progressive de la production a débuté le 3 février 2026. Une déclaration a été faite auprès des assurances, et les procédures d'indemnisation sont en cours. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

XII. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées du Groupe SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- Les directeurs généraux ont bénéficié, au titre de l'exercice 2025, d'un salaire brut 895.006 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Salaire brut
Sofiène Mahjoub	DG du 01 mai au 31 décembre 2025	425 388 DT
Raphael Poullain	DG du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025	469 618 DT
Total		895 006 DT

Par ailleurs, Monsieur Sofiène Mahjoub bénéficie d'une voiture de fonction avec les charges connexes.

- Le Conseil d'administration, réuni le 09 avril 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Raphaël de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au 30 avril 2025. En conséquence, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Sofiène Mahjoub en qualité de nouveau Directeur Général, pour le restant du mandat de Monsieur Raphaël, à compter du 1er mai 2025.

En plus des salaires mentionnés ci-dessus, Monsieur Raphael Poullain, a obtenu :

- ✓ Une prime au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut de 160.178 DT ;
 - ✓ Un salaire brut de 106.579 DT au titre du mois de mai 2025 ;
 - ✓ Un solde de tout compte pour un montant brut de 118.897 DT.
- La rémunération de Monsieur Sofiène Mahjoub, avant sa nomination en tant que Directeur Général, s'élève à 135.212 DT.
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 105.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.
 - Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de TUCOLLECT concernant l'exercice 2025
 - Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de SFTC au cours de l'exercice 2025.

- Le Gérant de ECOGAD a bénéficié au titre de l'exercice 2025 d'une rémunération annuelle brute de 292.097 DT, payée par ECOGAD.

XIII. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	3 258 787	1 258 787	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	438 772	438 772	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	19 314 607	19 314 607	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	34 352 372	34 352 372	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	57 364 538	55 364 538		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	1 000 000	Néant	Néant	1 000 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	1 000 000			1 000 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	3 710 582	3 710 582	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	3 710 582	3 710 582				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XIV. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Direction Générale et organisation opérationnelle

SOTIPAPIER est dirigée par un Conseil d'Administration de six membres. Le pilotage opérationnel est assuré par son Directeur Général, Monsieur Sofiene Mahjoub. L'organisation s'appuie sur plusieurs départements fonctionnels, dont les pôles QHSE & FSC et Ressources Humaines, directement rattachés à la Direction Générale. Ces derniers sont chargés de la mise en œuvre des politiques, du suivi des indicateurs ESG et du maintien des certifications.

Programme RSE « SOTIPAPIER s'engage »

Lancée en 2020, cette plateforme fédère l'ensemble des projets associatifs soutenus par l'entreprise et constitue le cadre structurant de sa démarche RSE.

Système de Management Intégré (SMI)

SOTIPAPIER a engagé une certification progressive. L'entreprise ne dispose pas encore d'un SMI certifié sur l'ensemble des normes ISO visées, mais elle valorise déjà des certifications sectorielles clés (ISO 9001, FSC). L'obtention des normes ISO 14001, 45001 et 50001 est à l'étude et s'inscrit dans sa feuille de route QHSE.

Stratégie ESG

La stratégie ESG de SOTIPAPIER repose sur une approche ancrée dans son ADN industriel, conciliant performance économique et responsabilité environnementale et sociale. Elle s'articule autour de quatre piliers :

1. Préservation de l'environnement

Leader africain du papier ondulé et du papier kraft pour sac, SOTIPAPIER bâtit son modèle sur l'économie circulaire. L'entreprise recycle plus de 50 000 tonnes de vieux papiers par an, ce qui représente un taux de recyclage matière d'environ 63 %, contribuant directement à la préservation des forêts et à la réduction des déchets. En effet, cette activité de recyclage permet de préserver l'équivalent d'environ 850 000 arbres par an et d'éviter l'émission d'environ 45 000 tonnes de CO₂ par an (soit environ 900 kg CO₂ évités par tonne recyclée par rapport à la production de papier vierge). Elle a également investi dans l'optimisation de sa station de traitement des eaux usées et dans un système de cogénération assurant 75 % de son autosuffisance électrique. En termes d'efficacité opérationnelle, la consommation est de 12 m³ d'eau par tonne produite, de 322 Nm³ de gaz par tonne produite et de 811 kWh d'électricité par tonne produite. L'intensité carbone (Scopes 1 et 2) est estimée à environ 215 kg CO₂ par tonne produite.

2. Valorisation du capital humain

L'engagement social de SOTIPAPIER se traduit par une attention constante à l'épanouissement et à la responsabilisation de ses collaborateurs. L'entreprise investit durablement pour leur bien-être. Des indicateurs sociaux sont en cours de déploiement : taux de rotation du personnel, taux d'absentéisme, heures de formation par collaborateur et par an, et taux de fréquence des accidents.

3. Ancrage territorial et consommation responsable

À travers la plateforme « Sotipapier s'engage », l'entreprise soutient des initiatives locales. Ses relations avec les clients et parties prenantes reposent sur la confiance mutuelle, garantissant traçabilité et qualité des produits.

4. Gouvernance éthique

La vision à long terme des investisseurs favorise l'innovation et la stabilité tout en assurant la rentabilité. SOTIPAPIER fonde ses relations avec ses clients, fournisseurs et autres parties prenantes sur la confiance mutuelle. Le programme de certification progresse avec l'avancement des normes ISO 14001, 45001 et 50001 actuellement à l'étude

Gestion des risques et opportunités

SOTIPAPIER identifie les facteurs ESG susceptibles d'impacter ses agrégats financiers :

- **Risques environnementaux** : stress hydrique (traité via l'optimisation de la station d'épuration), volatilité des prix de l'énergie (atténuée par la cogénération), gestion des déchets (au cœur du métier via le recyclage).
- **Risques de marché** : exposition aux fluctuations de la demande sur le marché du ciment (affectant les ventes de papier kraft) et à la concurrence internationale.
- **Risques sociaux** : le pôle RH joue un rôle clé dans la rétention des talents et l'attractivité de la marque employeur, enjeu majeur pour le secteur industriel.
- **Opportunités de performance** : réduction des charges opérationnelles grâce à l'efficacité énergétique (autoconsommation et revente du surplus à la STEG), fidélisation des clients via le modèle circulaire, optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Où en sommes-nous de nos indicateurs ESG

Pour l'année 2025, SOTIPAPIER est en train de structurer et de préciser ses indicateurs ESG.

- **Priorité à la qualité** : L'entreprise met l'accent sur la description de son mode de gouvernance et sur sa progression vers les normes internationales en matière de durabilité, comme le recommande le Conseil du Marché Financier (CMF).
- **État d'avancement des outils** : Certains chiffres détaillés ne sont pas encore disponibles (par exemple, les émissions de CO₂ des scopes 1, 2 et 3), car les outils de mesure sont encore en cours de déploiement. Toutefois, SOTIPAPIER communique déjà sur des indicateurs d'activité classiques via le CMF, ainsi que sur des indicateurs ESG concrets :
 - **50 000 tonnes** de vieux papiers recyclés par an
 - **75 %** d'autosuffisance électrique grâce à la cogénération

L'entreprise est en train de mettre en place un reporting ESG plus complet.

XV. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2025	31/12/2024	Charges	31/12/2025	31/12/2024	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2025	31/12/2024
Production vendue Production stockée	104 810 256	111 070 915	Déstockage de production	<3 241 699>	<554 156>		108 051 955	111 625 071
Total	104 810 256	111 070 915	Total	<3 241 699>	<554 156>	Production de l'exercice	108 051 955	111 625 071
Production de l'exercice	108 051 955	111 625 071	Coût d'achat Mat. Premières Achat d'approvisionnements consommés	<42 209 207> <33 417 930>	<39 109 381> <33 123 290>		32 424 818	39 392 400
Total	108 051 955	111 625 071	Total	<75 627 137>	<72 232 671>	Marge sur coût matières	32 424 818	39 392 400
Marge sur coût matières	32 424 818	39 392 400	Autres charges	<8 172 589>	<7 522 633>			
Total	32 424 818	39 392 400	Total	<8 172 589>	<7 522 633>	Valeur ajoutée brute	24 252 229	31 869 767
Valeur ajoutée brute	24 252 230	31 869 767	Impôts, taxes et versements assimilés Charges de personnel	<497 465> <13 483 551>	<923 613> <13 031 004>			
Total	24 252 230	31 869 767	Total	<13 981 016>	<13 954 617>	Excédent Brut d'exploitation	10 271 214	17 915 150
Excédent brut d'exploitation Autres produits ordinaires Produits financiers	10 271 214 725 069 40 865	17 915 150 2 900 364 48 982	Dotation aux amortissements et aux provisions Charges financières Autres pertes ordinaires Impôts sur le résultat ordinaire	<14 429 891> <7 961 373> <63 470> <222 837>	<11 076 808> <5 255 616> <42 982> <1 359 176>			
Total	11 037 148	20 864 496	Total	<22 677 571>	<17 734 582>	Résultat des activités ordinaires après impôt	<11 640 424>	3 129 914
Résultat des activités ordinaires après impôt	<11 640 424>	3 129 914	Élément extraordinaire	<58 604>	-		<58 604>	-
Total	<11 640 424>	3 129 914	Total			Total	<11 699 028>	3 129 914

Tunis, le 25 mai 2026

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« **SOTIPAPIER SA** »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs – part du groupe de 56.554.041 DT y compris le résultat déficitaire du groupe s'élevant à -11.699.028 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que l'évaluation des stocks, décrite ci-après, constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2025, les stocks figurent au bilan pour une valeur brute de 38.084.053 DT dont 38.087.544 DT sont relatifs à la société mère SOTIPAPIER. Compte tenu de leur valeur significative dans l'actif, de leur nature et du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme point clé d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du stock de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clés pertinentes ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre et de sa conformité aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2025 et au début de 2026 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau de la note VI.10 aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal à l'encontre de la société SOTIPAPIER.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que

nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN